

**Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires**

**Université des Sciences  
Sociales Grenoble II  
Institut d'Etudes  
Politiques**

**DESS Direction de  
Projets Culturels**



## **Mémoire**

**L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE AU MALI :  
BILAN ET PERSPECTIVES**

**Anne STEINER**

**sous la direction de : Mireille PONGY  
Université des Sciences sociales, Grenoble II**

**1990**

1990

M

14

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous ceux sans lesquels ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

- Le Ministère de la Coopération et en particulier Régine Fontaine pour l'intérêt qu'elle a porté à mon sujet et la prise en charge du billet d'avion.

- L'Opération Lecture Publique, à l'origine de ce travail, ses responsables Fatogoma Diakité, Dominique Vallet, Al-Hady Koita et Marie-Ange Brunner qui m'ont permis de le mener à bien dans les meilleures conditions, en m'introduisant auprès des autorités et des personnalités locales, en m'ouvrant largement leurs archives et en étant toujours disponibles pour répondre à mes questions.

Je n'oublie pas toute l'équipe de la Centrale à qui je dois mes premières notions de bambara, pour son accueil sympathique.

Il serait trop long de citer toutes les personnes que j'ai pu rencontrer pendant le stage à Bamako et pendant la mission dans la région de Sikasso.

Je remercie néanmoins plus particulièrement les commandants de cercles pour leur hospitalité et les bibliothécaires qui m'ont fait apprécier la cuisine locale et le thé siroté dans la douceur du soir.

Toutes ces personnes m'ont permis de comprendre un peu mieux leur pays et de replacer leur action dans son contexte.

Je n'oublierai pas mes compagnons de mission Al-Hady Koita et Sériba Traore pour leur humour, leur gentillesse et leur bonne humeur à toute épreuve.

Ma reconnaissance toute particulière va

à Madeleine Sauvage qui m'a accueilli chaleureusement, hébergé dans sa maison à Bamako et avec son enthousiasme et sa générosité m'a fait découvrir et aimer le Mali,

ainsi qu'à Mireille Trudelle, Claire, Daniel Faggianelli, Jean-Jacques Chavroux et Jean-François Sauvage qui m'ont entouré de leur soutien amical et de leur patience sans limites pour donner à ce mémoire sa forme définitive.

L'OPERATION LECTURE  
PUBLIQUE BILAN ET  
PERSPECTIVES

**INTRODUCTION : PRESENTATION DE LA DEMARCHE ..... 2**

**PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE ..... 4**

1. Présentation géographique du Mali.....	4
1.1. Superficie .....	4
1.2. Climat .....	4
1.3. Population .....	4
2. Présentation de l'organisation administrative du Mali.....	5
2.1. Le découpage administratif.....	5
2.2. L'Organisation des services publics au Mali. ....	7
2.2.1. Les services centraux.....	7
2.2.2 Les services régionaux.....	8
2.2.3. Les services rattachés.....	8
2.2.4. Les services extérieurs .....	8
2.2.5. Les organismes personnalisés .....	8
3. Organisation administrative des services de documentation et d'information au Mali .....	8
3.1. Les services de documentation relevant de l'Etat malien.....	9
3.1.1. Les bibliothèques.....	9
3.1.2. Les Archives.....	9
3.1.3. Les centres de documentation .....	9
3.2 Organisation administrative des services relevant du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.....	10
3.3. Les services de documentation relevant du secteur privé.....	12
3.3.1. Les bibliothèques.....	13
3.3.2. Les centres de documentation .....	13
3.4. Les bibliothèques des centres culturels .....	13
4. Le contexte culturel, social et économique.....	14
4.1. Les handicaps au bon fonctionnement des bibliothèques .....	14
4.1.1. Les raisons culturelles .....	14
4.1.2. Les conditions socio-économiques.....	14
4.1.3. Le cas des enfants.....	14
4.1.3.1. Les chiffres de scolarisation.....	15
4.1.3.2. Le coût de l'école pour les parents.....	15
4.1.3.3. Les travaux des champs.....	16
4.1.3.4. Les travaux domestiques.....	16
4.1.3.5. Les petits métiers .....	16
4.1.3.6. Les débouchés pour les enfants scolarisés.....	16
4.1.3.6.1. Jusqu'en 1983: un emploi. ....	16
4.1.3.6.2. Après 1983 : le chômage.....	17
4.1.3.7. Une condition aggravante supplémentaire.....	17
4.1.3.8. Le problème de langue.....	17
4.1.4. Les livres pour enfants à la bibliothèque.....	18
4.2. Les atouts des bibliothèques.....	18
4.2.1. La communication.....	18
4.2.2. La personnalité du bibliothécaire .....	18
4.2.3. Vis à vis des enfants.....	18

## **PRESENTATION DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE.....19**

1. Historique de l'Opération Lecture Publique.....	19
1.1. La genèse de l'Opération Lecture Publique.....	19
1.2. Les bibliothèques de Lecture Publique en 1977.....	20
1.3. Le démarrage de l'opération : les tournées de sensibilisations.....	20
1.4. Le montage du projet.....	21
1.5. L'attitude du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.....	21
1.6. Les premières formations de bibliothécaires.....	22
1.7. Les premières dotations de livres dans les bibliothèques.....	23
1.8. Le wagon-bibliothèque.....	24
1.9. La Commission mixte franco-malienne.....	25
1.10. Déménagement de la Centrale de Lecture Publique.....	25
1.11. Prolongation de l'aide française : 1982/1986.....	25
1.12. Les tournées culturelles.....	26
1.13 Les camps de Pionniers.....	27
1.14 Nouvelles orientations.....	27
1.15 Les nouvelles formations.....	28
1.16 Prolongation de l'aide française : 1987- ?.....	29
2. L'Opération Lecture Publique en 1990.....	30
2.1. Les bibliothèques de cercles.....	30
2.2. Les bibliothèques scolaires et universitaires.....	32
2.3. La bibliothèque enfantine.....	33
2.4. Les bibliothèques des communes.....	33
2.5. Les archives.....	34
2.6. Les arrondissements.....	34
2.7. Le wagon bibliothèque.....	34
2.8. Les publications.....	35

## **ANALYSE DE LA PRISE EN CHARGE MALIENNE.....36**

1. Prise en charge de la structure au niveau central.....	36
1.1. Prise en charge administrative et législative.....	36
1.1.1. Le cadre administratif.....	36
1.1.2. Le cadre législatif.....	36
1.1.2.1. Les textes concernant le personnel.....	36
1.1.2.2. Les textes concernant les structures locales de gestion des bibliothèques et des archives.....	37
1.1.3. Le contrôle.....	37
1.1.4. Les restructurations envisagées par le FMI.....	37
1.2. Prise en charge budgétaire.....	38
1.2.1. Traitement des agents.....	38
1.2.2. Fonctionnement.....	38
1.3. Prise en charge technique par la Centrale de Lecture Publique.....	39
1.3.1. Administration et gestion.....	41
1.3.1.1. Le budget : prévisions et exécution.....	41
1.3.1.2. Les commandes.....	46
1.3.1.3. La réception des commandes (dédouanement).....	46
1.3.1.4. Le traitement des livres, enregistrement, catalogage, équipement, reliure.....	46

1.3.1.5.L'acheminement des livres et des fournitures.....	47
1.3.1.6. Le suivi des bibliothèques par la Centrale de Lecture Publique à partir de Bamako.....	47
1.3.1.7. Les contacts avec l'extérieur.....	47
1.3.2. Formation du personnel.....	48
1.3.3. Suivi technique sur le terrain.....	51
1.3.3.1. Exemple d'une mission dans la région de Sikasso. ....	51
1.3.3.2. Le coût des missions (voir tableau en annexe).....	59
2. Prise en charge au niveau local.....	59
2.1.Prise en charge par l'Administration du cercle.....	59
2.1.1. La gestion par les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel .....	59
2.1.1.1. Les ressources dont peut disposer la CLSPC :.....	60
2.1.2. Le contrôle du commandant de cercle.....	62
2.1.3. La désignation d'un bibliothécaire .....	63
2.1.4. La désignation d'un archiviste.....	65
2.2. Suivi au niveau régional .....	66
2.3. Prise en charge des bibliothèques par le public. ....	66
3. La prise en charge au niveau des établissements scolaires et universitaires.....	69
3.1 Prise en charge administrative.....	69
3.2. Prise en charge des frais de fonctionnement.....	69

**QUEL AVENIR POUR L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE? .....70**

**BIBLIOGRAPHIE.....73**

**LISTE DES ABREVIATIONS.....76**

**MALI**

le réseau  
de lecture publique

**ALGERIE**

**MAURITANIE**

TOMBOUCTOU

Bourem

Goundam

Diré Gourma-  
Rharous

GAO

Ménaka

Niafouké

Ansongo

Douentza

Nioro

Nara

Youvarou

KAYES

Yélimané

Diéma

Tenenkou

MOPTI

Djenné

Bandiagara

**NIGER**

Bafoulabé

Kolokani

Banamba

Niono

Macina

San

**SENEGAL**

Kéniéba

Kita

SEGOU

Bla

Tominian

**GUINEE**

Koulikoro

Dioïla

Koutiala

BAMAHO

Kangaba

Yorosso

**BURKINA - FASO**

Bougouni

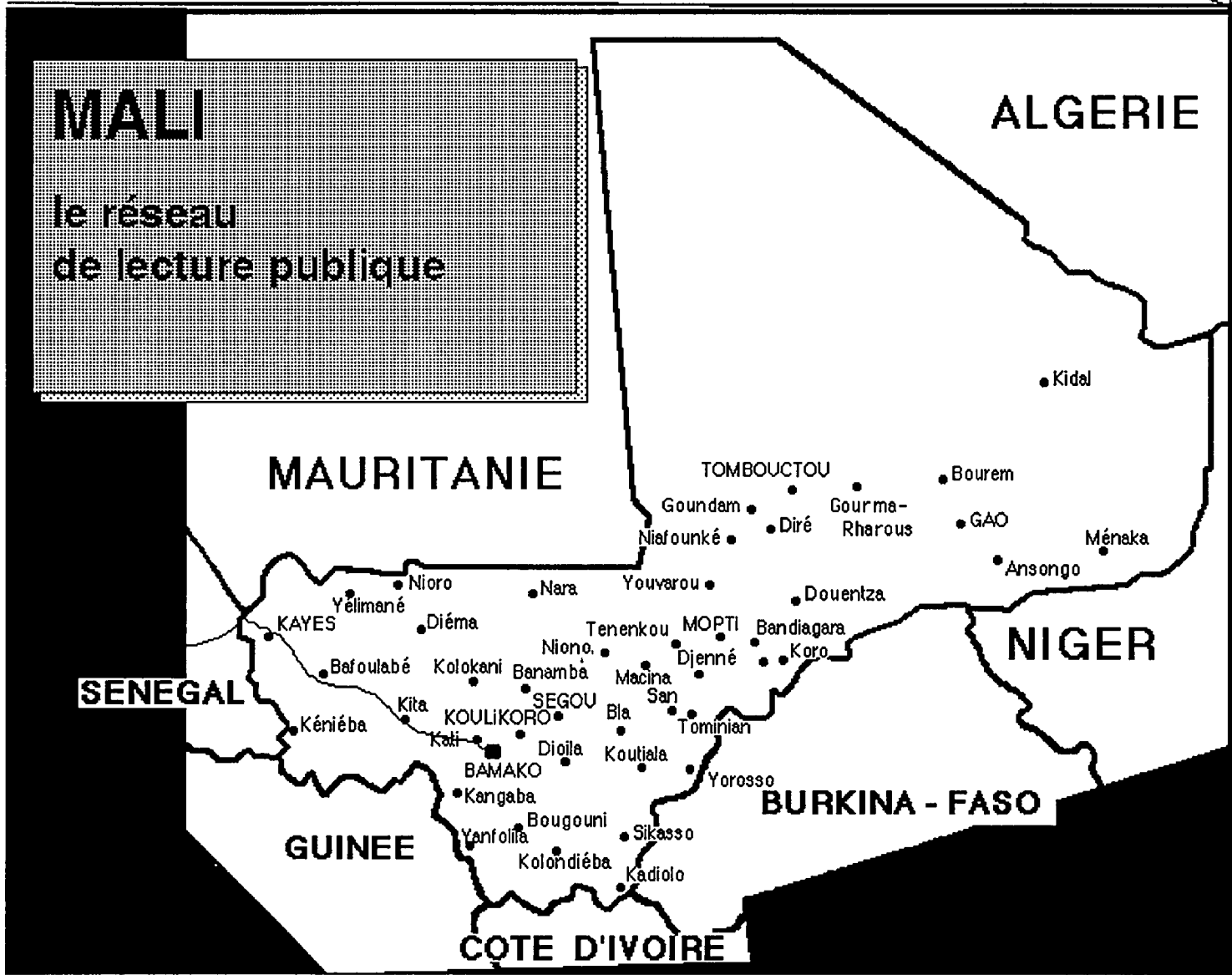
Sikasso

Yanfollita

Kolonédiéba

Kadiolo

**COTE D'IVOIRE**



## INTRODUCTION : PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Ce mémoire a été rédigé à l'issue d'un stage de trois mois à l'Opération Lecture Publique au Mali.

L'Opération Lecture Publique est un réseau de bibliothèques de Lecture Publique implanté sur tout le territoire malien. Le gouvernement français sollicité par le Mali pour soutenir le projet, donna son accord en septembre 1974. En 1977, une équipe formée d'un cadre malien et d'une assistante technique française prenait en charge l'Opération Lecture Publique. Actuellement cette équipe se compose d'une vingtaine de personnes et le projet s'est enrichi, en plus des 46 bibliothèques initiales, d'une bibliothèque enfantine, de 9 dépôts renouvelables le long de la voie ferrée qui relie Bamako à la frontière du Sénégal, de 53 dépôts d'archives de 40 bibliothèques d'établissements scolaires et universitaires et de cinq salles de lectures dans les communes du district de Bamako.

La coopération franco-malienne a été définie de la façon suivante: le Mali prenait en charge les locaux, le mobilier et les salaires du personnel malien, l'assistance technique de la France consistait à doter les structures de livres et de fournitures, de les acheminer et d'en former les responsables locaux.

Le projet est basé sur la participation des populations et de leurs organismes représentatifs, dans le choix d'un local et de son équipement, et au travers de la désignation d'un responsable. L'Opération Lecture Publique se charge de la formation des bibliothécaires et des archivistes, de l'acheminement des dotations et du suivi technique.

L'étude de cette structure a été dictée en premier lieu par mon intérêt personnel pour les bibliothèques de lecture publique. J'avais envie de découvrir les bibliothèques des pays du Tiers-Monde et le cas du Mali, un des pays les plus pauvres du monde, dont la population compte 83 % d'analphabètes me paraissait soulever bien des interrogations en ce qui concerne l'intérêt que pouvait constituer les bibliothèques dans un tel contexte. Par ailleurs, l'implantation de bibliothèques dont le fonds est constitué en majorité d'ouvrages en français, dans un pays où les francisants<sup>(1)</sup> ne sont que 13,8 % <sup>(2)</sup> de la population me laissait perplexe. J'ai par conséquent abordé cette étude en ayant comme fil conducteur l'appropriation des bibliothèques par la population.

Par ailleurs, les responsables de l'Opération Lecture Publique ont été intéressés par ma candidature parce qu'ils souhaitaient faire le point après 13 ans d'existence du projet et que trop impliqués dans son fonctionnement, ils ne disposaient pas du recul nécessaire à une auto-évaluation objective. Le regard d'un observateur extérieur leur semblait susceptible de fournir des interrogations ou des critiques, non tant sur le bien-fondé de leur projet,

---

(1) francisants = francophones auxquels s'ajoutent les adultes qui n'ont pas appris le français à l'école, mais en ont une connaissance équivalente à celle que deux années d'enseignement peuvent donner à un élève moyen.

(2) en 1981, d'après les chiffres donnés par A. Salon dans sa thèse



qui leur semblait acquis, que sur les moyens utilisés pour le mettre en oeuvre. Ils m'ont proposé de faire l'évaluation du projet, d'une part parce que mon expérience française en matière de lecture publique me permettait d'aborder l'évaluation d'un point de vue professionnel, d'autre part parce que la durée de mon séjour (trois mois) et les dates fixées (30 mai - 30 septembre) me permettaient de dépouiller les archives de façon approfondie, de suivre le déroulement du stage annuel de formation, et de participer à une mission dans une région.

Enfin, le Ministère Français de la Coopération, contacté, vit dans mon travail un document qui pourrait être utile aux assistants techniques envoyés en Afrique pour développer des réseaux de lecture publique sur le modèle malien. C'est pourquoi il finança mon voyage. Le Ministère Français de la Coopération, après avoir eu comme politique, en matière de livre non scolaire, d'implanter des bibliothèques importantes (15.000 à 20.000 livres) dans les centres culturels français, cherche actuellement à développer des réseaux de bibliothèques de lecture publique en Afrique francophone, basés sur une démarche participative de la population. Le Mali a été le premier pays à expérimenter cette formule.

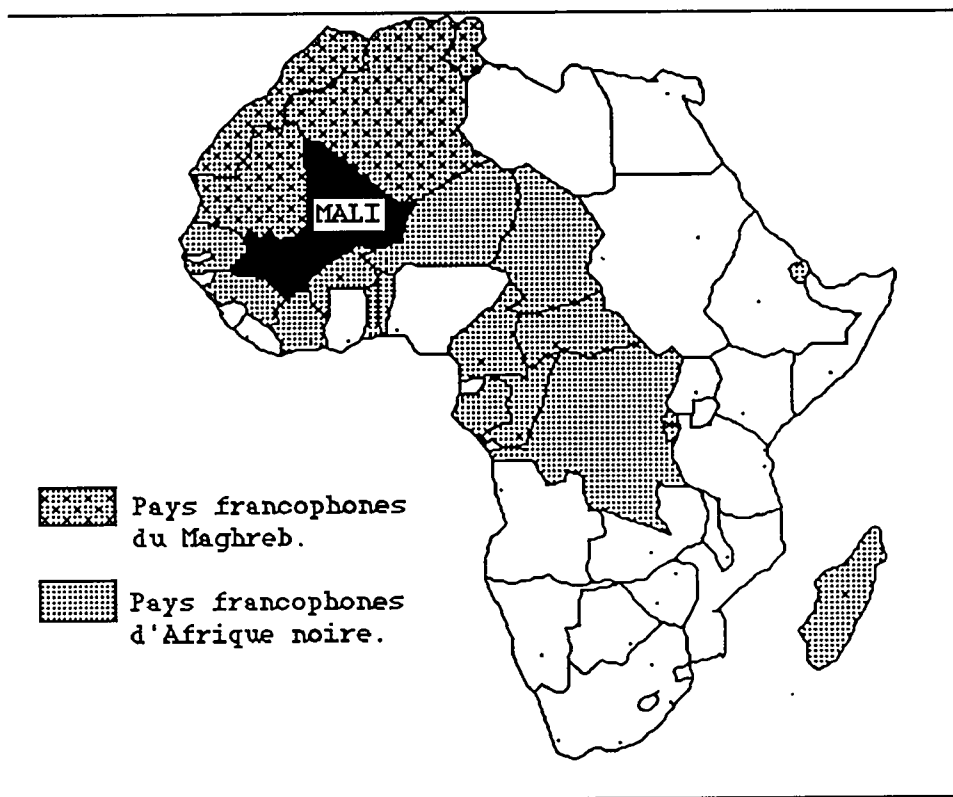
L'évaluation d'un projet s'étendant sur l'ensemble d'un pays et sur une période étendue, posait le problème de son traitement d'un point de vue méthodologique. Ma démarche s'est faite en trois temps. J'ai d'abord procédé au dépouillement des archives de l'Opération Lecture Publique, qui m'ont fourni les outils que sont les statistiques données par les rapports mensuels des bibliothécaires des cercles et les rapports de mission des responsables de l'Opération Lecture Publique. J'ai complété mon analyse par des entretiens avec les différents acteurs (premiers responsables de l'Opération et responsables actuels, autorités de tutelle, bibliothécaires, utilisateurs) pendant le stage de formation des bibliothécaires, pendant quatre jours d'enquêtes à Koulikoro et pendant trois semaines de mission dans la région de Sikasso. Cela m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la structure et ce qui en faisait la force et la faiblesse.

Après avoir présenté le contexte dans lequel se place l'Opération Lecture Publique, d'un point de vue géographique, administratif, culturel, social et économique, je passerai à l'étude de la structure en partant de son origine, afin de suivre son évolution jusqu'à son organisation actuelle.

Puis, je m'attacherai plus particulièrement à l'analyse de la prise en charge malienne, que ce soit au niveau national ou local, qui me paraît être la principale garantie de réussite du projet pour terminer sur les perspectives d'avenir de l'Opération Lecture Publique.

## PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE

### 1. Présentation géographique du Mali



**1.1. Superficie :** Le Mali est un pays d'une superficie de 1.246.040 km<sup>2</sup> en forme de papillon qui aurait une aile plus grande que l'autre, bordé par l'Algérie et la Mauritanie au nord, le Niger à l'Est, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud et le Sénégal à l'ouest.

**1.2. Climat :** Le nord du pays a climat désertique, le sud a un climat soudano-sahélien.

**1.3. Population :** Le Mali est peuplé de 7.696 346 habitants dont 46 % ont moins de 15 ans.

*Taux de croissance :* Le taux de croissance de la population est de 2,8 % depuis 1976.

*Taux de natalité :* 4,9 %

*Taux de mortalité :* 4,9 %

*Taux de mortalité infantile :* 13,7 %

*Taux d'alphabétisation* : 27 % de la population est alphabétisée

*Taux de scolarisation* : 19,4 % pour l'ensemble de l'enseignement fondamental. Ce taux ne cesse de baisser depuis 1976 où il atteignait 29,1 % (alors que la moyenne du taux de scolarisation des Etats africains était à l'époque de 76,21 %).

Les principales ethnies vivant au Mali sont les Touaregs, les Maures et les Sonraï au nord, les Peuls, les Dogons, les Bamâna (Bambara), les Sononké (Saracolé), les Kassonké, les Minianka dans une bande centrale qui va d'est en ouest, les Sénoufo, les Wassulunké et les Maninka ou Madenka (Malinké) au sud et au sud-est.

Les principales langues parlées au Mali sont le bambara (parlé par 60 % de la population), le fulfudé (ou poular), le sonraï, le tamasheq, le kassanigé, le sononké, le maninkakan, le sénoufo, le bobokan et le dogon. Le français est la langue officielle et la langue utilisée pour la scolarisation. Des expériences de scolarisation dans les langues maternelles existent, mais sont assez limitées (17.000 enfants sont scolarisés dans les langues nationales en 1er cycle fondamental). Le Mali envisage au titre du quatrième projet éducation<sup>(1)</sup> la création de 30 nouvelles classes expérimentales.

Le Mali est un état indépendant depuis 1960. C'est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un revenu annuel par habitant de 140 \$ US.

## 2. Présentation de l'organisation administrative du Mali

### **2.1. Le découpage administratif.**

Le Mali est découpé en circonscriptions administratives qui sont la région, le cercle, l'arrondissement, le village, la fraction nomade, et en zone urbaine, la commune. A cela s'ajoute le district de Bamako.

Depuis la réorganisation administrative de 1977, le territoire malien est divisé en 7 régions que l'on désigne soit par un numéro, soit du nom de la ville qui en est le chef lieu (1ère région = Kayes, 2ème région = Koulikoro, 3ème région = Sikasso, 4ème région = Ségou, 5ème région = Mopti, 6ème région = Tombouctou, 7ème région = Gao).

Les régions sont administrées par un gouverneur de région. Le gouverneur est assisté de son cabinet, composé de trois membres, un directeur de cabinet, un conseiller aux affaires administratives, un conseiller au développement.

---

(1) Le 4ème projet-éducation est un programme de consolidation du secteur de l'Education pour le financement duquel un prêt sectoriel a été approuvé par la Banque Mondiale en 1989 et qui prévoit en agissant au niveau des régions de Ségou, Sikasso et du district de Bamako de porter d'ici 1995 le taux de scolarisation primaire global de 31 % actuellement à 36 % et le taux de scolarisation féminine total de 22 % à 28 %. Dans le même temps ce programme prévoit une meilleure adaptation des programmes, la fourniture de manuels en quantité suffisante, et de motiver les enseignants en les formant mieux.

Auprès du gouverneur existent deux assemblées : le Comité régional de développement, présidé par le gouverneur et composé d'agents administratifs qui sont ses conseillers, et le Conseil régional qui a un rôle consultatif et qui doit être l'organe de participation de la population (les membres du Conseil régional sont pour moitié désignés par les organismes à caractère économique et social, et pour moitié élus par les Conseils de cercle).

Le District de Bamako correspondant à une huitième région est administré par un gouverneur de district.

Chaque région est divisée en cercles, administrés par un commandant de cercle. Il y a 46 cercles au Mali. Le commandant de cercle est assisté de deux adjoints : un adjoint est responsable de la gestion administrative et l'autre est le chef de l'arrondissement central où est situé le chef-lieu du cercle. C'est au niveau de chaque cercle que se trouvent les services d'état-civil, de perception, le bureau militaire, le bureau domanial, les services judiciaires. La gestion du cercle est organisée sur le même modèle que celle de la région, avec un Comité Local de Développement et un Conseil de cercle, organe représentatif mi-élu, mi-désigné.

Chaque cercle est divisé en arrondissements. Il y a 281 arrondissements au Mali. Chaque arrondissement est administré par un chef d'arrondissement, qui préside le Comité de développement. Il existe un Conseil d'arrondissement, organe consultatif permettant de recueillir l'avis de la population.

Dans les zones urbaines, on ne parle plus d'arrondissements, mais de communes. Ce sont des collectivités décentralisées, dotées de la personnalité morale. Il y a 19 communes, 13 communes en région (Kayes, Nioro, Kita, 1ère région; Koulikoro, Kati, 2ème région; Sikasso, Koutiala, Bougouni, 3ème région; Ségou, San, 4ème région; Mopti, 5ème région ; Tombouctou, 6ème région ; Gao, 7ème région) et les six communes qui forment le district de Bamako.

Les villages et les fractions nomades sont des subdivisions administratives de l'arrondissement, sans personnalité morale.

Les villages sont dirigés par un chef de village nommé par le commandant de cercle sur proposition du chef d'arrondissement. Il est conseillé par un Conseil de village, élu pour 5 ans.

La fraction est constituée par la réunion de plusieurs familles nomades en campements. Le représentant de l'administration dans la fraction est le chef de fraction, qui est assisté par un conseil de fraction.

Les chefs de village et de fractions sont principalement chargés de la récupération de l'impôt. Traditionnellement les conseils de fraction ou de village regroupent les anciens, et le chef de village ou de fraction est le plus âgé d'entre eux.

Cette structure administrative et la terminologie employée remontent à la colonisation où tous les services administratifs dépendaient du

Gouverneur, dépositaire des pouvoirs de la République. Il était le détenteur des pouvoirs exécutif, de police et diplomatique.

Dans le système colonial, la colonie était divisée en régions divisées en circonscriptions (cercles), elles-mêmes divisées en subdivisions (districts ou arrondissements), régies par des administrateurs des colonies.

Le chef de subdivision dépendait du chef de circonscription qui lui-même dépendait du gouverneur.

Sur son territoire, l'administrateur remplissant toutes les fonctions, avait compétence dans tous les domaines (juridique, administratif, économique, sanitaire, ordre public, voirie, etc) et disposait de tous les pouvoirs.

L'administration malienne s'est fortement inspirée de ce système très hiérarchisé.

Découpage Administratif	Autorité	Assemblée Exécutive	Assemblée Consultative
REGION	Gouverneur et Cabinet de 3 Membres	Comité Régional de Développement	Conseil Régional
CERCLE	Commandant de Cercle assisté de 2 Adjointes	Comité Local de Développement	Conseil de Cercle
ARRONDISSEMENT	Chef d'Arrondissement	Comité de Développement	Conseil d'Arrondissement
VILLAGE (En zone rurale)	Chef de Village		Conseil de Village
FRACTION (En zone nomade)	Chef de Fraction		Conseil de Fraction

## 2.2. L'Organisation des services publics au Mali.

L'organisation des services publics maliens est régie par l'ordonnance n° 79-9/CMLN portant sur les principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics. Elle classe les services publics en services centraux, services régionaux et subrégionaux, services rattachés, services extérieurs, services des collectivités décentralisées, services personnalisés.

### 2.2.1. Les services centraux

Les directions sont chargées des "tâches de conception, de coordination et de contrôle".

Les divisions sont *"l'échelon technique de relais entre une direction et les sections"*.

Les sections sont *"l'échelon de base chargé des travaux techniques de rédaction, de vérification et d'application courante"*.

Une direction doit comprendre au minimum deux divisions et une division doit comprendre au moins deux sections.

### **2.2.2 Les services régionaux**

Les services régionaux et subrégionaux sont des services déconcentrés de l'Etat. Ils se situent au niveau de la région, du cercle et de l'arrondissement.

### **2.2.3. Les services rattachés.**

Les services rattachés sont des services déconcentrés de l'Etat assurant des missions spécifiques et dotés pour cette raison d'une organisation structurelle et d'un régime de fonctionnement propre. (par exemple les établissements d'enseignement, certaines unités de production, la Bibliothèque Nationale etc).

### **2.2.4. Les services extérieurs.**

Les services extérieurs sont les services situés à l'extérieur du territoire malien (services diplomatiques, services de zone franche dans les ports de débouchés maritimes, antennes extérieures des organismes personnalisés)

### **2.2.5. Les organismes personnalisés.**

Les organismes personnalisés sont des services disposant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Ce sont des établissements publics (à caractère administratif, à caractère industriel et commercial, à caractère professionnel), des sociétés nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

## **3. Organisation administrative des services de documentation et d'information au Mali**

Les services documentaires au Mali peuvent se répartir en trois catégories: les services publics, les services dépendant d'organismes privés (y compris les organisations religieuses) et les services dépendant de centres culturels étrangers.

Les services les plus faciles à recenser sont les bibliothèques publiques et les archives. Des bibliothèques et centres de documentation embryonnaires existent probablement dans de nombreux services, mais sont difficilement quantifiables.

Après un rapide tour d'horizon des organismes documentaires se trouvant sur le territoire malien, on s'attachera à l'organisation administrative des services nationaux de documentation relevant du Ministère des sports, des Arts et de la Culture, ce qui permettra de situer l'Opération Lecture Publique dans son cadre administratif.

### **3.1. Les services de documentation relevant de l'Etat malien.**

#### **3.1.1. Les bibliothèques :**

- *Bibliothèque nationale*
- *Opération Lecture Publique (46 bibliothèques de cercles, 39 bibliothèques de lycées et établissements d'enseignement supérieur, 5 bibliothèques de communes, la bibliothèque enfantine de Bamako, le bibliorail)*
- *Bibliothèque du Centre d'études et de recherches Ahmed Baba*
- *Bibliothèque du Palais de la culture*
- *Bibliothèque du Carrefour des jeunes*
- *Bibliothèque de la Cinémathèque Nationale*
- *Bibliothèque de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie*
- *Bibliothèque de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines*
- *Bibliothèques d'écoles fondamentales à Bamako, La Poudrière et N'Tomi C , et la bibliothèque de Badalabougou gérée par l'Association des Parents d'Elèves.*
- *Bibliothèque du Centre de Formation des Jeunes de San*

#### **3.1.2. Les Archives :**

- *Archives Nationales*
- *Archives des gouvernorats*
- *Archives des cercles*

#### **3.1.3. Les centres de documentation :**

- *Centre de documentation de l'Institut du Sahel, réseau de documentation inter-états sahéliens (Mali, Sénégal, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, ...)*

### **3.2 Organisation administrative des services relevant du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture**

La Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, l'Opération Lecture Publique, le Centre d'Etudes et de Recherches Ahmed Baba relèvent de la Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC), une des trois directions du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture (MSAC).

La Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales et le Centre d'Etudes et de Recherches Ahmed Baba sont des services rattachés à la DNAC.

L'Opération Lecture Publique correspond à la Section Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation de la Division du Patrimoine Culturel, une des divisions de la DNAC.<sup>(1)</sup>

Cette différence s'explique par des raisons historiques, l'organigramme actuel ayant été conçu en 1978, date à laquelle l'Opération Lecture Publique était encore à ses débuts et n'avait pas encore l'importance permettant une plus grande autonomie. Il n'a pratiquement pas été modifié depuis, excepté les regroupements préconisés par le F.M.I. (fusion de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire avec la direction des sports et de l'éducation physique au début 1990, pour former la direction de la jeunesse et des sports, et rattachement de la cinémathèque nationale au musée national).

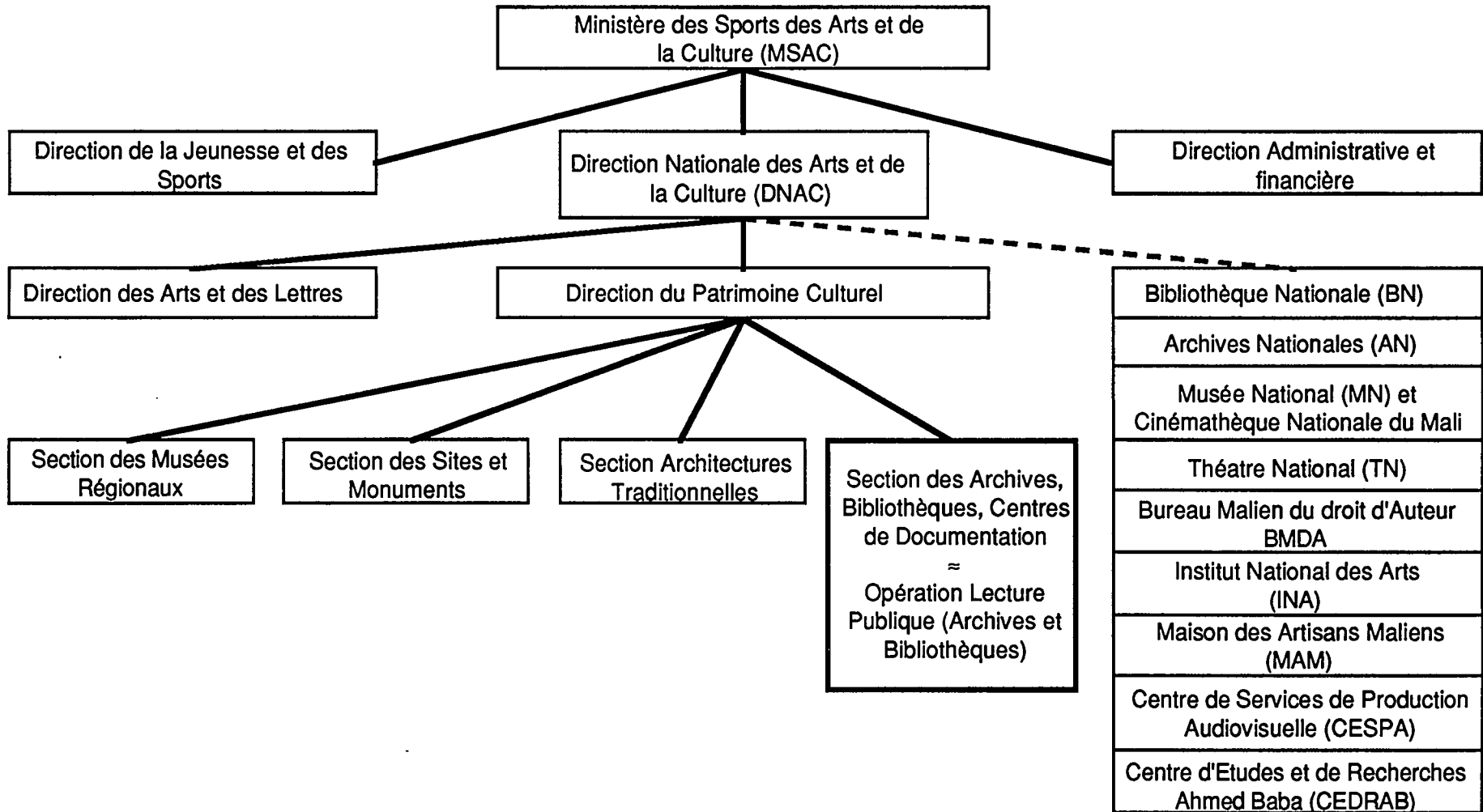
Les sections de la division du patrimoine culturel regroupent les services nationaux décentralisés sur l'ensemble du territoire, section des musées régionaux, section des sites et monuments, section architectures traditionnelles, section des bibliothèques, des archives et des centres de documentation. Si les trois premières sections sont restées embryonnaires, l'extension de l'Opération Lecture Publique (confondue avec la section bibliothèques, archives et centres de documentation) qui par son volume d'activités représente 80 % des activités de la division du patrimoine culturel, semble rendre inévitable son changement de statut dans un proche avenir. La suppression d'un échelon de l'organigramme permettrait à l'Opération Lecture Publique d'alléger les procédures de communications avec sa direction et augmenterait son efficacité.

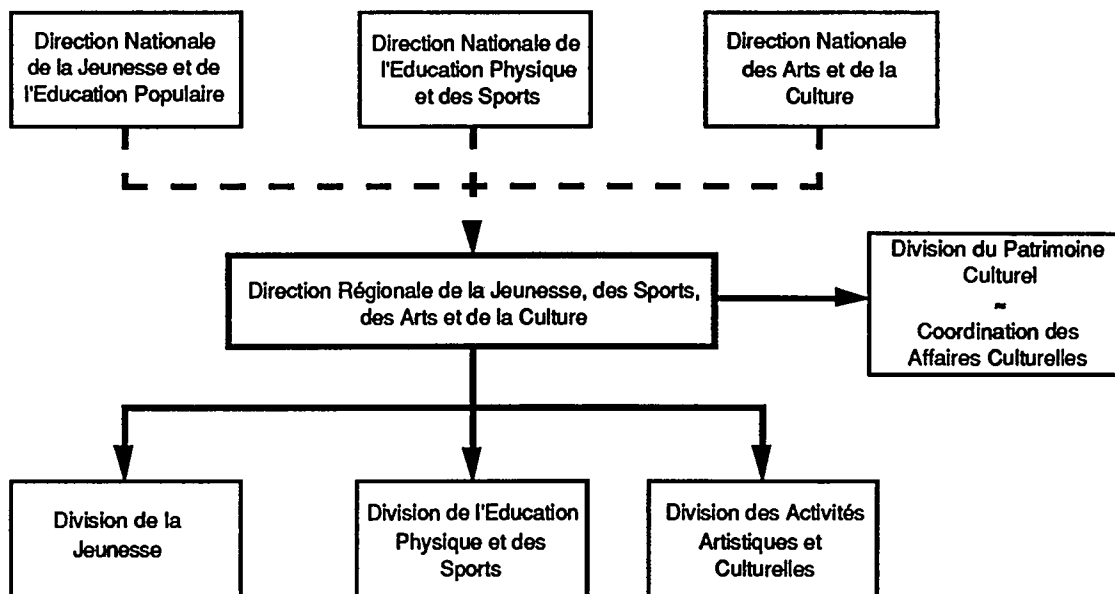
Au niveau régional le MSAC dispose d'un échelon déconcentré qui est la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports, des Arts et de la Culture. Chaque direction régionale suit le schéma national en étant organisée en quatre divisions : la Division de la Jeunesse, la Division de l'Education Physique et des Sports, la Division des Activités Artistiques et Culturelles et la Division du Patrimoine Culturel.

---

(1) Voir schéma page suivante.







Au niveau de chaque cercle, le ministère est représenté par un Service de Cercle de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture.

Sur le plan local, ces services interviennent de façon indirecte dans la gestion de l'Opération Lecture Publique en étant représentés dans les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, qui ont la charge des bibliothèques de cercles et des archives des gouvernorats et des cercles. Ces structures sont placées sous l'autorité des gouverneurs de région et des commandants de cercle.

Au niveau de chaque cercle, le ministère est représenté par un Service de Cercle de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture.

Sur le plan local, ces services interviennent de façon indirecte dans la gestion de l'Opération Lecture Publique en étant représentés dans les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, qui ont la charge des bibliothèques de cercles et des archives des gouvernorats et des cercles. Ces structures sont placées sous l'autorité des gouverneurs de région et des commandants de cercle.

### **3.3. Les services de documentation relevant du secteur privé.**

Les services documentaires relevant d'associations, d'organismes privés ou d'organisations confessionnelles ne sont cités que lorsqu'ils sont accessibles à un public extérieur.

### **3.3.1. Les bibliothèques :**

- *Bibliothèque de la coopérative Jamana*<sup>(1)</sup> . Cette bibliothèque a bénéficié du fonds-témoin de la centrale de Lecture Publique.
- *Bibliothèque du Centre Djoliba*.<sup>(2)</sup> Dépend de la mission catholique. Gérée par une personne bénévole.
- *Bibliothèques des missions*, entre autres, bibliothèques de Ségou, Mopti, Gao, Markala, bibliothèque du séminaire St Augustin, Kolokani, bibliothèque de la paroisse catholique de Lafiabougou, bibliothèque du centre culturel Khasso de la paroisse catholique de Kayes
- *Bibliothèque de la prison de Kidal* (gérée par la Croix-Rouge)
- *Bibliothèque du village S.O.S.*
- *Bibliothèque du Cours Jeanne d'Arc* (alphabétisation).

### **3.3.2. Les centres de documentation :**

- *Bibliothèque du Centre Islamique*
- *Bibliothèque des Volontaires du Progrès*

### **3.4. Les bibliothèques des centres culturels :**

- *Bibliothèque du Centre Culturel Français*. Bibliothèque publique, section adultes et enfants, kiosque, salle de documentation.
- *Bibliothèque du Centre Culturel Américain*
- *Bibliothèque du Centre Culturel Arabo-lybien*

---

(1) La coopérative *Jamana* créée par Alpha Oumar Konaré regroupe une librairie, un centre culturel et une maison d'édition. *Jamana* est un carrefour de rencontre des intellectuels et des étudiants, *Jamana* édite le journal *Les Echos*, qui paraît tous les 15 jours et est caractérisé par sa liberté de ton vis à vis du pouvoir en place.

(2) Centre culturel dépendant de la mission catholique.

## **4. Le contexte culturel, social et économique**

### **4.1. Les handicaps au bon fonctionnement des bibliothèques**

#### **4.1.1. Les raisons culturelles**

On ne s'appesantira pas sur la civilisation africaine basée sur l'oralité, ni sur les 83 % d'analphabètes que compte le Mali. On s'attachera plutôt à détailler les éléments s'opposant à un développement rapide des bibliothèques.

#### **4.1.2. Les conditions socio-économiques**

Même si partout la fréquentation des bibliothèques est en hausse légère, les conditions de vie (de survie ?) de la population permettent difficilement de trouver en soi et autour de soi le minimum de calme et de temps nécessaire à la lecture.

Par ailleurs le manque d'habitude de manipuler des livres constitue un handicap sérieux. Parmi les personnes scolarisées, les enseignants et à plus forte raison les élèves peuvent passer toute leur vie sans utiliser de livres. Un salaire de fonctionnaire malien varie entre 15.000 F CFA (conventionnaires) et 70.000 F CFA (catégorie A). Un salaire malien fait vivre au moins 10 personnes.<sup>(1)</sup> Un livre coûte entre 3000 et 4000 F CFA, soit autant qu'un sac de mil de 50 kg - il faut généralement deux sacs de mil par mois et par famille. Un sac de 50 kg de riz coûte 10 000 F CFA. La location d'un appartement de deux pièces plus une terrasse à Bamako est de 10.000 F CFA /mois ; un pagne de fabrication malienne coûte 1250 F CFA et il faut à une femme 4 pagnes pour s'habiller. Il en résulte un endettement endémique des familles.

#### **4.1.3. Le cas des enfants**

Les enfants maliens se trouvent dans des conditions défavorables dans leur rapport avec le livre pour des raisons tant sociales et économiques que culturelles.

---

<sup>(1)</sup> La population active au 22/09/85 était de 2.800.000 personnes parmi lesquelles 5% de salariés dont 43.000 fonctionnaires.(chiffres cités par J.R. de Benoist.

### 4.1.3.1. Les chiffres de scolarisation

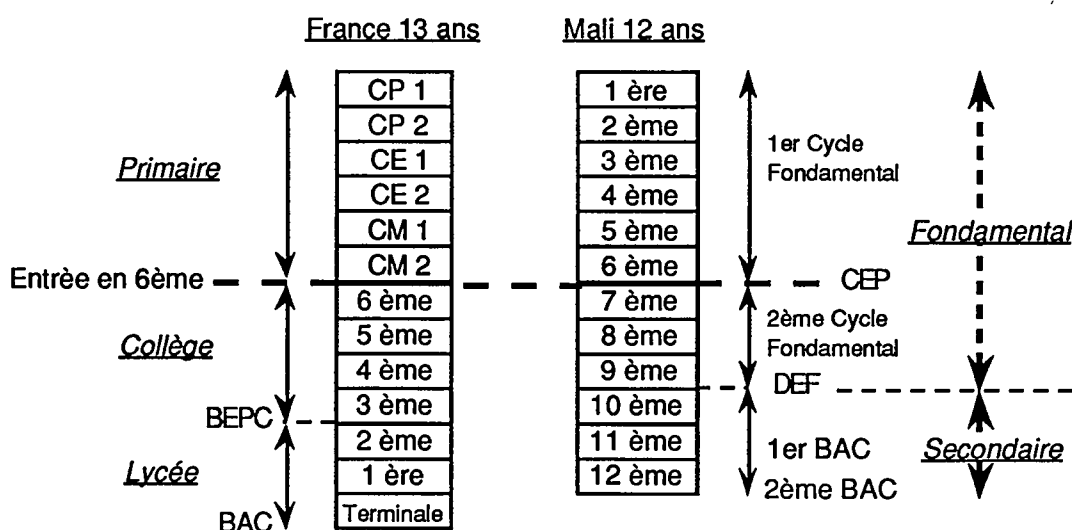
NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	EFFECTIFS	ANNEE SCOLAIRE
Enseignement fondamental : (1) dont	363.906 élèves	1988/89
1er cycle:	312.246 élèves	1988/89
2ème cycle:	51.660 élèves	1988/89
Enseignement secondaire	16.956 élèves	1989/90
Enseignement supérieur	6.025 élèves	1989/90
Enseignement normal	1.025 élèves	1989/90
Enseignement arabe (medersas)	67.449 élèves	1988/89
Jardins d'enfants	8.902 élèves (2)	1989/90

(1) dont 113.000 à Bamako

(2) dont 4.084 à Bamako (50 % garçons, 50 % filles)

Ce qui fait un total d'enfants scolarisés de 464.263 en 1989/90 en admettant qu'il n'y a pas une grande différence entre les chiffres des années scolaires 1988/89 et 1989/90 pour l'enseignement fondamental et les écoles coraniques.

L'enseignement fondamental est en principe obligatoire, gratuit et laïc.



### 4.1.3.2. Le coût de l'école pour les parents

Les parents maliens paient 3000 francs CFA par an pour inscrire leur enfant à l'école. Ils paient de surcroît toutes les fournitures scolaires (cahiers, crayons, location des manuels scolaires dans

certains cas), un uniforme et le banc sur lequel leur enfant sera assis (sorte de location de place assise). Les classes sont surchargées (plus de 100 enfants par classe dans certaines écoles de Bamako), moins par manque d'enseignants que par manque de locaux.

#### **4.1.3.3. Les travaux des champs**

Les enfants travaillent les après-midi dans les champs de l'école (ruralisation), et pendant leurs vacances dans les champs de leur famille. Les trois mois de vacances d'été (juillet, août, septembre) qui correspondent à la saison des pluies (hivernage) sont consacrés à la culture des champs de l'école (par roulement entre les classes), et à la culture dans les champs familiaux.

#### **4.1.3.4. Les travaux domestiques**

Traditionnellement ce sont les enfants qui gardent les troupeaux - pour les garçons - et qui aident les femmes à chercher l'eau, entretenir la maison, préparer les repas, laver le linge etc - pour les filles. Ceci explique la différence des taux de scolarisation entre les sexes, le taux de scolarisation féminine n'étant que de 22%(1).

#### **4.1.3.5. Les petits métiers**

Les vendeurs ambulants, les gardiens de voitures, les cireurs de chaussures sont souvent des enfants que l'on retrouve dans tous les petits métiers et qui participent ainsi aux revenus de leur famille.

Envoyer un enfant à l'école équivaut donc pour sa famille à un manque à gagner en plus des dépenses occasionnées par les frais de scolarité.

#### **4.1.3.6. Les débouchés pour les enfants scolarisés.**

##### **4.1.3.6.1. Jusqu'en 1983: un emploi.**

La seule raison matérielle qui poussait les parents à envoyer les enfants à l'école était que jusqu'à une période récente (1983) tous les diplômés étaient automatiquement intégrés dans la fonction publique. Un enfant scolarisé représentait un investissement, et l'espoir pour sa famille qu'il parvienne à obtenir un diplôme - donc un salaire - dans l'avenir et qu'il puisse subvenir ainsi aux besoins familiaux. Cet espoir n'est plus permis actuellement.

---

(1) Pour le 1er cycle fondamental.

#### **4.1.3.6.2. Après 1983 : le chômage.**

Les diplômés au chômage sont très nombreux. Ils refusent souvent de revenir travailler la terre et méprisent leurs parents analphabètes. Les enfants, nombreux, qui ont suivi une scolarité sans parvenir à obtenir un diplôme<sup>(1)</sup>, ont souvent la même attitude. De plus, dans le cas des enfants villageois qui ont quitté leur famille pour aller étudier en ville, on observe souvent une perte des valeurs traditionnelles, et une petite délinquance liées à leur acculturation.

Tout cela explique que les familles, surtout dans les zones rurales, soient de plus en plus réticentes à scolariser leurs enfants. Le taux de scolarisation au Mali est de 19,4 %<sup>(2)</sup> avec un grand décalage entre les villes et les campagnes. Tout porte à penser que ce taux va encore chuter dans les années futures.<sup>(3)</sup>

#### **4.1.3.7. Une condition aggravante supplémentaire**

Une étude réalisée en France sur les enfants avant leur scolarisation par l'équipe de René Diatkine, Marie Bonnafé et Tony Lainé, démontre que jusqu'à trois ans, tous les enfants sont attirés par les livres (ils essaient de les attraper, de les sucer, de les regarder). Après ces premières années, seuls les enfants qui voient des livres dans leur environnement familial, vont spontanément vers eux. A cinq ans, l'égalité des chances devant l'apprentissage de la lecture n'existe plus.

En se replaçant dans le contexte malien, on prend la mesure du chemin qui reste à parcourir.

Le problème ne se limite pas à un problème d'accès au livre. Il est amplifié par les problèmes liés à la langue et à la scolarisation.

#### **4.1.3.8. Le problème de langue**

Les enfants sont dans leur grande majorité scolarisés en français et non dans leur langue maternelle. Un enfant malien apprendra donc à lire, à écrire, à compter dans une langue étrangère. Le problème du passage obligatoire par une langue dominante est insoluble car si une scolarisation de base peut aisément se concevoir dans les langues nationales, à un niveau supérieur il est utopique d'imaginer une traduction des milliers de livres recelant le savoir mondial dans des langues minoritaires (pour des raisons qui tiennent

---

(1) Taux d'échec au D.E.F. = 87 % - Taux d'échec au BAC1 = 60 %, BAC2 = 20 %

(2) Pour l'ensemble des 1er et 2ème cycles fondamentaux.

(3) Le taux de scolarisation de l'enseignement fondamental est passé de 21,46 % en 1978-79 à 16,65 % en 1982-83 pour le 1er cycle et de 13,91 % en 1978-79 à 5,21 % en 1982-83 pour le 2ème cycle.

autant à la diffusion restreinte de ces langues qu'au pouvoir d'achat de la population).

#### **4.1.4. Les livres pour enfants à la bibliothèque**

Le livre en français proposé aux enfants dans les bibliothèques, leur impose un gros effort d'adaptation, non seulement en raison de sa forme (le support en tant que tel, la langue véhiculée) mais également en raison de son contenu (véhicule d'un quotidien occidental totalement étranger).

### **4.2. Les atouts des bibliothèques**

#### **4.2.1. La communication**

Les chefs-lieux de cercle, quand ce sont de petites villes, (Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba, Yorosso, Kadiolo) fonctionnent un peu comme les villages français : tout le monde se connaît, tout le monde est au courant de l'existence de la bibliothèque pour peu qu'elle soit bien signalisée.

#### **4.2.2. La personnalité du bibliothécaire**

Les bibliothécaires des cercles sont en général des personnalités en vue de la localité. Ils connaissent toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par la bibliothèque (fonctionnaires du cercle, représentants des différentes instances du parti UDPM, UNJM, UNFM, UNTM, enseignants, élèves ou anciens élèves).

Ils sont souvent originaires des cercles ou y séjournent depuis suffisamment longtemps pour être bien intégrés ce qui leur facilite la tâche, notamment dans la collecte de la tradition orale. Ainsi par exemple, le bibliothécaire Minianka de Yorosso (pays minianka), fils de chef de village, a beaucoup moins de problèmes pour recueillir des contes, des recettes de pharmacopée traditionnelle, etc... que le bibliothécaire Sonraï de Bougouni (pays bambara). Les personnes détentrices de la tradition orale répugnent souvent à la transmettre devant un micro à un "étranger", c'est à dire à quelqu'un qui n'est pas de la région. D'autre part, il est intéressant de connaître les contes, récits, etc... dans les différentes langues du Mali. Il est indispensable que le bibliothécaire parle la (les) langue(s) du cercle dans lequel il exerce pour améliorer les possibilités de collecte.

#### **4.2.3. Vis à vis des enfants**

Les bibliothécaires de cercle ont beaucoup développé l'animation infantine. La bibliothèque est le seul endroit à ma connaissance où les enfants aient un espace qui leur soit réservé (pendant 6 heures par semaine, les bibliothèques sont ouvertes uniquement aux enfants). Dans la pratique les bibliothécaires ont beaucoup de mal à faire accepter cette pratique aux adultes.



# PRESENTATION DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

## 1. Historique de l'Opération Lecture Publique

### 1.1. La genèse de l'Opération Lecture Publique

Le père spirituel de l'Opération Lecture Publique au Mali fut certainement un conseiller culturel français, M. Pierre Dassau, qui avait mis à profit les contacts qu'il entretenait avec nombre de personnalités pour les sensibiliser au vide culturel du Mali en matière de bibliothèques de lecture publique.

Par ailleurs, la France, après le changement de régime au Mali, cherchait à resserrer les liens entre les deux pays, après la période où Modibo Keita était chef du gouvernement malien, marquée par une volonté de garder ses distances avec l'ancien colonisateur et de rapprochement avec l'Union Soviétique.

En 1974, une demande émanant du Ministère de l'Education Nationale du Mali arrivait au Ministère Français de la Coopération qui accueillit favorablement le souhait malien d'une coopération dans le domaine des bibliothèques.

En 1975, Dominique Vallet, alors en poste à la bibliothèque du Centre Culturel Français à Dakar, était contactée pour participer à un projet de bibliothèques publiques au Mali et donnait son accord.

Le projet ne se concrétisa qu'en 1977. Dominique Vallet fut nommée assistante technique en octobre 1977, et élaborait le programme quinquennal intitulé "*Canevas de programme sur cinq ans pour la mise en place administrative et matérielle d'un réseau de lecture publique en province malienne*". Ce projet était établi sur cinq années scolaires : 1977/78, 1978/79, 1979/80, 1980/81, 1981/82. (voir canevas en annexe).

Mamadou Konoba Keita, le responsable malien du projet fut nommé en novembre 1977.

Le conseiller culturel français avait commandé des livres sur le budget 1977 de l'opération. Pendant deux mois, novembre et décembre 1977, Dominique Vallet et Mamadou Konoba Keita s'attelèrent au traitement de ces livres dans les locaux du service culturel de l'Ambassade de France, en attendant d'emménager dans des locaux de la Bibliothèque Nationale du Mali.

## **1.2. Les bibliothèques de Lecture Publique en 1977**

La situation qui existait au Mali en matière de bibliothèques de lecture publique était catastrophique. Des bibliothèques qui dépendaient des commandants de cercle du temps de la colonisation il ne restait pratiquement aucune trace (mis à part quelques livres retrouvés à Ségou), et on n'en avait pas gardé la mémoire. Les bibliothèques des missions, bien qu'en principe ouvertes à tous, étaient boudées par une partie de la population, qui refusait de fréquenter une institution confessionnelle chrétienne. (Le Mali compte 63 % de musulmans et l'animisme y est encore très ancré. Les catholiques ne sont que 160 000).

## **1.3. Le démarrage de l'opération : les tournées de sensibilisations**

Les tournées de sensibilisation à l'intérieur du pays commencèrent en janvier 1978. L'accueil réservé à l'équipe de l'Opération Lecture Publique fut très favorable pour au moins deux raisons.

D'une part du fait que les enfants maliens sont pour la plupart scolarisés en français (la scolarisation dans les langues nationales n'a touché que 17 000 enfants, et reste encore expérimentale) mais que les élèves comme leurs enseignants restent coupés du monde des livres.

D'autre part, dans les cercles se trouvaient bon nombre de personnes âgées qui avaient été imprégnées de culture française et qui pensaient retrouver dans les bibliothèques de l'Opération Lecture Publique les manuels de leur enfance (Mamadou et Bineta).

Le discours de l'Opération Lecture Publique a souvent été difficile, dans son option de ne pas utiliser de livres scolaires. Au départ, les bibliothèques restaient très liées au système scolaire, auquel, à défaut de support, elles devaient servir d'appoint, compte tenu du vide qui existait dans les écoles en matière de documentation et d'information.

L'accueil des autorités a quelquefois été assez tiède, l'Opération Lecture Publique étant perçue comme un projet de plus parmi la multitude de projets en tous genre fleurissant au Mali.

Quelques tournées s'effectuèrent avec le directeur de la Bibliothèque Nationale, Cheikh Oumar Dramé, et un bibliothécaire formé à l'Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar (EBAD), Sidiki Diabaté. Mais très vite, l'équipe de ce qui allait devenir la Centrale de Lecture Publique fonctionna de manière autonome et c'est donc à Mamadou Konoba Keita et à Dominique Vallet que l'on doit toute la mise en place de la structure.

Entre janvier et mai 1978, Dominique Vallet et Mamadou Konoba Keita firent le tour de 42 cercles du Mali. La visite des quatre nouveaux cercles créés par la réorganisation de 1977 avait été différée en attendant la complète mise en place de leurs services administratifs.

Pour faciliter les prises de contact, des livres étaient distribués aux autorités dans les différents cercles.

#### **1.4. Le montage du projet**

Dans la pratique, le montage du projet a réellement été le fruit d'un travail d'équipe. Les Maliens, plus informés des contraintes de leur pays, s'occupaient de la conception administrative et structurelle de l'opération, l'assistante technique, rodée au fonctionnement des structures en Afrique, s'employait à élaborer les meilleurs outils pour arriver aux objectifs définis en communs.

Ainsi, ce sont les Maliens qui ont décidés que les bibliothèques de cercle dépendraient de l'autorité du commandant de cercle, afin d'empêcher toute possibilité de récupération, et Dominique Vallet qui a créé le système des rapports mensuels des bibliothécaires, et trimestriels des Directions Régionales du Patrimoine Culturel.

L'option des concepteurs était de créer une structure qui soit la propriété de toute la population et non pas réservée à une catégorie. C'est dans cet esprit qu'ont été pensées les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, dans lesquelles toutes les instances représentatives sont intégrées et peuvent donner leur avis, sans que l'une d'elle puisse avoir une voix prépondérante. Ces Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel sont placées sous la présidence du commandant de cercle. Ce sont elles qui ont été chargées de désigner un responsable pour la bibliothèque et de fournir un local équipé pour servir de bibliothèque.

Les personnes les plus impliquées dans ce projet, ont été Alpha Oumar Konaré, chef de la Division du Patrimoine Culturel au début de l'opération, puis ministre de la Culture de mai 1978 à juillet 1980, Mamadou Konoba Keita, responsable malien du projet et Dominique Vallet, l'assistante technique française. Le projet a été soutenu au Ministère Français de la Coopération par Régine Fontaine, responsable du Bureau du livre.

#### **1.5. L'attitude du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture**

La succession de six ministres de la Culture depuis l'origine du projet jusqu'à aujourd'hui, a probablement freiné l'essor de cette structure, un changement à la tête du ministère impliquant inévitablement le changement de toute l'équipe des fonctionnaires entourant le ministre, et donc une période d'information et de rodage.

Ainsi par exemple, le texte instituant les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel n'est apparu qu'en 1989, alors qu'elles existaient dans les faits depuis 1979. (voir texte en annexe).

Malgré tout, le fait que les ministres successifs des premières années du projet, Mahamane Touré (octobre 1977-janvier 1978), Alioune Blondin Beye (janvier 1978-mai 1978) et surtout Alpha Oumar Konaré (mai 1978-juillet 1980) y aient été très favorables, a été un atout pour les concepteurs qui se sentaient soutenus.

C'est dans une note technique du ministre des Sports, des Arts et de la Culture Mahamane Touré, en 1977, à l'intention du gouvernement sur le "*Projet franco-malien d'implantation et d'animation de bibliothèques de Lecture Publique au Mali*", qu'apparaît pour la première fois le nom d' **Opération Lecture Publique** .

Alpha Oumar Konaré, organisa en 1978 un séminaire qui regroupait toutes les personnes qui travaillaient dans les bibliothèques, les archives, les centres de documentation et les musées du Mali.

Ce séminaire devait déboucher sur un projet de "*Statut particulier du cadre des fonctionnaires des bibliothèques, archives, centres de documentation et des musées*". Ce séminaire était un lieu de réflexion des professionnels de la documentation et de l'information autour de trois axes.

Tout d'abord, il faisait le point sur la situation des bibliothèques, archives, et centres de documentation au Mali, puis il proposait un plan de développement, et enfin il énonçait un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles le passage de la section des bibliothèques, archives et centres de documentation au rang de division, la création d'une commission nationale pour le développement des bibliothèques, des archives et des centres de documentation et la création d'une association malienne des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. En annexe était proposé un schéma de structure nationale intégrée. (voir document en annexe).

## **1.6. Les premières formations de bibliothécaires**

Le premier stage de formation en bibliothéconomie a eu lieu du 17 juillet au 1er août 1978. Il concernait tous les bibliothécaires des cercles choisis pour les premières dotations. Depuis, tous les ans, un stage de 15 jours est programmé pour former les nouveaux bibliothécaires, remplaçant leurs collègues mutés ou partis à la retraite.

A partir de 1981, les bibliothécaires ont été formés à la reliure et à la collecte de la tradition orale, toujours dans des sessions de 15 jours.

Tous les stages sont organisés de la même façon : l'encadrement est composé d'un expert extérieur et du personnel de la Centrale de Lecture Publique. L'enseignement est intensif et a lieu à Bamako.

## 1.7. Les premières dotations de livres dans les bibliothèques

Le projet initial consistait à équiper chacune des 46 bibliothèques de cercle d'un fonds comportant entre 500 et 1000 livres. Cette limitation était destinée d'une part à faciliter l'appropriation des bibliothèques par la population, en en faisant des structures modestes, à la dimension des réalisations envisageables localement, et d'autre part à provoquer à moyen terme un besoin, qui devait aboutir à la prise en charge des acquisitions de livres par les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel.

Les premières dotations de livres commencèrent dans les bibliothèques de la 1ère région. La bibliothèque de Kayes fut inaugurée en décembre 1978 (outre la première dotation de 300 livres, la bibliothèque possédait le fonds de 374 livres de l'ancienne bibliothèque de mission qui avait été cédé à l'Union des jeunes), puis ce fut le tour de la bibliothèque de Nioro-du-Sahel et de celle de Keniéba (où là aussi la mission avait donné son fonds).

La radio annonçait dans les informations les ouvertures de bibliothèques, ce qui permit d'accélérer la prise de conscience des populations concernées. En apprenant qu'ailleurs, peut-être dans le cercle voisin, une bibliothèque avait été ouverte et fonctionnait, les gens avaient la preuve que trouver un local, éventuellement le construire était réalisable, et c'est ainsi que dans les endroits où aucune décision n'avait été prise, la population s'est sentie obligée de trouver une solution, même provisoire, afin d'avoir aussi leur bibliothèque.

La programmation des dotations était la suivante :

	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	Total
bibliothèques n°1 des chefs-lieu de région	500 (Lecture sur place)	250 (prêt à domicile)	250 (prêt à domicile)		1000
bibliothèques n°2	300 (lecture sur place)	150 (prêt)	150 (prêt)		600
bibliothèques n°3		300 (lecture sur place)	150 (prêt)	150 (prêt)	600

Les livres des premières dotations étaient destinées à la consultation sur place, les livres des dotations suivantes pouvaient être prêtés à domicile.

Dans les faits, les crédits d'acquisition de livres ayant été ramenés de 200.000 FF en 1977 à 50.000 FF en 1978, les premières dotations ont été de 450 livres au lieu de 500, 200 au lieu de 250, et 250 au lieu de 300. Mais ce retard a été rattrapé par la suite.

\*22 bibliothèques ont été inaugurées entre décembre 1978 et juin 1979.

\*Fin avril 1980, 40 bibliothèques avaient été inaugurées.

\*En février 1983, tous les cercles possédaient leur bibliothèque.

La planification des missions de la Centrale de Lecture Publique a été très rigoureuse depuis le début : un message radio est envoyé systématiquement dans les cercles pour prévenir les autorités de la venue de l'équipe. Chaque fois que cela est possible, on s'assure de la bonne réception du message par un appel téléphonique.

### **1.8. Le wagon-bibliothèque**

La ligne de chemin de fer reliant Bamako à la frontière du Sénégal, a donné l'idée à l'Opération Lecture Publique d'établir des dépôts le long de la voie ferrée, qui seraient renouvelés tous les mois. Un wagon-bibliothèque, équipé de 2500 livres, et d'un projecteur cinématographique a été affrété. Il partait de Bamako, était décroché dans chacune des neuf localités desservies, où il renouvelait le dépôt, organisait des projections et était ouvert à la population pour la consultation sur place. Il était équipé de tables et de chaises, d'un projecteur 16 mm, d'un groupe électrogène et constituait donc une mini-bibliothèque roulante.

Le wagon-bibliothèque a effectué son premier voyage du 13 au 31 octobre 1980. Il desservait Negala, Kassaro, Sebekoro, Tokoto, Oualia, Mahina, Diamou, Same et Ambidedi.

En 1986, pour des raisons de sécurité, le wagon n'étant plus adapté aux nouvelles locomotives, il a été désaffecté.

Les agents de la Centrale continuent d'assurer le renouvellement des dépôts, en prenant le train tous les mois avec des cantines de livres (mais sans projecteur et sans groupe électrogène, trop encombrants), et ce depuis cette époque, en attendant le renouvellement du wagon.

Deux nouveaux wagons sont en train d'être équipés, l'un en France, dans un LEP de la banlieue rouennaise<sup>(1)</sup> où il fait partie d'un PAE et l'autre au Canada.

L'Opération Lecture Publique envisage de donner l'un des deux wagons au Sénégal.

---

(1) LEP Le Corbusier à St-Etienne-du-Rouvray.

### **1.9. La Commission mixte franco-malienne**

En avril 1983, se tenait la Commission mixte franco-malienne (qui se réunit tous les deux ans, alternativement à Paris et à Bamako) qui jugeant que le départ de Dominique Vallet à ce stade du projet n'était pas opportun, prolongea son contrat pour deux ans.

### **1.10. Déménagement de la Centrale de Lecture Publique**

A la fin août 1983, la Centrale de Lecture Publique, à l'étroit dans les locaux de la Bibliothèque Nationale, était transférée dans les anciens locaux du Musée National, qu'elle occupe toujours actuellement.

Ces locaux abritaient les services techniques de la Centrale de Lecture Publique, le fonds témoin qui comportait un exemplaire de tous les titres déposés dans les bibliothèques du réseau, et la bibliothèque enfantine, destinée en plus de la desserte des enfants de Bamako à être un lieu d'expérimentation d'animations enfantine notamment pendant les stages de formation.

### **1.11. Prolongation de l'aide française : 1982/1986**

Le responsable malien du projet partant en formation à l'ENSB, le contrat de l'assistante technique avait été prolongé.

A son retour en 1982, Mamadou Konoba Keita a été affecté à la Bibliothèque Nationale et a été remplacé à la tête de l'OLP par Fatogoma Diakité, alors chef de la section des bibliothèques, archives et centres de documentation. C'est depuis cette époque que l'OLP se confond avec cette section.

Les nouveaux objectifs de l'Opération Lecture Publique étaient la consolidation de la structure en se diversifiant, les bibliothèques étant appelées à se transformer en petits centres culturels, conformément aux vœux de la partie malienne. Les bibliothèques ont été équipées d'ateliers de reliure, de magnétophones pour la collecte de la tradition orale, d'appareils de projection 16 mm pour les bibliothèques des chefs-lieux de région et abonnées à des revues.

La collecte de la tradition orale devait donner lieu à la retranscription des cassettes recueillies et à l'édition de livres, qui seraient distribués aux bibliothèques. Cet objectif a été abandonné, par manque de personnel pour assurer la retranscription.

## 1.12. Les tournées culturelles

Depuis 1983, l'Opération Lecture Publique a entrepris des tournées d'animations dans les cercles. Ces tournées consistent à déplacer des animateurs professionnels, comédiens, conteurs, dans les cercles, et à provoquer des échanges avec la population locale. Elles permettent également aux bibliothèques des cercles de pouvoir disposer d'un peu d'argent pour pouvoir acheter des livres par la suite (les entrées sont payantes, entre 100 F CFA et 1000 F CFA). Les frais de mission et d'hébergement des artistes et des accompagnateurs OLP (chauffeur et un agent) et DRJSAC sont pris en charge par le Ministère de la Coopération.

Le calendrier des tournées culturelles a été le suivant :

1983 : tournée culturelle du groupe de Kotéba<sup>(1)</sup> NYOGOLON - quatre acteurs de l'Institut National des Arts (INA) - dans la région de Kayes.

1985 : tournée culturelle avec le groupe de Kotéba NYOGOLON dans la région de Koulikoro, en décembre.

1985 : tournée culturelle dans les régions de Ségou et Sikasso de Mimi Barthélémy (conteuse haïtienne) et Catherine Zarcate (conteuse d'origine tunisienne), en décembre 1985. Des soirées de contes et de rencontres avec des griots maliens avaient été organisées. Des spectacles de contes ont également eu lieu à la bibliothèque enfantine à Bamako.

1986 : tournée culturelle dans la région de Ségou en décembre 1986 avec le groupe NYOGOLON. Les représentations ont attiré entre 100 et 400 spectateurs selon les cercles.

1987 : Un conteur français Claude Alranc, venu au Mali à l'occasion du 1er Festival International du Conte à Bamako *La Grande Parole de Bamako* (20-30 novembre 1987) a participé à une tournée culturelle dans les localités situées le long de la voie ferrée. Les soirées se déroulaient de la façon suivante : le conteur racontait une histoire, qui était traduite (peu de gens comprenant le français), puis les conteurs locaux racontaient un conte traditionnel. Il y avait donc une alternance de contes d'origines diverses donnant lieu à des échanges très intéressants.

1987 : Le groupe NYOGOLON, a effectué une tournée en décembre dans la région de Gao.

1988 : tournée culturelle dans la région de Sikasso avec le conteur français Miqueu Montanaro et des conteurs locaux en novembre 1988. Les représentations attiraient en moyenne 600 personnes.

---

(1) Le Kotéba est une forme de théâtre populaire bambara s'apparentant à la Commedia dell'arte



### **1.13 Les camps de Pionniers.**

Tous les ans, l'Etat malien organise des camps de pionniers, qui tiennent plus du camp de travail et d'embrigadement politique que de la colonie de vacances. Dix jeunes, entre 8 et 35 ans sont choisis par région. Les camps durent trois semaines et les enfants sont employés à des travaux d'artisanat (tissage, teinture, menuiserie, forge, etc). Généralement, la première activité consiste à confectonner le grillage dont sera entouré le camp. Tout est basé sur une discipline très stricte, para-militaire. Les enfants sont en uni-formes. Les horaires de travail sont très lourds : 8h30-13h et 15h30-18h30 (tombée de la nuit). Néanmoins, dès 1982, l'OLP avait été sollicité pour participer aux camps. Un agent de la Centrale a participé au camps de pionniers avec une cantine de livres "faciles"- bandes dessinées, petits livres documentaires et romans - en 1984 et 1985 à Toukoto, en 1986 à Banankoro, en 1988 et 1989 à Soufouroulaye. Le problème qui se posait à l'agent chargé d'organiser le prêt était un problème d'horaires d'ouverture, les enfants étant occupés toute la journée. Il était difficile d'organiser des animations pour la même raison Il n'y a pas eu de participation de l'OLP en 1990.

### **1.14 Nouvelles orientations**

En 1984, l'équipe de la Centrale étant constitué de 13 personnes, et avec le retour d'Al-Hady Koita, le directeur adjoint de l'OLP, de sa formation à l'ENSB, le projet se vit rattacher deux nouveaux volets la réorganisation des archives des gouvernorats et des cercles, et la prise en charge technique des bibliothèques scolaires et universitaires du pays.

Une assistante technique française, Sylviane Randane, était nommée co-responsable du projet bibliothèques scolaires et universitaires (BSU) avec Al-Hady Koita. Trois assistantes techniques se sont succédé jusqu'à présent, Sylviane Randane (1984/86), Elisabeth Muzelier (1986/1988) et Marie-Ange Brunner (1988/1990). Le contrat de Marie-Ange Brunner vient d'être renouvelé pour deux ans, ce qui devrait permettre d'assurer une certaine continuité.

Le projet BSU a fait l'objet d'une convention, qui le définissait sur cinq ans, et lui attribuait un budget (FAC)<sup>(1)</sup> indépendant de l'OLP, auquel le projet restait attaché administrativement.

Les objectifs du projet BSU concernaient 40 bibliothèques (19 à Bamako et 21 dans les cercles) dont il devait rénover les locaux, assurer les dotations en mobilier et en livres, et former le personnel.

Pour le bon fonctionnement du projet archives, un agent de la Centrale, Madiassa Traore, partit suivre une formation accélérée de trois mois en France. La Centrale disposait ainsi de deux spécialistes, Fatogoma Diakité, qui avait été le directeur des Archives Nationales

---

(1) FAC = Fonds d'Aide et de Coopération.

avant d'être affecté à l'OLP, et Madiassa Traore. Trois autres agents de la Centrale, Al-Hady Koita, Broulaye Magassouba et Zantigui Dombia se sont formés à l'archivistique en participant aux stages de formation en même temps que les archivistes et les bibliothécaires des réseaux.

Les premières visites d'archives ont été intégrées aux missions OLP, et ont permis une analyse de la situation, qui s'est révélée désastreuse. Les objectifs du projet archives étaient la formation d'un archiviste par gouvernorat et par cercle, et la dotation des dépôts en fournitures (boîtes d'archives, cartons, ficelles, papier kraft, fiches bulle. Les gouvernorats et les cercles, comme dans le cas des bibliothèques, devaient fournir le local et l'équiper en mobilier et désigner un archiviste.

La sensibilisation des autorités locales a été difficile, et n'est pas encore totale en 1990.

La consolidation du projet Lecture Publique concernait également la desserte des arrondissements. Deux arrondissements devaient être choisis par cercle, dans lesquels les bibliothèques du réseau auraient procédé à des dépôts de livres qu'elles auraient renouvelé tous les mois. L'arrondissement devait fournir une cantine fermée à clé, et désigner un responsable. Le responsable serait désigné par le chef d'arrondissement et formé par le bibliothécaire du cercle. Jusqu'à présent aucun dépôt n'a encore vu le jour.

En février 1985, l'OLP organisait une rencontre avec les maires des communes du district de Bamako, dans la perspective de création de salles de Lecture Publique dans les six communes.

Les communes devaient fournir un local équipé de mobilier et désigner un bibliothécaire. La Centrale de Lecture Publique se chargeait de la formation du bibliothécaire, et du suivi technique. Elle fournissait aussi les bibliothèques d'un fonds de départ.

En 1990, cinq communes sur six sont pourvues de bibliothèques. Elles fonctionnent très mal actuellement.

### **1.15 Les nouvelles formations**

A partir de 1985 ont été organisés des stages spécialisés : animation infantine, et stages de projectionnistes pour les bibliothécaires des chefs-lieux régionaux.

Les bibliothécaires des bibliothèques scolaires et universitaires étaient généralement déjà en place lors du début de l'opération. La plupart des établissements disposaient d'un personnel pléthorique (une dizaine de personnes dans certains établissements, pour des bibliothèques embryonnaires ou désorganisées), non formé. C'était en général un personnel féminin et peu motivé. Les formations mises en place par la Centrale ont eu des résultats très positifs.

Le Ministère de la Coopération prend en charge des bourses d'études de deux ans pour une formation supérieure en bibliothéconomie à l'EBAD pour les bibliothécaires BSU ayant le niveau d'études (Bac) et la motivation requis.

Trois bourses par an ont été offertes par le Ministère de la Coopération depuis 1986.

Ont pu en bénéficier les bibliothécaires de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) pour 1988/89-1989/90.

Un bibliothécaire de l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie (ENMP) et un bibliothécaire de l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques (EHEP) sont actuellement en formation (1989/90-1990/91).

Le bibliothécaire de l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou a demandé sa mutation pour Bamako après sa formation à l'EBAD.

Cela pose le problème de la stabilité du personnel. Il faudrait pouvoir avoir des garanties que la personne formée reste un temps minimal, sinon à son poste, du moins dans une bibliothèque.

Des bourses pour des stages de deux ou trois mois en France sont également proposées aux bibliothécaires de l'ENSUP dans le cadre d'un accord entre l'Ambassade de France et le Ministère de l'Education Nationale. Une bibliothécaire en a bénéficié en 1989 et une deuxième partira en formation à la rentrée 1990/91. Le projet BSU n'a pas le contrôle de l'attribution de ces bourses, mais se charge de l'organisation du programme des stagiaires.

L'UNESCO va également mettre à la disposition de l'ENI une bourse d'étude pour une formation de type CAFB en France pour l'un des bibliothécaires. La Centrale de Lecture Publique n'a pas été consultée et émet des réserves sur les motivations de la personne retenue.

Des formations ont été mises en place pour les archivistes des gouvernorats et des cercles. Les bibliothécaires des cercles, chargés d'assister l'archiviste et de le soutenir auprès des autorités locales suivent la formation en même temps que l'archiviste. Des problèmes sérieux se sont posés pendant ces stages, les archivistes désignés n'ayant généralement ni le niveau, ni la motivation nécessaire.

#### **1.16 Prolongation de l'aide française : 1987- ?**

Le contrat de Dominique Vallet a été renouvelé en 1987. Une circulaire du MSAC définit ainsi ses nouvelles attributions : *"Les responsabilités de Mademoiselle Dominique Vallet seront étendues et réaménagées dans le cadre d'un projet global concernant d'une part 96 bibliothèques et 53 dépôts d'archives, d'autre part la coordination de l'assistance technique de l'Opération Lecture Publique du Mali à différents états de la sous-région"*.

Ce qui signifie en clair que l'équipe malienne a pris le relais sur le terrain depuis 1984, mais que la personnalité de Dominique Vallet est reconnue comme un facteur dynamisant et que son expérience peut renforcer la coopération de l'OLP avec les Etats demandeurs tels que le Sénégal, le Togo, le Burkina Faso qui ont engagé depuis 1984 une collaboration officielle avec le Mali dans le domaine de la lecture publique.

Dans le procès-verbal des travaux de la 25ème session de la commission mixte franco malienne de coopération qui se tenait à Paris du 16 au 18 novembre 1988, on pouvait lire sous la rubrique Opération Lecture Publique : *"L'intérêt de cette opération n'est plus à démontrer. Elle se développe de manière exemplaire en garantissant le bon fonctionnement des 46 bibliothèques concernées. La partie française souligne toutefois que le ministre de la Coopération et du Développement participe sans discontinuer à ce projet depuis plus de dix ans. Elle appelle l'attention de la partie malienne sur la charge importante en fonctionnement que cela représente et souhaite qu'à l'avenir la partie malienne prenne plus de responsabilités dans son déroulement."*

## **2. L'Opération Lecture Publique en 1990.**

La première constatation que l'on puisse faire concernant l'Opération Lecture Publique, c'est qu'il s'agit certainement du seul exemple de projet qui ait été soutenu pendant 13 ans, alors qu'un projet a par définition une durée de vie limitée (généralement 5 ans). Or ce projet s'est agrandi petit à petit sans que l'aide française ne se retire.

Les dotations de livres ne seront plus qu'occasionnelles, ce qui signifie bien sûr, que le Mali doit prendre le relais, que les cercles doivent trouver un moyen d'accroissement régulier de leur fonds, mais aussi que la France continuera d'envoyer des dotations de livres, qu'elle fournira toujours du matériel et des fournitures et qu'elle prendra en charge les frais d'acheminement de ces fournitures (véhicules, leur carburant et leur entretien), ainsi que les postes d'assistants techniques afférents.

### **2.1. Les bibliothèques de cercles.**

Les 46 bibliothèques de cercles fonctionnent toutes. Elles ont conservé le fonds déposé par l'OLP (entre 1200 et 1500 livres) avec un taux de perte peu élevé (environ 5 % de perte depuis l'origine pour l'ensemble du réseau). Mais peu d'entre elles ont trouvé un moyen d'accroissement régulier par le biais de jumelages ou de subventions, ce qui pose d'une part le problème du vieillissement physique du fonds, d'autre part le problème du découragement du public, qui voit les mêmes titres depuis 13 ans. J'ai rencontré des lecteurs qui disaient avoir fait le tour des ouvrages qui les intéressaient dans la bibliothèque, et il est à craindre que si les bibliothèques ne trouvent pas très vite une solution, elles voient leur taux de fréquentation chuter dans les prochaines années.

Sur les crédits d'acquisitions de la Centrale de Lecture Publique ont pu être achetés 75 000 ouvrages qui se répartissent de la façon suivante ; 1/3 d'ouvrages de fiction, avec une forte proportion de littérature négro-africaine, 1/3 de documentaires et 1/3 de livres pour enfants. Les langues nationales sont assez peu représentées (700 livres pour vingt titres) pour des raisons éditoriales. Il s'agit essentiellement de brochures éditées par la Direction Nationale de

l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA).

Des livres en arabes (essentiellement des livres religieux qui représentent une dizaine de titres soit environ 550 livres) sont également présents dans les bibliothèques de cercles.

Les bibliothèques sont abonnées à des revues : *Jamana*, *Grin-Grin*, *Jeune Afrique*, *J'aime lire*, *Je bouquine*, *Kouakou*, *Calao*, *Notre Librairie*, *Le Courrier ACP*.

Des jeux de Scrabble ont été donnés aux bibliothèques de cercles et à certaines bibliothèques scolaires pour l'animation. Ils sont très utilisés à tel point que certains bibliothécaires ont dû établir des plannings d'utilisation.

Les dotations en matériel pour les bibliothèques de cercles ont consisté jusqu'à présent en un équipement pour la reliure (presse, massicot), des fichiers métalliques, des magnétophones, des chargeurs solaires, des piles rechargeables et des appareils de projection cinématographique 16 mm pour les sept bibliothèques situées dans les chefs-lieux de région. En 1990, une première dotation de 15 lampes solaires destinées aux bibliothèques de cercles non électrifiées a été commencée.

Les fournitures de reliure (colle, carton, toile, etc), fiches de catalogages et les fiches de prêt, les imprimés divers (textes législatifs, questionnaires, formulaires d'inscription, formulaire des rapports mensuels, etc) et les registres inventaire sont fournis à la demande aux bibliothécaires.

En raison de la lenteur de l'acheminement des fournitures et des revues, nombre de bibliothécaires emploient le système D. Ils utilisent des cartons et de la toile de récupération, et fabriquent leur propre colle en attendant l'arrivée d'une mission. Ils profitent des voyages à Bamako de personnes de leur entourage pour leur demander de relever leur courrier et d'emporter les revues.

Les bibliothécaires des cercles sont des hommes (il y a une seule femme bibliothécaire de cercle, à Banamba). Ils sont tous formés.

Le public qui fréquente les bibliothèques est composé essentiellement de fonctionnaires, d'enseignants et d'enfants scolarisés. C'est un public masculin, même si on observe une progression dans la fréquentation féminine depuis que les bibliothèques ont été abonnées à *Amina*, une revue féminine. En 1979 on recensait 9 % de lectrices sur l'ensemble du public adulte, en 1990 elles étaient 18 %.

Les jeunes forment 52 % du public des bibliothèques (70 % de garçons et 30 % de filles). Les enfants empruntent des livres et leurs emprunts constituent 44% des prêts réalisés par les bibliothèques. Tous les chiffres concernant les enfants sont largement en-dessous de la réalité, car de nombreux bibliothécaires n'inscrivent pas les jeunes et n'autorisent pas le prêt à domicile.

## **2.2. Les bibliothèques scolaires et universitaires.**

La situation des bibliothèques scolaires et universitaires est moins brillante. Il y a actuellement 38 bibliothèques scolaires et universitaires à la suite de la fusion de plusieurs établissements (19 à Bamako dont 7 "supérieurs" et 19 en province dont 1 "supérieur").

Le personnel n'est pas toujours motivé, et les pertes de livres sont nombreuses (entre 10% et 30% d'après les établissements) et dans certains cas il est probable que le personnel participe aux détournements. Les dons de livres sont nombreux et assurés par de multiples organismes internationaux.

Un des problèmes a été l'obligation pour l'assistante technique chargée de la réorganisation de ces bibliothèques en 1984, de tout démarrer en même temps, à la différence des bibliothèques de cercles dont la mise en place s'est fait progressivement. Les premières dotations BSU ont commencé la 4ème année avec une centaine de livres par établissement (quelques usuels avaient néanmoins été distribués la troisième année) et c'est la cinquième année du projet, en 1989, qu'une véritable distribution a débuté. Les livres ont été apportés après que les locaux adéquats aient été fournis et que chaque bibliothèque dispose d'au moins une personne formée, mais ces dotations arrivaient malgré tout trop tôt pour que l'on puisse être assuré de leur bonne gestion. Il n'était malheureusement plus possible à l'assistante technique d'en différer encore la distribution.

Le premier travail dans ces bibliothèques a consisté en un tri entre les livres traités et ceux non traités. On est actuellement dans une phase de traitement des ouvrages non traités. A la rentrée 1990/1991, les professeurs des différents établissements seront mis à contribution pour trier les ouvrages afin d'éliminer ceux qui sont obsolètes ou inadéquats. Les bibliothèques scolaires et universitaires sont dans l'ensemble assez peu fréquentées par les élèves et leurs professeurs, probablement parce qu'ils n'ont pas encore pris conscience du changement survenu.

Un autre problème qui se pose aux bibliothécaires de ces établissements est la confusion que fait l'administration entre bibliothèque et magasin à livres. Elle a donc tendance à ranger à la bibliothèques les centaines de manuels scolaires qui sont loués aux élèves pendant l'année scolaire et à charger les bibliothécaires de la gestion du prêt. (Les livres sont cherchés par les élèves au début de chaque cours et rapportés à la fin).

Si les bibliothèques des établissements situés dans les cercles sont visitées tous les ans au cours de missions BSU, les bibliothèques des établissements de Bamako sont visité beaucoup plus régulièrement, toutes les semaines pour certains.

L'assistante technique chargée du projet est donc assez optimiste en ce qui concerne la suite du projet si cet effort peut être maintenu. En Afrique tout se gagne avec le temps.

Les bibliothécaires des établissements situés dans les cercles sont en général seuls et très motivés.

L'équipement et le traitement des livres apportés par la Centrale est pris en charge par les bibliothécaires. La reliure des livres abîmés se

fait soit dans les bibliothèques de cercles, soit à Bamako, dans l'atelier de reliure de la Centrale.

### **2.3. La bibliothèque enfantine.**

La bibliothèque enfantine a un fonctionnement satisfaisant. Le principal responsable de la bibliothèque, animateur de formation, participe pour une grande part à son succès auprès des enfants du quartier. Elle est fréquentée par 4246 enfants (3025 garçons et 1221 filles)

La bibliothèque enfantine propose aux enfants cinq séances hebdomadaires de lecture et d'animation, du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30. Pendant les vacances (juillet à octobre) une séance quotidienne de lecture et d'animation est proposée tous les matins de 8h à 12h sauf le dimanche.

La bibliothèque enfantine participe au réseau de lecture critique mis en place par la *Joie par les livres*.<sup>(1)</sup> Cette opération consiste en un envoi de 10 livres par trimestre à des bibliothèques enfantines sélectionnées dans des pays du Tiers-Monde. Les bibliothécaires sont chargés de lire les livres, de les mettre à la disposition des enfants et d'établir des analyses de ces livres tout en tenant compte des réactions des enfants. La *Joie par les livres* met en commun les informations et les analyses reçues et les édite sous forme d'un bulletin de liaison.

### **2.4. Les bibliothèques des communes.**

En juillet 1990, une cinquième salle de lecture a été inaugurée à Bamako. Cinq communes de Bamako sur six disposent donc actuellement de bibliothèques. La Centrale de Lecture Publique donne une impulsion au départ en les dotant d'une centaine de livres, essentiellement des usuels. Les communes fournissent le local et l'équipent en mobilier et désignent un bibliothécaire qui est formé par la Centrale. Actuellement les six bibliothécaires sont formés. Le fonctionnement des salles de lecture est loin de donner satisfaction. Elles sont souvent fermées aux heures d'ouverture, et les visites bimensuelles de la Centrale ne semblent pas avoir d'effet stimulant. Et pourtant l'implantation de bibliothèques à Bamako, qui n'était pas prévue au départ dans le programme de l'Opération Lecture Publique s'est faite à la demande des autorités.

Les bibliothèques des communes ont peu de points communs avec les bibliothèques des cercles. Le public potentiel est beaucoup plus nombreux mais plus difficile à contrôler. La population de Bamako étant très mobile, les bibliothèques sont réservées à la consultation sur place, le risque de perte étant trop élevé. Le bibliothécaire n'habite généralement pas dans le quartier où se trouve la bibliothèque. Les bibliothécaires des communes semblent peu motivés ou en tout cas peu disponibles pour leur bibliothèque. Ils ne proposent pas d'animations. Les agents de la Centrale de Lecture Publique se

---

(1) *La Joie par les livres* est une bibliothèque pilote dans le domaine de la littérature enfantine. Elle est située en France, à Clamart, dans la banlieue parisienne.

retrouvent fréquemment devant une porte fermée lors de leurs visites bimensuelles.

L'une des bibliothèques a fait l'objet d'un vol en juin 1990, et on peut se demander si on peut encore parler de bibliothèque, avec un fonds d'une centaine de livres. Les livres volés ont été ceux qui sont le plus faciles à vendre, bandes dessinées, policiers, etc.

La bibliothèque - salle de lecture - est peu utilisée comme une salle de travail par les professeurs ou les élèves qui pourraient utiliser les usuels, probablement par manque d'habitude. En dehors des lecteurs de bandes dessinées et des revues, il paraît difficile d'imaginer un public nombreux lisant sur place.

La fonction *bibliothèque de prêt* n'existant pas, la fonction *lecture sur place* étant sous-utilisée, il ne reste que la fonction *réservoir d'objets facilement monayables*. (livres) Il est à craindre que s'il n'y a pas de changements dans la conception qu'ont les communes et les bibliothécaires d'une bibliothèque, ces bibliothèques soient condamnées à court terme.

## **2.5. Les archives.**

Comme cela a été évoqué plus haut, la situation des dépôts d'archives reste préoccupante. De nombreux cercles ne sont pas encore équipés d'un local et n'ont pas désigné d'archiviste. Depuis la visite du Ministre des Sports, des Arts et de la culture en 1989, on observe néanmoins une amélioration. Certains commandants de cercle semblent avoir pris conscience de l'importance des archives et semblent décidés à se donner les moyens en locaux et en personnel pour avoir un service digne de ce nom.

## **2.6. Les arrondissements**

La desserte des arrondissements est au point mort. Aucun arrondissement n'est encore prêt à recevoir un dépôt. Une solution a peut-être été trouvée lors du stage de formation de juillet 1990, en proposant aux bibliothécaires des cercles de recommencer à leur échelle la prospection que l'équipe de la Centrale avait fait sur l'ensemble du pays au début du projet. Les bibliothécaires demanderont au commandant de cercle de les envoyer en mission dans les arrondissements (dans un premier temps, deux arrondissements par cercle) pour une action de sensibilisation des chefs d'arrondissements et de la population. une prise de contact direct devrait permettre de débloquer la situation d'une façon plus efficace que les questionnaires qui étaient envoyés jusqu'à présent.

## **2.7. Le wagon bibliothèque.**

Un nouveau wagon-bibliothèque est attendu pour les prochains mois. Son arrivé permettra aux bibliothécaires de la Centrale de reprendre les séances de projections et d'offrir aux utilisateurs la salle de lecture ambulante dont ils sont privés depuis cinq ans.



## **2.8. Les publications.**

La revue enfantine *Les enfants d'abord* existe depuis maintenant cinq ans et paraît régulièrement. Une ONG canadienne, l'Office Canadien pour l'Education et le Développement (OCED) a offert à l'Opération Lecture Publique le papier nécessaire à la parution pour environ cinq ans. La revue est alimentée par les articles, les contes, devinettes, proverbes, dessins collectés par les bibliothécaires des cercles. Elle sert de monnaie d'échange aux bibliothèques du réseau dans leurs rapports avec les bibliothèques jumelles.

L'édition de petits livres pour enfants va commencer à la rentrée 1990/91. Quinze bibliothèques ont été pourvues du matériel nécessaire (feutres de couleur) à la réalisation de maquettes. Les bibliothécaires et les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel des cercles concernés sont très motivés par ce nouveau volet qui permettra d'offrir aux enfants maliens et éventuellement aux enfants lecteurs d'autres bibliothèques africaines des livres plus adaptés. La reproduction des maquettes se fera en France.

# **ANALYSE DE LA PRISE EN CHARGE MALIENNE**

## **1. Prise en charge de la structure au niveau central**

### **1.1. Prise en charge administrative et législative**

#### **1.1.1. Le cadre administratif**

Administrativement, l'Opération Lecture Publique dépend du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture dont il constitue la section Bibliothèques, archives et centres de documentation, qui est chargée du suivi technique de toutes ces institutions.

Les bibliothèques et les archives des cercles sont sous la tutelle des représentants de l'Etat dans les gouvernorats et les cercles que sont les gouverneurs et les commandants de cercle.

Les bibliothèques scolaires et universitaires dépendent du Ministère de l'Education Nationale pour 36 d'entre elles, et du Ministère des Sports des Arts et de la Culture pour deux d'entre elles (Bibliothèque de l'Institut National des Sports et bibliothèque de l'Institut National des Arts).

#### **1.1.2. Le cadre législatif.**

Il existe peu de textes législatifs concernant les bibliothèques et les archives.

##### **1.1.2.1. Les textes concernant le personnel.**

Un statut du personnel du Ministère des Sports des Arts et de la Culture (MSAC) a vu le jour en 1985, qui n'a pas donné satisfaction aux professionnels des services de documentation par un manque de rigueur dans son application, tous les personnels en place ayant été intégrés sans qu'il soit tenu compte des formations et des diplômes précisés par le statut, ni qu'une formation continue visant à leur permettre de remplir ces conditions ne soit envisagée.

Par ailleurs, parce qu'il ne concernait que le personnel de ce Ministère, les bibliothécaires du réseau, en dehors du personnel de la Centrale de Lecture Publique et de la bibliothèque enfantine en sont exclus car ce sont tous des fonctionnaires de l'Education nationale. Le cas des archivistes, fonctionnaires dépendant d'administrations diverses, mais dont aucun n'est fonctionnaire du MSAC est identique.

### **1.1.2.2. Les textes concernant les structures locales de gestion des bibliothèques et des archives.**

Des Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel (CLSPC) ont entre autres missions, la gestion des bibliothèques et des archives. Ces structures existent au plan national, régional, local (cercle, arrondissement, commune, village, fraction). Ces structures ont existés dix ans avant d'être officialisées en 1989. (voir texte en annexe). En 1985, un premier texte instituait une Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel.

*Les points forts* : Les textes législatifs paraissent lentement, mais paraissent. Le prochain texte devrait concerner la réorganisation de l'Opération Lecture Publique.

Un espoir de voir le gouvernement malien prendre en charge les frais de fonctionnement est né en 1990 avec la prévision d'une ligne budgétaire pour l'Opération Lecture Publique.

*Les points faibles* : Actuellement il n'y a pas de prise en charge malienne des frais de fonctionnement.

### **1.1.3. Le contrôle.**

Le suivi technique du MSAC se fait au travers des rapports d'exécution annuels de la Centrale de Lecture Publique, par les rapports de mission, les rapports mensuels des bibliothécaires de cercles et les rapports trimestriels des bibliothécaires des bibliothèques scolaires et universitaires. A la demande du MSAC, la Centrale de Lecture Publique lui adresse tous les mois des synthèses des rapports mensuels des bibliothécaires.

La Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC) demande également aux CLSPC de lui envoyer les procès-verbaux de réunion.

Une copie de tous ces documents est adressée à chaque échelon du Ministère: Cabinet du ministre, Direction Nationale, Division du Patrimoine culturel, Section des bibliothèques, des archives et des centres de documentation (OLP).

### **1.1.4. Les restructurations envisagées par le FMI.**

Un aspect inquiétant des restructurations envisagées par le FMI concerne l'organigramme du service central.

Une section ne pourra comporter d'après les recommandations du FMI que 9 personnes: un cadre A, 4 cadres B et 5 cadres C. Or actuellement le personnel malien de la Centrale est composé de 18 personnes: 3 cadres A ayant suivi une formation supérieure en bibliothéconomie (ENSB ou Université Catholique de Louvain la Neuve, Belgique), de 9 cadres B, dont un a suivi une formation

supérieure en bibliothéconomie (EBAD), d'un cadre C, de trois conventionnaires et de deux chauffeurs.

La suppression de 2 cadres A et de 5 cadres B ne peut être envisagée que comme catastrophique pour la survie de l'Opération.

Par ailleurs, pour pouvoir être maintenus dans la fonction publique, tous les cadres C et les conventionnaires devront passer dans les prochains mois un concours de recrutement. Les spécificités des agents de la Centrale n'étant pas reconnues, cela pose le problème du personnel technique (employés de bibliothèque de catégorie C ou conventionnaires) et ouvrier (relieurs).

## **1.2. Prise en charge budgétaire.**

### **1.2.1. Traitement des agents.**

Le Mali assure le traitement de tous les responsables des bibliothèques de cercles et des bibliothèques scolaires et universitaires ainsi que des archivistes, et des agents maliens de la centrale de Lecture Publique. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de création de poste mais des réaffectations de fonctionnaires.

Dans l'avenir aucune création de poste n'est envisageable en raison des restrictions imposées par le FMI.

On peut craindre que ces restrictions qui vont entraîner la suppression de 4000 postes de fonctionnaires perturbent certaines bibliothèques de cercles par la réintégration des bibliothécaires à des postes d'enseignants.

### **1.2.2. Fonctionnement.**

Les locaux de la Centrale de Lecture Publique appartiennent à l'Etat malien qui prend en charge les frais d'eau et d'électricité.

Le souhait français a toujours été de voir le Mali participer aux frais de fonctionnement (indemnités de déplacement des agents pendant les missions, carburant, entretien du véhicule, installation d'une ligne téléphonique...).

En 1990, le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture (MSAC) avait inscrit à son budget 18 millions de francs CFA pour le compte de l'OLP. Pour l'instant, les responsables de l'opération n'ont pas pu avoir d'informations à ce sujet et ignorent si ce chapitre a été voté par l'Assemblée Nationale, ni la part qui pourra revenir à l'OLP au bout du compte. (Au Mali, les prévisions budgétaires ne correspondent jamais à l'exécution du budget. La raison qui est avancée est que les impôts ne sont jamais recouverts intégralement et qu'ainsi ne peuvent être engagées que les dépenses prioritaires).

On note une régression par rapport aux années 1978, 1979 et 1980, où, alors qu'Alpha Oumar Konaré était ministre des Sports, des

Arts et de la Culture, l'Etat malien avait pris en charge les frais occasionnés par les missions.

Un espoir subsiste de voir adopter une ligne budgétaire pour la section bibliothèques, archives et centres de documentation.

On voit que tout dépend de l'intérêt que porte le ministre de la culture aux bibliothèques et aux archives.

### **1.3. Prise en charge technique par la Centrale de Lecture Publique.**

La Centrale de Lecture Publique à Bamako a un rôle de coordination et de pilotage du réseau (gestion des ressources matérielles, suivi et assistance technique aux bibliothèques et aux archives, et formation de leur personnel).

Le personnel de la Centrale de Lecture Publique se compose de 2 assistantes techniques françaises, et de 18 agents maliens. (voir schéma page suivante).

## ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE LA CENTRALE DE LECTURE PUBLIQUE

### RESPONSABLES DE L'ENSEMBLE DE L'OLP

Fatagoma DIAKITE (A) <i>Directeur</i>	+	Dominique VALLET <i>Ass. Tech.</i>
--	---	---------------------------------------

### RESPONSABLES DU VOLET BSU

Al-Hady KOITA (A) <i>Directeur Adjoint</i>	+	Marie-Ange BRUNNER <i>Ass. Tech.</i>
---	---	---

### LES AGENTS

Zantigul DOUMBIA	A	BSU + OLP + Archives
Broulaye MAGASSOUBA	B	BSU + OLP + Archives
Madiassa TRAORE	B	Archives + OLP + Bibl. des communes
Siaka COULIBALY	B	Wagon bibliothèque & Bibl. des communes
Mamadou M. SENE	B	Bibl. enfantine & wagon bibliothèque
Gaoussou TOUNKARA	C	Equipement & wagon-bibliothèque
Diango DEMBELE	B	Reliure & wagon bibliothèque
Ibrahima FANE	B	Affecté temporairement aux archives de la présidence
Mme DIOMBELE Fanta TRAORE	B	Equipement
Aissata SIDIBE	B	Bibl. enfantine + Equipmt.
Mme COULIBALY Ouriba KIDA	B	Bibl. enfantine + Equipmt.
Romaine DIARRA	Conventionnaire	Equipement
Baba Oumar CISSE	Conventionnaire	Reliure
Harouna DABO	Conventionnaire	Reliure
Seriba TRAORE		Chauffeur
Fadié TOGOLA		Chauffeur

### **1.3.1. Administration et gestion.**

#### **1.3.1.1. Le budget : prévisions et exécution.**

Le budget de l'Opération Lecture Publique est attribué par le Ministère Français de la Coopération. Il comporte deux volets distincts, l'un pour la Lecture Publique et les archives, l'autre pour les bibliothèques scolaires et universitaires.

En ce qui concerne l'Opération Lecture Publique (volets lecture publique et archives), il n'existe aucune convention concernant le projet. La commission mixte franco-malienne qui se réunit tous les deux ans alternativement en France et au Mali, se contente d'évoquer le projet et d'approuver sa reconduction sans la chiffrer. Le budget préparé à Bamako par les responsables de l'Opération a toujours été suivi du déblocage par le Ministère de la Coopération des crédits demandés.

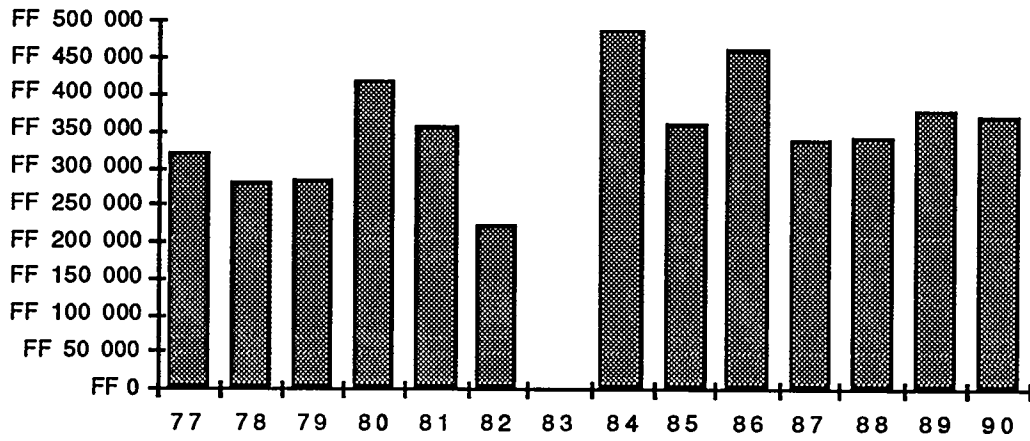
Le budget de l'Opération Lecture Publique (lecture publique et archives) est géré depuis 1990 entièrement depuis Bamako, par l'assistante technique française.

Jusqu'en 1989, une partie de ce budget était géré à Paris. Le montant total du financement français depuis le début du projet (1977) s'élève à 251.375.000 F CFA (soit 5.027.500 FF) (voir tableau pour le détail). Le budget annuel moyen de l'OLP tourne autour de 17.500.000 F CFA (350.000 FF). Il couvre l'ensemble des dépenses de fonctionnement du réseau (livres, fournitures, missions, formation, etc) et une partie des dépenses d'équipement (véhicule, mobilier de reliure).

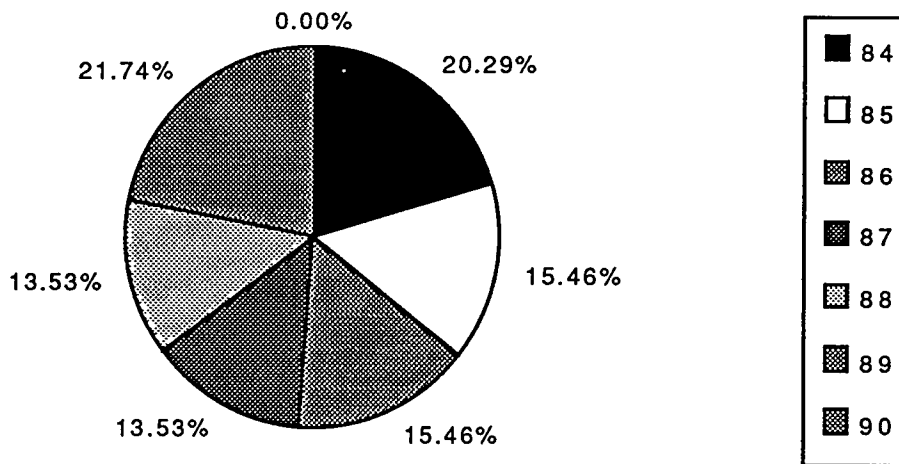
BUDGET DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE			
ANNEES	Budget géré à Paris	Budget géré à Bamako	TOTAL
1977			FF 321 000
1978			FF 277 000
1979			FF 280 000
1980		71.000 FF achat 2ème Land-Rover	FF 416 000
1981			FF 355 000
1982			FF 220 000
1983			-
1984	FF 210 000 (dont BSU + ARCH 100.000FF)	FF 140 000 & abts revues FF 31 728 & Land-Rover FF 104 760	FF 486 488
1985	FF 160 000	FF 140 000 & abts revues FF 33 420 & stage animation FF 25 000	FF 358 420
1986	FF 160 000	FF 150 000 & abts revues FF 49 996 & Wagon-bibl. FF 100 000	FF 459 996
1987	FF 140 000	FF 196 400	FF 336 400
1988	FF 140 000	FF 199 800	FF 339 800
1989	FF 225 000	FF 150 000	FF 375 000
1990	néant	FF 368 000	FF 368 000
TOTAL	FF 1 035 000	FF 1 689 104	FF 4 593 104



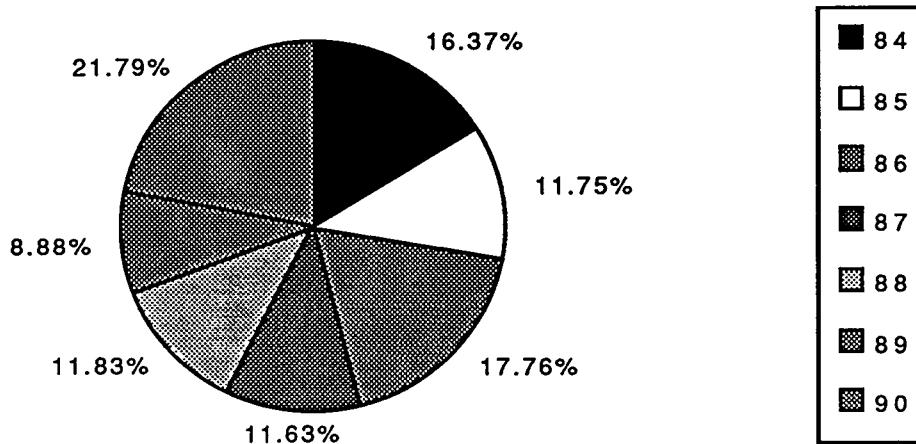
EVOLUTION DU BUDGET TOTAL



Budget OLP g r    Paris



Budget OLP g r    Bamako

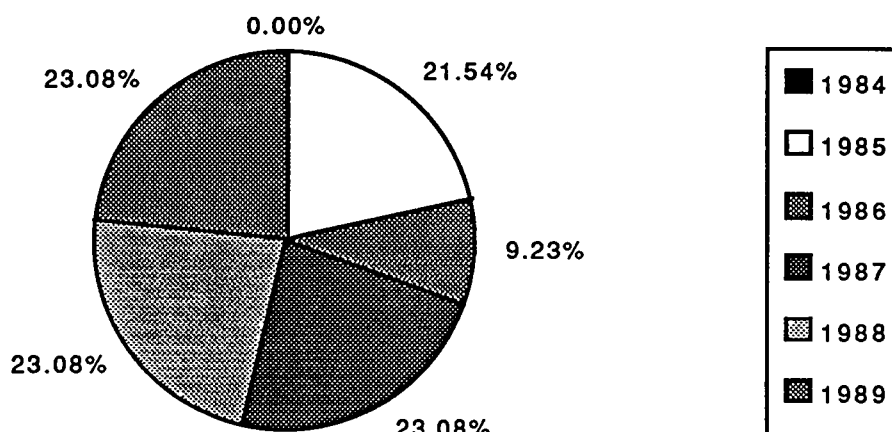


Le projet Biblioth ques Scolaires et Universitaires, m me s'il est rattach  administrativement   l'Op ration Lecture Publique, fait l'objet d'un financement s par  (FAC).

Les conventions successives concernant le projet BSU lui ont attribu  successivement 500.000 FF en 1984, 1.000.000 FF en 1985, 600.000 FF en 1986 (conventions annuelles), 900.000 FF en 1987, 900.000 FF en 1988 et 900.000 FF en 1989 (convention sur trois ann es 1987/89). Ces sommes sont g r es en partie   Paris et en partie   Bamako (voir tableau).

BUDGET BSU				
ANNEES	Convention	G�r� � Paris	G�r� � Bko	TOTAL
1984	247/CD/83/MLI	n�ant	500.000 FF	500.000 FF
1985	320/C/DPC/85/MLI	700.000 FF	300.000 FF	1.000.000 FF
1986	296/C/DPL/86/MLI	300.000 FF	300.000 FF	600.000 FF
1987	263/C/DAG/87/MLI	750.000 FF	150.000 FF	900.000 FF
1988	convention sur 3	750.000 FF	150.000 FF	900.000 FF
1989	ans	750.000 FF	150.000 FF	900.000 FF

Budget BSU géré à Paris

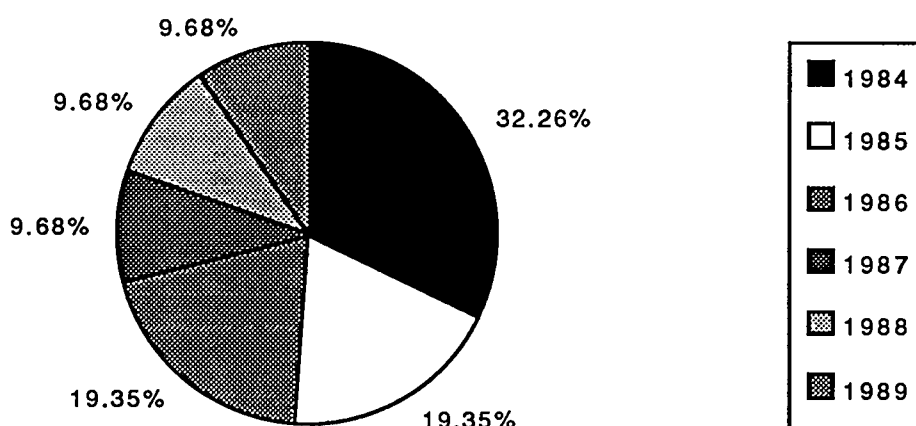


Les sommes budgétées sont utilisées avec un décalage d'un an.

La partie du budget géré à Paris concerne les achats de livres et de fournitures.

La part gérée à Bamako concerne principalement l'équipement en mobilier, les frais de mission des agents, les dépenses liées aux stages de formation. Les dotations en mobilier ont été apportées surtout pendant les trois premières années du projet, ce qui explique la baisse des crédits gérés à Bamako à partir de 1987.

Budget BSU géré à Bamako



Le projet BSU n'est jamais arrivé à utiliser l'ensemble du budget qui lui était destiné. Le reliquat était automatiquement reporté sur l'année suivante. En 1990, pour la première fois, les crédits non utilisés risquaient de repartir vers la France. Une grosse commande de 11.480 livres a été passée. Cette commande n'ayant pas épuisé le budget, le projet va renouveler sa voiture actuelle, une 504 bâchée.

### **1.3.1.2. Les commandes.**

Les commandes de livres sont préparées par la Centrale de Lecture Publique à partir des catalogues d'éditeurs, des suggestions envoyées par les bibliothécaires de cercle, de critiques, des livres envoyés aux bibliothèques qui font partie du réseau de lecture critique de livres pour enfants de *la Joie par les livres*, de bibliographies et du *Répertoire des livres disponibles* (pour une estimation des prix). Le travail de commande est fait principalement par les assistantes techniques.

Les commandes de fourniture sont faites par les assistantes techniques à partir de catalogues de fournisseurs et après une estimation des besoins de l'ensemble du réseau. Le mobilier des bibliothèques scolaires et universitaires a été commandé au Mali, le reste des fournitures est commandé en France.

### **1.3.1.3. La réception des commandes (dédouanement).**

La Centrale de Lecture Publique réceptionne les commandes et les dons de livres et de fournitures destinés aux bibliothèques et aux archives.

Les commandes passent par l'Ambassade de France qui se charge du dédouanement.

Le dédouanement des dons de livres pose un problème à l'OLP, qui ne dispose pas d'un budget affecté à ce chapitre. Par ailleurs, il semble paradoxal que le Mali, à qui ces dons sont destinés, fasse payer des taxes aux donateurs.

Jusqu'à présent, le personnel de l'OLP est toujours parvenu, au prix de longues transactions, à obtenir des exonérations. Mais l'énergie et le temps gaspillé pour la récupération des colis en douane fait envisager à l'OLP de demander aux donateurs de prendre en charge les frais de dédouanement.

### **1.3.1.4. Le traitement des livres, enregistrement, catalogage, équipement, reliure.**

Jusqu'à présent l'équipe de la Centrale de Lecture Publique a pris en charge l'ensemble du traitement des livres affectés aux bibliothèques: pointage des livraisons, enregistrement, estampillage, indexation Dewey et cotation, catalogage, équipement pour le prêt (pose d'une pochette et d'une fiche de prêt), renforcement du livre, signalisation (report de la cote et indication du niveau de lecture du livre à l'aide de pastilles de couleur sur le dos). Elle accompagnait chaque nouvelle dotation de l'édition d'un catalogue cumulatif qui était distribué aux bibliothèques.

Depuis 1990, la Centrale a doté les bibliothèques de fichiers métalliques et de registres inventaire. Les bibliothécaires cataloguent les livres qui leur sont apportés, les indexent éventuellement, et les

équipent d'une fiche de prêt. Cette décentralisation des tâches, permet d'une part aux bibliothécaires d'avoir une plus grande autonomie (par exemple de pouvoir disposer de fichiers communs à tous les livres de leur bibliothèque, quelle qu'en soit la provenance), d'autre part allège la tâche de la Centrale.

Le traitement des livres destinés aux bibliothèques scolaires et universitaires est à la charge des bibliothécaires. L'équipe de la Centrale se contente de faire une fiche d'identification pour chaque ouvrage reçu.

#### **1.3.1.5.L'acheminement des livres et des fournitures**

Les fournitures demandées par les bibliothécaires dans leurs rapports mensuels, leur courrier et leurs abonnements ne sont jamais envoyés par la poste, le risque de perte ou de détournement étant trop important. L'acheminement se fait par les missions annuelles, ou par des personnes de confiance se rendant dans le cercle.

Les dotations de livres sont toujours acheminées par les missions.

#### **1.3.1.6. Le suivi des bibliothèques par la Centrale de Lecture Publique à partir de Bamako.**

Le suivi des bibliothèques s'effectue par le biais des rapports mensuels des bibliothécaires de cercles et des rapports trimestriels des bibliothécaires BSU. Le problème réside dans les délais très longs - environ 3 mois - entre l'envoi des rapports mensuels des bibliothécaires et leur réception par la Centrale de Lecture Publique. Les liaisons téléphoniques sont difficiles, tous les cercles n'ayant pas de ligne téléphonique directe. La Centrale de Lecture Publique n'a pas de ligne téléphonique. Cela provoque une grande inertie dans les réponses de la Centrale (fournitures, lettres, éventuellement déplacement d'un agent de la Centrale).

#### **1.3.1.7. Les contacts avec l'extérieur.**

Outre la gestion proprement dite (appréciation des besoins, commandes, etc) la Centrale de Lecture Publique a des contacts suivis avec divers organismes (Organisation Canadienne pour l'Education au service du Développement = OCED), *Joie par les livres*, bibliothèques municipales françaises, Bibliothèque Nationale, UNESCO, etc) ce qui lui permet d'améliorer le fonctionnement des bibliothèques par le biais d'échanges ou de subventions.(Voir en annexe la liste de ces organismes).

En 1985, l'OLP a passé un accord avec un grossiste français pour la mise en place d'une centrale d'achat de livres, à l'intention des Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, pour les aider à renforcer les fonds des bibliothèques à prix avantageux. Cette

facilité n'a encore été utilisée que par deux cercles, Kéniéba et Youvarou.

### **1.3.2. Formation du personnel.**

Le deuxième aspect de la prise en charge par la centrale concerne les stages de formation.

Les stages sont destinés à donner à des non-professionnels une formation bibliothéconomique de base. La démarche de l'Opération Lecture Publique en matière de formation consiste à commencer par un stage de formation à la gestion et à l'animation des bibliothèques (15 jours), puis à former les bibliothécaires à la reliure (15 jours), et enfin à leur proposer un stage de formation en archivistique (15 jours) en même temps que l'archiviste de leur gouvernorat ou de leur cercle, qu'ils sont chargés d'assister.

Des stages complémentaires sont proposés pour l'animation enfantine, la collecte des traditions orales, et pour les bibliothécaires des bibliothèques situées dans les chefs-lieux de région, une formation de projectionniste pour des films de 16 mm.

L'OLP ne pouvant pas assurer plus de un à deux stages par an, il faut en moyenne trois années à un bibliothécaire de cercle pour achever sa formation de base et être prêt à tenir - seul - sa bibliothèque.

Le recyclage des bibliothécaires n'a jusqu'à présent pas donné lieu à des stages particuliers. Les bibliothécaires désirant un complément de formation peuvent, dans la limite des places disponibles, participer aux stages de formation initiale en bibliothéconomie et en reliure.

La formation des bibliothécaires aurait du être terminée depuis plusieurs années, la logique de l'OLP voulant qu'elle précède l'installation de la bibliothèque.

Actuellement toutes les bibliothèques sont créées, mais les changements d'affectation imposés aux bibliothécaires dans certains cercles ou établissements - l'absence de statut des bibliothécaires permettant leur réaffectation à un autre poste, en général à un poste d'enseignant à tout moment - font que du personnel non formé est en poste et implique un constant renouvellement de la formation. La Centrale de Lecture Publique a adapté ses stages en prenant en compte les réalités pratiques de chaque bibliothèque et de son contexte. Les stagiaires font immédiatement la relation entre les cours théoriques et leurs applications dans les bibliothèques.

L'efficacité de la formation peut se juger d'après les résultats obtenus par les bibliothécaires. Si l'on prend comme exemple la région de Sikasso, toutes les bibliothèques pratiquent la reliure, organisent des séances d'animation enfantine, et en 1990, quatre d'entre elles ont envoyé des cassettes de collecte de tradition orale, (Sikasso, Kadiolo, Koutiala), Kolondiéba a envoyé une cassette qui s'est perdue (mais que l'on pourra dupliquer, le bibliothécaire ayant conservé une copie de l'enregistrement), Yorosso et Yanfolila ont eu des problèmes de pannes de magnétophones. On constate que sauf problèmes matériels, la formation dispensée au cours des stages est

mise en pratique sur le terrain. Tous ces bibliothécaires, qui ont suivis les stages à des périodes différentes, m'ont affirmé être très satisfaits de leur formation.

La Centrale semble être parvenue à garantir une qualité constante dans l'organisation des stages de formation.

L'observation du stage de formation en bibliothéconomie, qui s'est déroulé du 9 au 21 juillet 1990 à Bamako, m'a permis d'affiner un peu ce jugement. Parallèlement au stage de bibliothéconomie se déroulait un stage de reliure. Je ne me suis intéressé qu'à l'évaluation du stage de bibliothéconomie, ce stage étant fondamental pour la bonne gestion des bibliothèques.

Il concernait des bibliothécaires de cercle, des bibliothécaires de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur, un bibliothécaire de commune, des agents de la Centrale de Lecture Publique et quelques personnes extérieures au réseau OLP inscrites par leur administration. Il était destiné à leur apporter une formation initiale en bibliothéconomie.

Le personnel d'encadrement était constitué par les deux assistantes techniques, Dominique Vallet et Marie-Ange Brunner, les responsables de l'OLP, Fatogoma Diakité et Al-Hady Koita, les agents BSU, Zantigui Doumbia et Broulaye Magassouba et par un expert extérieur, Martine Coterel, conservateur à la ville de Paris.

On peut décomposer le contenu du stage de bibliothéconomie en quatre parties : cours théoriques généraux - histoire du livre et de l'édition, présentation des différents types de bibliothèques - ,cours théoriques techniques - circuit du livre en approfondissant certaines étapes - , travaux dirigés portant sur les différentes étapes du traitement du livre, sur la gestion du prêt et l'animation, visites ou interventions illustrant différents aspects traités dans le cours. (voir programme en annexe)

L'objectif des formateurs était de former et de motiver, le plus rapidement possible les bibliothécaires de cercle et des grands établissements d'enseignement. L'uniformité dans la formation permet une uniformisation des systèmes de traitement et un réel fonctionnement en réseau. C'est pourquoi les stagiaires sont divisés en groupes différents selon qu'ils travaillent dans une bibliothèque de lecture publique ou une bibliothèque scolaire ou universitaire, et, à l'intérieur du groupe BSU, répartis en sous-groupes selon la classification qu'ils utilisent (Dewey ou CDU).

Des cours communs à tous les groupes permettent aux stagiaires de se retrouver, d'échanger leurs expériences et surtout d'avoir l'impression de faire partie d'une profession à part entière.

Ces échanges favorisent l'émulation entre bibliothécaires et renforce la motivation de certains.

L'objectif des stagiaires était pour certains assez peu défini au départ.

Les bibliothécaires OLP, qui avaient en général été initiés rapidement par leur prédécesseur, ressentaient le besoin d'éclaircir certains aspects du fonctionnement et de la gestion de leur

bibliothèque. Ils souhaitaient trouver une formation tant pratique que théorique.

Les bibliothécaires BSU souhaitaient une formation pratique et théorique pour mieux connaître leur travail, mais aussi pour certains, pour se retrouver au même niveau que leurs collègues déjà formés, en poste dans leur établissement qui se trouvaient de ce fait en position de supériorité par rapport à eux et en abusaient parfois.

L'intervention d'un expert extérieur est considéré par les responsables OLP comme une ouverture pour eux-même et pour les stagiaires, en représentant d'une part la dimension universelle de la profession et des techniques utilisées, et d'autre part en apportant une façon différente d'aborder les problèmes locaux.

Le stage de 1990 a permis d'inaugurer une nouvelle formule qui multipliait les travaux dirigés en petits groupes de cinq personnes par encadreur.

Les cours avaient lieu dans une école, ce qui permettait à chaque groupe de s'isoler dans une salle de classe.

Les stagiaires ont été soumis à un test d'évaluation des connaissances acquises pendant le stage.

J'avais également élaboré un questionnaire portant sur l'évaluation du stage par les stagiaires.

Les encadreurs se sont montrés satisfaits de leur nouvelle formule, ainsi que de l'intérêt et de la motivation manifestés par les stagiaires.

Les stagiaires ont été très satisfaits de leur stage, ont beaucoup appréciés les visites, mais auraient quelquefois souhaité plus de travaux pratiques. Ils ont été très impressionnés par la disponibilité et la compétence des encadreurs.

*Les points forts du stage* : Ce stage était le 12ème stage organisé par la Centrale de Lecture Publique. L'équipe d'encadrement était donc "rodée". Elle connaissait bien les stagiaires OLP et BSU soit par les rapports mensuels ou trimestriels, soit par les contacts directs lors des visites dans les cercles et les établissements.

Martine Coterel, dont c'était le premier stage au Mali, était habituée à enseigner dans des cours de formation professionnelle (CAFB) et avait donné des cours d'alphabétisation en France.

Les encadreurs avaient tous en commun une grande patience et un idéal du métier.

*Les points faibles* . Il m'a semblé que les formateurs avaient du mal à se dégager d'un enseignement très scolaire.

L'adaptation d'une science occidentale à un contexte africain pose problème, et les exemples donnés en catalogage ou en indexation, - même s'ils reflétaient le fonds des bibliothèques - m'ont semblé bien français.

Certains stagiaires ont manifestés des problèmes de compréhension dûs à la langue, à la conception occidentale du savoir, à des différences culturelles, à une mauvaise maîtrise de l'écrit, et à



des problèmes de saturation dûs au manque d'habitude des adultes à suivre des cours intensifs. pendant des journées complètes.

### **1.3.3. Suivi technique sur le terrain**

La prise en charge technique de la Centrale sur le terrain se fait au travers des visites des bibliothèques et des dépôts d'archives.

Elle consiste à doter les bibliothèques en fournitures pour la reliure, en livres et en revues, et à conseiller les bibliothécaires dans les problèmes techniques qu'ils peuvent rencontrer. Dans le cas des bibliothèques scolaires et universitaires, la Centrale a également procédé à des dotations en mobilier.

#### **1.3.3.1. Exemple d'une mission dans la région de Sikasso.**

J'ai pu me rendre compte du travail accompli sur le terrain par les agents de la Centrale en suivant une de leur mission dans la région de Sikasso. (voir schéma).

Cette mission entrait dans le cadre des tournées annuelles et était chargée de faire le point de la situation des bibliothèques de cercles et des dépôts d'archives de la région. Elle apportait une dotation de livres et des fournitures pour toutes les bibliothèques, des lampes solaires pour les bibliothèques de Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba et Kadiolo, des fichiers métalliques et des registres inventaire pour les bibliothèques de Bougouni, Kolondiéba et Yanfolila, et des fournitures d'archives pour Kodiolo.

Les bibliothèques de cercle de la région de Sikasso existent depuis onze ans pour 6 d'entre elles et dix ans pour Bougouni. Ce sont donc des institutions relativement anciennes et bien implantées dans les cercles.

Le bon fonctionnement des bibliothèques tient autant au dynamisme du bibliothécaire qu'à l'intérêt porté par les autorités locales (c'est à dire concrètement par le commandant de cercle).

Programme de la mission OLP du 25 juillet au 19 août 1990

DATE	LIEU/TRAJET	OCCUPATION	DISTANCES en km
Mercredi 25 juillet	Bamako --> Bougouni	BLP	170
Jeudi 26	Bougouni	BLP	
Vendredi 27	Bougouni-->Yanfolila	Réunion CLSPC le matin	110
Samedi 28	Yanfolila	Archives	
Dimanche 29	Yanfolila	BLP	
Lundi 30	Yanfolila	Réunion CLSPC	
Mardi 31	Yanfolila-->Kolondieba	BLP	220
Mercredi 1er août	Kolondieba	BLP	
Jeudi 2	Kolondieba	Archives	
Vendredi 3	Kolondieba	Réunion CLSPC	
Samedi 4	Kolondieba-->Yorosso	BLP	480
Dimanche 5	Yorosso	BLP	
Lundi 6	Yorosso	Archives	
Mardi 7	Yorosso	Réunion CLSPC le matin	75
Mercredi 8	Koutiala	BLP	
Jeudi 9	Koutiala	BLP	
Vendredi 10	Koutiala	Réunion CLSPC le matin	130
Samedi 11	Sikasso	Visites & BLP	
Dimanche 12	Sikasso	BLP	
Lundi 13	Sikasso	Archives gouvernorat	
Mardi 14	Sikasso	Archives cercle	
Mercredi 15	Sikasso	Compte-rendu, réunion CLSPC	
Jeudi 16	Sikasso-->Kadiolo	BLP	105
Vendredi 17	Kadiolo	Archives	
Samedi 18	Kadiolo	Réunion CLSPC	
Dimanche 19	Kadiolo-->Bamako		505
<b>TOTAL:</b>			<b>1 795</b>

Une assistance technique matérialisée par les visites annuelles d'une équipe de la centrale de Lecture Publique permet d'encourager le bibliothécaire et l'archiviste, de le soutenir vis à vis de son commandant de cercle et de stimuler les uns et les autres en permettant de faire le point sur le travail accompli en un an.

Ces visites annuelles semblent se justifier pleinement.

Les huit bibliothécaires interrogés ont été unanimes à approuver les visites de l'équipe de la Centrale et leur rythme.

Les commandants de cercle interrogés apprécient les visites annuelles qui leur évitent d'oublier les bibliothèques et leur permettent d'avoir le temps d'appliquer les recommandations de la Centrale dont ils savent qu'elle les renouvelera jusqu'à obtenir satisfaction.

Le budget du Comité Local de Développement étant voté annuellement, cela permet à l'équipe de la Centrale de Lecture Publique de reposer à chacun de ses passages le problème d'une subvention affectée à la bibliothèque en ayant une chance d'obtenir satisfaction.

La visite des 7 bibliothèques de cercles m'a permis d'étudier de plus près les résultats atteints et à partir de là l'efficacité et l'efficience d'une mission, des archives et des bibliothèques en tenant compte des conditions particulières à chaque environnement tout en me donnant des éléments de comparaison.

L'efficacité des missions de l'Opération Lecture Publique semble acquise pour les bibliothèques.

Dans tous les cercles visités, des assurances ont été données pour la récupération de livres en prêt irrégulier.

Dans les cercles où la nouvelle dotation nécessitait la constitution d'une étagère (Yorosso, Kadiolo), les étagères étaient prêtes.

Dans le cercle de Kadiolo, des huisseries plus solides pour une meilleure sécurisation de la bibliothèque avaient été fabriquées et restaient à poser.

Dans le cercle de Sikasso, des étagères pour le rangement des archives étaient en cours de fabrication.

Le problème reste pour la plupart des bibliothèques l'attribution d'un budget de fonctionnement pour la bibliothèque.

La Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel (CLSPC) ne dispose pas d'un budget propre. C'est le Comité local de développement (CLD) qui vote dans son budget une subvention à allouer à la CLSPC pour la bibliothèque. Le commandant de cercle est le président du CLD et de la CLSPC. Il est donc normal que ce soit dans les cercles des commandants de cercles intéressés par la bibliothèque que les promesses de la CLSPC risquent de se concrétiser le plus rapidement.

Les critères que j'avais retenu pour apprécier l'intérêt porté localement à la bibliothèque et aux dépôts d'archives étaient la présence du commandant de cercle et des différents membres de la CLSPC, et les engagements pris par la commission vis à vis de l'équipe de la Centrale.

J'avais classé les cercles dans l'ordre suivant :

1er: Yanfolila

- \* Présence du commandant de cercle (pourtant malade) et de son deuxième adjoint
- \* Présence de 10 membres de la commission
- \* Promesses :
  - d'un budget de fonctionnement pour la bibliothèque au budget 1991
  - de réunions régulières de la CLSPC
  - de trouver rapidement un local adéquat pour les archives.

2ème: Kadiolo

- \* Présence du commandant de cercle
- \* Présence de 11 membres de la commission
- \* Promesses :
  - d'un budget de fonctionnement pour 1991, sur la partie réservée aux APE (avec l'accord de leur représentant, présent à la réunion)
  - d'une construction de bibliothèque en 1991
  - d'étagères pour les archives
  - de poser rapidement les huisseries de sécurité à la bibliothèque, qui avait fait l'objet d'un vol.
  - de fabriquer du mobilier supplémentaire pour la bibliothèque (sièges et armoire)
  - d'installer un panneau de signalisation de la bibliothèque en ville
  - de dégager un agent pour l'entretien de la bibliothèque (avec l'aide du syndicat, dont un représentant était présent à la réunion)
  - de continuer à dégager de temps en temps un agent du cercle pour aider l'archiviste

Remarque : cas unique dans cette mission, la réunion prévue pour 10h a débuté à l'heure.

3ème : Kolondieba

- \* Présence du premier adjoint au commandant de cercle, chargé de la bibliothèque par le commandant
- \* Présence de 7 membres de la commission
- \* Promesses:
  - de redynamiser la CLSPC en créant des sous-commissions par thèmes et par arrondissements (pour la collecte dans les villages)
  - de dégager un local pour les archives
  - de proposer au CLD de voter un budget de fonctionnement pour la bibliothèque
  - de prendre note des réserves du bibliothécaire et de la Centrale sur le local prévu pour la bibliothèque dans la Maison des jeunes en construction et d'envisager le maintien de la bibliothèque dans les locaux actuels en y

annexant l'aile qui sera libérée par le service local de la jeunesse (échelon déconcentré du MSAC) afin que la bibliothèque dispose d'un lieu indépendant

#### 4ème : Bougouni

- \* Présence du 1er adjoint au commandant de cercle et de 5 personnes
- \* Promesses :
  - de réhabiliter un local pour les archives (promesse du commandant de cercle)
  - de proposer au CLD d'inscrire un budget de fonctionnement pour la bibliothèque
  - du représentant de l'UNJM de déposer à la bibliothèque les livres qu'ils se proposent d'éditer à partir de 300 proverbes collectés dans le cercle
  - de créer officiellement la CLSPC et de la redynamiser

#### 5ème : Yorosso

- \* Présence du 2ème adjoint au commandant de cercle et de 11 personnes
- \* Aucune promesse, toutes les réponses faites aux demandes de la Centrale ont été très évasives
- \* Quelques demandes ont été faites par les membres de la commission concernant les horaires d'ouverture de la bibliothèque (souhait qu'elle soit ouverte le dimanche) et des livres et des journaux en bambara
- \* La seule solution envisagée par certains membres de la CLSPC pour l'accroissement du fonds était de solliciter des dons de livres de lecteurs
- \* Refus d'engager le CLD dont pourtant faisaient partie certains membres de la CLSPC (refus de s'engager personnellement à défendre la cause de la bibliothèque devant le CLD)

Remarque: ambiance très feutrée. Le bibliothécaire a été accusé (apparemment à tort) de ne pas respecter ses horaires d'ouverture. Aucune des personnes présentes (y compris le bibliothécaire) n'a réagi.

#### 6ème : Koutiala

- \* Un représentant du cercle remplaçant le premier adjoint qui était malade
- \* Présence d'un membre de la commission. Trois autres personnes sont arrivées en retard
- \* Promesses :
  - de récupérer les livres en prêt irrégulier (promesse du commandant), même s'il faut faire intervenir la police ou la gendarmerie
  - d'essayer de résoudre le problème posé par l'archiviste formé (mais incapable et peu motivé) en trouvant un autre archiviste
  - de redynamiser la commission
- \* Le CLD débloque régulièrement de l'argent pour la bibliothèque (petites réparations, étagères...)

## 7ème : Sikasso

\* Présence du 1er adjoint au commandant de cercle et de deux membres de la commission

\* Aucune promesse. Le premier adjoint a expliqué que la répartition des crédits du CLD se fait avec les chefs de service et que par conséquent rien n'est prévisible.

Remarque : la réunion n'a pu avoir lieu qu'en raison de l'insistance du bibliothécaire.

Mon classement n'est pas partagé par les bibliothécaires et le chef de mission OLP. Le cercle dont on peut attendre le plus d'efforts en direction de la bibliothèque serait Yorosso, dont le commandant de cercle est discret mais efficace. Les seules promesses valables sont celles que l'on tient du commandant de cercle et c'est la raison pour laquelle les commissions ne peuvent pas s'engager. Par ailleurs, il y a lieu de se méfier des discours trop enthousiastes qui ne sont pas toujours suivis d'effet.

Le peu de membres présents aux réunions des CLSPC à Koutiala et Sikasso peut s'expliquer par une mauvaise circulation de l'information (à Koutiala certains membres de la commission avaient été prévenus le jour même) et par le fait que dans les grandes villes les chefs de services et représentants des diverses organisations sont souvent sollicités par ailleurs.

La plupart des commandants de cercle, même s'ils n'ont pas pu présider la commission, ont accueilli la mission OLP à son arrivée. Les commandants de cercle, même s'ils sont mutés régulièrement connaissent l'OLP qu'ils ont déjà rencontré dans leurs différentes affectations. Les rencontres avec l'équipe de la Centrale de Lecture Publique sont souvent l'occasion de retrouvailles assez cordiales.

Les membres des CLSPC sont eux aussi, après plus de dix ans de fonctionnement, des habitués de la structure, ce qui permet d'alléger les réunions de la présentation historique de l'OLP et d'aller directement à l'essentiel.

Quelles que soient les promesses ou les dérobades des commissions, d'année en année, les missions de l'OLP observent une amélioration des situations des bibliothèques: fabrication de mobilier supplémentaire, sécurisation des portes et des fenêtres, projets puis constructions de bibliothèques.

En ce qui concerne les archives, on peut faire des remarques similaires quant à l'efficacité des visites de la Centrale.

La sensibilisation des autorités locales au problème des archives ne fait que commencer depuis la visite du ministre de la culture dans les cercles en 1989. C'est pourquoi les progrès enregistrés, 6 ans après le départ de l'Opération Archives, sont encore assez faibles.

Lorsque les conditions de locaux et de mobilier sont réunies, et qu'un archiviste a été formé, l'OLP dote le cercle de boîtes d'archives, de ficelle, de papier kraft, de fiches bulle. Cela a été le cas à Kadiolo où l'arrivée de la mission a provoqué un rapide déblaiement d'un nouveau local dans lequel les fournitures apportées ont été déposées.

D'une façon générale, l'annonce de l'arrivée d'une mission OLP débloque des situations en attente depuis des mois. Les étagères destinées à recevoir la nouvelle dotation ont été mises en place quelques jours avant la venue de la mission. A Sikasso, les étagères des archives n'étaient pas terminées, provoquant la mauvaise conscience de l'administration du cercle qui a essayé d'empêcher la visite du local des archives et la réunion de la CLSPC.

En ce qui concerne l'efficacité des visites annuelles de la Centrale de Lecture Publique dans les cercles, plusieurs remarques s'imposent.

L'Opération Lecture Publique tient toujours ses engagements.

Depuis l'origine de l'Opération, les missions sont toujours arrivées et reparties des cercles le jour annoncé dans les messages. (Les cercles reçoivent deux messages radio pour les avertir de l'arrivée d'une mission, deux mois et quinze jours avant la date prévue. Chaque fois que cela est possible, une confirmation est donnée par téléphone avant le départ de Bamako).

Compte tenu des distances énormes à parcourir, des difficultés de liaison, des problèmes d'approvisionnement en pièces détachées en cas de panne et de la difficulté d'appréhender avec précision les problèmes qui se poseront sur place et le temps qu'il faudra pour les résoudre (les rapports mensuels des bibliothécaires arrivent à la Centrale avec trois mois de retard) la durée des missions est calculée largement.

L'équipe de la mission se compose d'un chauffeur et d'un bibliothécaire de la Centrale de Lecture Publique. Elle est généralement accompagnée dans la région par un représentant de la Direction régionale de la jeunesse, des sports, des Arts et de la Culture (DRJSAC).

La mission apporte aux cercles le matériel demandé par les bibliothécaires et les archivistes et éventuellement une nouvelle dotation de livres. Dans le cas de la mission dans la région de Sikasso la mission emportait quatre fichiers métalliques destinés à Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba, Sikasso, quatre panneaux solaires avec lampes (pour Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba et Kadiolo), sept dotations de livres, des fiches de catalogues et de prêt, et des fournitures d'archives (boîtes, papier kraft, ficelles, fiches bulle) pour Kadiolo .

Dans la région de Sikasso, aucun problème particulier ne s'est posé. La mission a par conséquent disposé de plus de temps qu'il n'en fallait pour faire l'inventaire et le point des problèmes rencontrés par le bibliothécaire.

Pour les archives, il y a eu une visite rapide des archives ou de ce qui en tenait lieu (amas de papiers poussiéreux dans différents recoins) et un entretien avec l'archiviste lorsque celui ci était présent. Il n'y a pas eu de séances de travail avec les archivistes, le bibliothécaire envoyé par la Centrale de Lecture Publique n'ayant pas de formation poussée en archivistique.

Les visites d'archives ont duré au maximum une heure, l'inventaire des livres déposés dans les bibliothèques s'est fait en quelques heures (car un préinventaire et un rangement des livres sur les rayons avaient été faits par les bibliothécaires avant l'arrivée de la mission).

Les réunions de travail avec les bibliothécaires ont duré environ une heure.

Les réunions avec les CCSPC ont duré entre une et deux heures.

Le travail proprement dit de la mission n'a occupé qu'une partie du temps passé dans les différents endroits. Le temps restant a été passé dans les bibliothèques. Les bibliothèques étaient fermées au public - en théorie - pendant la durée de la mission de l'OLP. Dans les faits certains lecteurs venaient quand même à la bibliothèque.

Certains bibliothécaires (Bougouni, Kolondiéba) avaient organisé une séance d'animation enfantine pendant environ deux heures.

Néanmoins l'activité des bibliothèques était malgré tout très ralentie, d'une part en raison de la venue de la mission, d'autre part parce que pendant la période d'hivernage de juillet/août toutes les personnes valides sont occupées à cultiver les champs.

Les visites se déroulant sept jours sur sept, il est assez difficile de parler de perte de temps. En raison de l'efficacité des méthodes de travail employées par le chef de mission, de son esprit de synthèse pendant les réunions, et de la réfection de certains tronçons de routes réduisant le temps des trajets, il me semble que 18 jours auraient suffis pour mener à bien cette mission au lieu des 26 prévus. En rajoutant deux jours pour pallier à tous les incidents imprévisibles, cela porte à 20 jours la durée que j'estime nécessaire à l'équipe que j'ai accompagnée pour remplir cette mission.

Bien que l'on ne puisse pas, dans ce cas précis, parler de préméditation, la planification de cette mission n'ayant pas été faite par les agents qui l'ont effectuée, ce temps supplémentaire a été apprécié. En effet, les frais de mission, calculés par jour, constituent d'une part le seul revenu des agents qui arrive sans retard, d'autre part un réel complément de salaire (comme dans le cas des frais de tournées en BCP en France). Ces frais de mission sont de 2500 F CFA par jour en 1990.



### 1.3.3.2. Le coût des missions (voir tableau en annexe)

Le coût des missions se décompose en frais de mission (2.500 F CFA/jour et par agent), en frais d'essence, calculés sur une base de 30 l aux cent kilomètres, en frais d'entretien du véhicule (25.000 F CFA par mission) et en frais divers (prise en charge du représentant de la DRJSAC, médicaments, réparations, etc).

Le paiement du carburant se fait sous forme de bons d'essence de 20 l. Le chef de mission relève le nombre de bons dépensés, la station dans laquelle le plein a été fait, et la date.

Les frais divers doivent être accompagnés d'un justificatif.

#### Exemple: Coût de la mission de Sikasso en F CFA

Frais de déplacement de trois personnes 65.000 F X 3:	195.000 F
Frais d'essence: 500 l d'essence à 300 F le litre.....	150.000 F
Frais divers: 10 l d'essence supplémentaires .....	3.000 F
<b>TOTAL</b> .....	<b>348.000 F</b> (soit 7.960 FF)

*Points forts* : l'aspect technique est pris en charge totalement par l'équipe malienne.

*Points faibles* : l'équipe malienne n'a pas pris le relais quant à la gestion financière, et ne s'occupe que ponctuellement de la gestion administrative de l'Opération Lecture Publique.

## 2. Prise en charge au niveau local

### 2.1.Prise en charge par l'Administration du cercle

Dans le cadre administratif local, trois acteurs jouent un rôle essentiel dans la vie des bibliothèques et des archives.

Ce sont les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, le commandant de cercle et le bibliothécaire.

#### 2.1.1. La gestion par les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel

Les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel présidées par le commandant de cercle, sont chargées de la gestion des bibliothèques et des archives, et de tout ce qui concerne le patrimoine culturel dans leur circonscription. En sont membres toutes les instances représentatives officielles. (cf composition des CLSPC en annexe).

Une circulaire ministérielle du MSAC recommande à ces commissions de tenir des réunions trimestrielles et d'en envoyer les procès-verbaux à la Direction Nationale des Arts.

Les missions de la Centrale de Lecture Publique rencontrent les commissions pour leur faire un compte rendu de la situation de la bibliothèque et des archives, et leur soumettre des propositions.

Le rôle de ces commissions m'est apparu pour le moment encore très théorique en raison du manque de régularité des réunions.

Si l'on se base sur l'exemple de la région de Sikasso, les commissions se réunissent en moyenne une fois par an, en général à l'occasion de la visite de l'équipe de la Centrale ou en prévision de cette visite.

Les décisions concernant la bibliothèque sont prises unilatéralement par le bibliothécaire en ce qui concerne les activités de la bibliothèque et par le commandant de cercle pour les crédits à débloquer.

Les bibliothécaires et les archivistes des cercles s'adressent directement au commandant pour obtenir satisfaction. Les CLSPC sont ainsi court-circuités sans que leurs membres n'y trouvent apparemment à redire.

Quelques initiatives semblent néanmoins voir le jour par le biais de sous-commissions qui se sont créées dans certains cercles autour d'action de sauvegarde du patrimoine culturel (pour répertorier des sites ou des monuments à des fins touristiques ou pour des actions de sauvegarde du patrimoine musical).

#### **2.1.1.1. Les ressources dont peut disposer la CLSPC**

Les commissions ne disposent d'aucun budget propre. Néanmoins elles peuvent bénéficier de subventions accordées par le Comité local de développement (CLD), qui gère le budget du cercle.

Les ressources dont dispose le CLD proviennent de l'impôt prélevé dans le cercle. Certains secteurs ont droit à un pourcentage fixé par décret présidentiel :

30 %	Education de base (budget géré par l'APE)
20 %	Réinsertion des jeunes diplômés
7 %	Développement sanitaire
2 %	Arrondissements

Le budget d'un cercle comme celui de Kadiolo (cercle moyen, ni très riche, ni très pauvre) est de 220 millions de francs CFA, soit 440.000 FF.

Dans la pratique, c'est le commandant de cercle, qui préside le CLD, qui décide des axes à favoriser.

Les locaux des bibliothèques de cercles et des archives et leur mobilier sont toujours fournis par les cercles (ou par les gouvernorats dans le cas des archives des régions). De nombreux cercles ont construits des locaux spécialement pour leur bibliothèque. Dans la région de Sikasso, c'est le cas à Sikasso, à Bougouni et à Yanfolila. Un projet de construction est en cours à Kadiolo et à Kolondiéba un local a été prévu pour la bibliothèque dans la Maison des Jeunes actuellement en chantier.

L'entretien et le cas échéant les dépenses occasionnées par leur fonctionnement (électrification) sont pris en charge par le cercle.

Dans le cas du district de Bamako, les locaux et le mobilier sont fournis par les communes.

A l'heure actuelle aucun cercle n'a encore attribué de budget de fonctionnement à sa bibliothèque. Néanmoins, il est arrivé qu'un budget ait été prévu pour la bibliothèque par une organisation représentative - Association des Parents d'Elèves (APE), Union Nationale des Femmes Maliennes (UNFM), Union Nationale de la Jeunesse Malienne (UNJM), etc... - ou par le Comité Local de Développement (CLD) depuis le regroupement de toutes les subventions au sein d'un budget unique géré par le CLD. Les problèmes déjà évoqués plus haut de la distorsion entre le budget voté et les sommes perçues ont laissés les subventions de fonctionnement des bibliothèques à l'état de bonnes intentions.

Deux Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel ont utilisé la centrale d'achat de livres mise en place par l'OLP.

Youvarou a acquis en 1987 des livres pour une valeur de 39.945 F CFA (env. 800 FF) et vient de repasser en 1990 une commande de 80.000 F CFA (1.600 FF), Kéniéba qui a acheté plus de 80 livres pour sa bibliothèque s'est servi de la centrale d'achat pour 3 d'entre eux en 1990 (pour une valeur de 9550 F CFA, soit env. 200 FF).

Les bibliothèques de Lecture Publique demandent à leurs lecteurs de payer une cotisation annuelle pour l'emprunt de livres à domicile. Le montant de la cotisation est fixé par les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel et varie entre 100 à 500 F CFA pour les enfants et 250 à 1000 F CFA pour les adultes. La lecture sur place est gratuite. La Centrale de Lecture Publique et les bibliothécaires de cercle sont convaincus de l'importance de cette cotisation dans la responsabilisation des lecteurs. Cela n'empêche pas les bibliothécaires de prêter des livres ou des revues à des lecteurs non inscrits, qu'ils connaissent bien .

Il n'y a pas d'amende de retard.

Les livres perdus ou abîmés par les lecteurs doivent être remplacés par un exemplaire du même titre ou remboursés à un taux

forfaitaire de 3.000 F CFA (60 FF) pour les petits formats, livres de poche, romans, livres d'enfants, 6.000 F CFA (120 FF) pour les ouvrages plus coûteux, documentaires, etc, et 15.000 F CFA (300 FF) pour les usuels.

Les jumelages peuvent constituer une source importante d'accroissement du fonds des bibliothèques à condition que les dons de livres ou les subventions soit gérés par l'OLP. C'est le cas des bibliothèques de Kadiolo et Koutiala où le jumelage permet un accroissement régulier du fonds. A Sikasso où la ville jumelle a envoyé les livres à la mairie, les 3000 livres destinés à la bibliothèque ont été détournés.

Néanmoins, le jumelage, s'il constitue un espoir pour les bibliothèques, risque d'être un moyen pour les cercles de se décharger de leur responsabilité. Il paraît donc indispensable de ne l'envisager que comme une source complémentaire pour l'accroissement des collections.

Le jumelage peut également permettre l'édition de livres à partir de contes collectés par les bibliothécaires. Ainsi Angers - jumelée avec Bamako - a édité "*La pierre barbue et autres contes du Mali*" à partir de cassettes envoyées par les bibliothécaires des cercles.

*Points forts* : Les CLSP construisent des locaux nouveaux pour les bibliothèques, et leur fournissent du mobilier supplémentaire. Elles commencent à acheter des livres.

Les jumelages permettent de continuer l'accroissement des fonds, après l'arrêt des dotations de livres par la Centrale.

*Point faible* : Les commissions ont besoin d'être redynamisées

### **2.1.2. Le contrôle du commandant de cercle**

Les bibliothèques et les archives des cercles sont placées sous l'autorité directe des commandants de cercle.

Les éléments d'appréciation offerts aux commandants de cercle sur la bonne marche des bibliothèques et des archives sont, d'une part les rapports mensuels des bibliothécaires qu'ils transmettent à la Centrale, d'autre part les rapports de mission.

*Point fort (ou point faible selon le cas)* : Comme tout dépend de la volonté du commandant de cercle, un commandant intéressé par la bibliothèque et les archives peut en quelques années améliorer de façon spectaculaire la situation de la bibliothèque. Et vice-versa, un commandant peu motivé peut être un frein au dynamisme du bibliothécaire.

### 2.1.3. La désignation d'un bibliothécaire

Les cercles mettent à la disposition de la bibliothèque ou des archives un agent, fonctionnaire. Dans le cas des bibliothécaires, le choix s'est généralement porté sur des maîtres du second cycle, que l'on a déchargés de cours.

Le fait que dans un cercle (Koutiala) deux personnes aient été affectées à la bibliothèque prouve que les bibliothèques sont maintenant bien implantées dans les cercles et un retour en arrière paraît peu probable. Dans ce cas précis, le bibliothécaire de Kolondiéba a demandé et obtenu sa mutation pour la bibliothèque de Koutiala. Le cercle de Kolondiéba a déchargé de cours un autre enseignant pour le remplacer.

Pour les bibliothèques des communes de Bamako, le processus est identique. Le bibliothécaire est choisi par la commune parmi les enseignants.

Les rapports mensuels des bibliothécaires permettent d'apprécier leur motivation et par là, le bien-fondé du choix des CLSPC.

La fréquence des rapports mensuels et des animations donnent un aperçu de la prise en charge locale.

Exemple de la région de Sikasso :

NOMBRE DE RAPPORTS MENSUELS RECUS PAR LA CENTRALE DEPUIS L'ORIGINE

CERCLES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Sikasso	8	8	7	11	9	6	9	4	6	1	2	3
Yorosso	6	11	12	6	4	12	10	12	11	8	12	3
Koutiala	11	10	9	8	9	9	11	10	11	9	9	4
Kadiolo	1	1	0	11	12	12	12	12	12	5	10	6
Kolondiéba	4	4	1	3	8	4	9		8	7	12	5
Bougouni			3	5		4	12	11	10	12	12	4
Yanfolila				9	6	10	9	12	11	11	12	4

## NOMBRE DE RAPPORTS MENSUEL REÇUS PAR LA CENTRALE



Le faible nombre de rapport reçus en 1990 tient au fait que l'année n'est pas terminée et que les derniers rapports ne sont pas encore parvenus à la Centrale.

La courbe illustrant le nombre de rapports mensuels envoyés par le bibliothécaire de Sikasso me paraît significative des problèmes que celui-ci a pu rencontrer avec son administration.

La courbe de Kadiolo rend compte de l'absence du bibliothécaire en 1988 lors de son stage en France.

Animations régulières dans les bibliothèques de la région de Sikasso :

- Sikasso:** (1989) Animation enfantine, conférences-débats, écoute de cassettes (magnétophone en panne ==> prêt de cassettes au lycée), collecte de la tradition orale
- Yorosso:** (1988) Animation enfantine, écoutes de cassettes, contribution régulière à la revue enfantine, collecte de la tradition orale
- Koutiala:** (1989) Animation enfantine : heure du conte dans les écoles du 1er cycle et dans les jardins d'enfants, deux séances de lecture dirigée dans des écoles du 2ème cycle, écoute de cassettes, Scrabble.
- Kadiolo:** (1989) Animation enfantine, enregistrement de cassettes avec les enfants, accueil de conteurs français (tournée culturelle)
- Kolondiéba:**(1990) Animation enfantine, collecte de la tradition orale
- Bougouni:** (1990) Animation enfantine 1 fois par mois, enregistrement d'une cassette.
- Yanfolila:**(1990) Scrabble, animation enfantine 1 fois par semaine, écoutes de cassettes, contribution à la revue enfantine, collecte de la tradition orale

Dans la région de Sikasso, on a constaté sur l'année scolaire 1989/90 un ralentissement des activités d'animation enfantine à Kolondiéba - où le bibliothécaire n'était pas formé - à Yorosso, à Koutiala - de façon peu explicable, la bibliothèque bénéficiant de deux

bibliothécaires formés, l'ancien bibliothécaire de Kolondiéba ayant obtenu sa mutation pour Koutiala - à Sikasso et à Kadiolo.

Les animations tous publics sont rares.

La collecte de la tradition orale a posé des difficultés à certains bibliothécaires pour des raisons techniques (magnéto-phones en panne à Yorosso et à Yanfolila), matérielles à Yanfolila et Sikasso (les personnes sollicitées voulant être indemnisées) ou pour des raisons de motivation du bibliothécaire à Bougouni.

Certaines activités souhaitées par la Centrale de Lecture Publique (recherche du public non alphabétisé, projection de films) restent en suspens, les bibliothécaires n'en faisant pas une priorité.

Dans le processus de consolidation de la structure sur le plan local, on peut distinguer les activités habituelles des bibliothèques, qui figurent sous les différentes rubriques du rapport mensuel du bibliothécaire (prêt de livres, collecte de la tradition orale, animation enfantine, animation tous publics, animation par le magnétophone, reliure, participation à la revue enfantine, desserte des arrondissements) et une nouvelle activité qui va débiter à la rentrée scolaire 1990/1991 et qui est l'édition de petits livres pour enfants.

L'installation de lampes solaires qui permet des animations tardives et dont le fonctionnement est conditionné par une utilisation régulière, ainsi que le matériel destiné à la confection de prototypes de livres pour enfants (feutres de couleur) a beaucoup intéressé les bibliothécaires concernés (Yanfolila, Yorosso, Sikasso, Koutiala, Kolondieba) et permet d'espérer un nouvel essor de ces bibliothèques.

#### **2.1.4. La désignation d'un archiviste.**

Par contre, en ce qui concerne les archives, la situation est plus critique. Six ans après le départ de l'opération "archives", tous les cercles n'ont pas encore désigné d'archiviste. Certains gouvernorats ou cercles (c'est le cas à Yorosso) ont été obligés, par manque de personnel, d'affecter aux archives une personne ayant déjà un autre emploi et souvent trop occupée pour pouvoir se consacrer suffisamment aux archives.

Dans certains cercles, la personne désignée pour exercer la fonction d'archiviste n'avait pas un niveau suffisant pour pouvoir assimiler la formation proposée.

Il reste que certains archivistes sont compétents et motivés, mais qu'ils sont rarement encouragés par les autorités des gouvernorats et des cercles.

Jusqu'à présent, chaque fois que le cercle (c'est-à-dire en pratique le commandant de cercle) a pris la décision d'affecter un agent à la bibliothèque ou aux archives, la décision a été entérinée au niveau national. Tout dépend du commandant de cercle.

## 2.2. Suivi au niveau régional

La DRJSAC suit les activités des bibliothèques par le biais des rapports mensuels des bibliothécaires de cercle qui transitent par elle et dont elle fait la synthèse dans des rapports trimestriels envoyés à l'OLP et à la DNAC.

Un représentant de la DRJSAC participe habituellement aux missions OLP dans la région afin d'établir un contrôle sur le terrain. Le gouverneur de la région ou son représentant reçoit chaque équipe de la Centrale à la fin de la mission pour un compte rendu oral.

Le gouvernorat est également ampliatrice des rapports de missions.

## 2.3. Prise en charge des bibliothèques par le public.

Le public des bibliothèques est minime en regard du public potentiel des personnes alphabétisées. Environ 2550 personnes fréquentent les bibliothèques de la région de Sikasso sur une population totale de 1.310.810 habitants, soit 0,19 %.

Ce public est composé majoritairement de fonctionnaires, d'enseignants et d'élèves.

Sur l'ensemble des bibliothèques de lecture publique on a estimé (en faisant une extrapolation à partir des rapports mensuels reçus) à 157.703 le nombre de passages en 1987/88, dont 85.000 passages de jeunes et 72.703 passages d'adultes (dont 12.882 passages de femmes).

L'exploitation des rapports mensuels reçus par la Centrale de Lecture Publique pour la région de Sikasso m'a permis pour l'année 1989/90 d'établir deux tableaux, l'un concernant l'évolution de la fréquentation des bibliothèques (nombre de passages par mois), l'autre concernant la composition de leur public (proportion adultes/enfants).

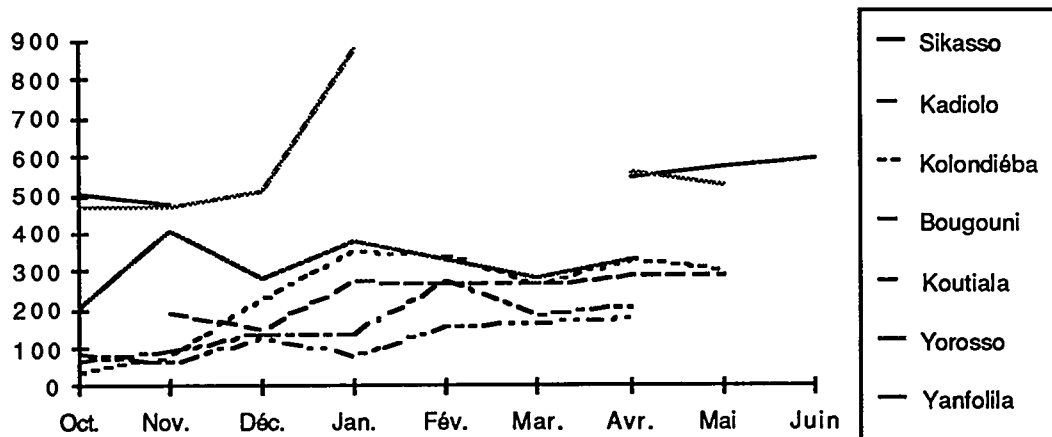
FREQUENTATION EN NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LA REGION DE SIKASSO

(Année scolaire 1989 -1990)

Cercle	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Sikasso	503	479					549	578	595
Kadiolo		194	151	278	269	266	291	288	
Kolondiéba	41	84	231	353	340	269	333	308	
Bougouni	74	95	143	142	281	189	210		
Koutiala	87	66	127	81	159	162	181		
Yorosso	470	472	512	883			558	524	
Yanfolila	212	406	282	383	328	284	328		



FREQUENTATION EN NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS DANS LES  
BIBLIOTHEQUES DE LA REGION DE SIKASSO (Année scolaire 1989-90)



On constate que sur l'année scolaire 1989/90, toutes les bibliothèques ont vu une augmentation de leur fréquentation.

Cette augmentation a été spectaculaire à Kolondiéba où un nouveau bibliothécaire a été nommé au mois d'octobre. Ces résultats illustrent l'importance de la personnalité du bibliothécaire dans la bonne marche des bibliothèques.

Bougouni a vu sa fréquentation tripler, probablement en raison des animations enfantines proposées par le bibliothécaire.

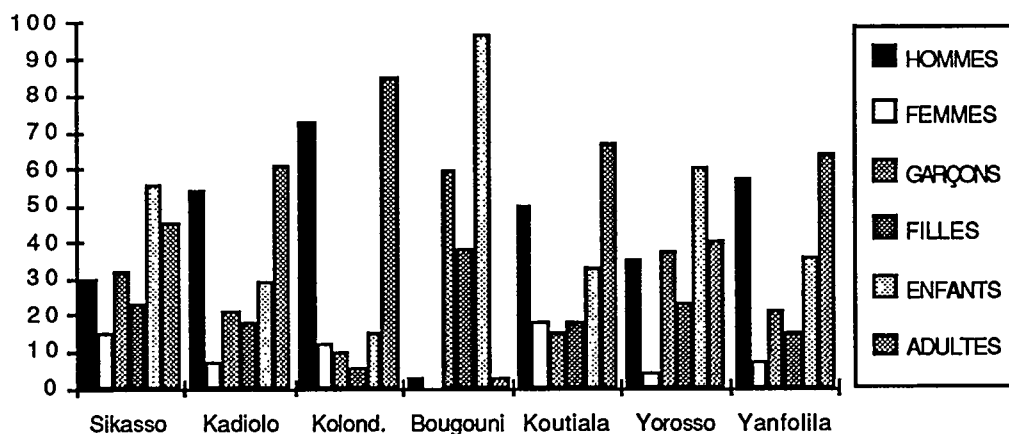
Koutiala a doublé sa fréquentation, peut-être en raison de la venue d'un deuxième bibliothécaire (ex-bibliothécaire de Kolondiéba) ce qui leur a permis d'améliorer l'accueil du public.

De grandes différences existent entre les cercles quant à la proportion d'adultes et d'enfants qui fréquentent la bibliothèque

REGION DE SIKASSO : FREQUENTATION DES BIBLIOTHEQUES EN %

CERCLE	HOMMES	FEMMES	ADULTES	GARÇONS	FILLES	ENFANTS
Sikasso	30%	15%	45%	32%	23%	55%
Kadiolo	54%	7%	61%	21%	18%	39%
Kolondiéba	73%	12%	85%	10%	5%	15%
Bougouni	3%	0%	3%	59%	38%	97%
Koutiala	49%	18%	67%	15%	18%	33%
Yorosso	35%	4%	39%	37%	23%	60%
Yanfolila	57%	7%	64%	21%	15%	36%

FREQUENTATION DES BIBLIOTHEQUES DANS LA REGION DE SIKASSO



Mais plus que ces chiffres bruts, il m'intéressait de connaître, le nombre de personnes différentes venant à la bibliothèque (une personne venant tous les jours ou plusieurs fois par jour étant comptée à chaque fois) et de le comparer avec le public potentiel. Les renseignements donnés par les bibliothécaires m'ont permis de comparer le nombre d'enfants (en tant qu'individus) qui fréquentent la bibliothèque au nombre d'enfants scolarisés dans les cercles de Sikasso, Yorosso et Yanfolila.

Ainsi, si à Sikasso une centaine d'enfants seulement fréquentent la bibliothèque sur les plus de 8000 enfants scolarisés (env. 12 %), à Yorosso presque 400 enfants fréquentent la bibliothèque sur environ 700 élèves (env. 57 %). A Koutiala, moins de 200 jeunes sur près de 4000 enfants scolarisés viennent à la bibliothèque (env. 5 %). De même, il peut paraître étonnant qu'à Yanfolila, sur plus de 750 enfants scolarisés, seule une trentaine fréquente la bibliothèque (env. 4 %). (Ces chiffres sont à nuancer, tous les enfants venant à la bibliothèque n'étant pas scolarisés).

Ces chiffres étant très approximatifs sont à manier avec prudence et ne sont qu'un élément de comparaison entre les bibliothèques pour permettre d'appréhender les différents contextes.

Il semble se dégager de ces quelques observations qu'il est plus facile pour les bibliothécaires de sensibiliser la population dans une petite ville.

*Les points forts des bibliothèques de cercle* : ce sont des structures anciennes, et qui par là ont surmonté la méfiance initiale de la population à l'égard d'un projet quel qu'il soit.

Ce sont également des lieux de rencontres, où les gens viennent lire le journal, parfois boire du thé, jouer au Scrabble, discuter.

Le bibliothécaire est souvent originaire du cercle, ce qui lui facilite la tâche dans son travail (moins de pertes de livres, collecte de la tradition orale plus aisée)

*Les points faibles des bibliothèques de cercle* : Le faible renouvellement du fonds.

### **3. La prise en charge au niveau des établissements scolaires et universitaires.**

#### **3.1 Prise en charge administrative.**

Les chefs d'établissement ont dans certains cas désigné leurs bibliothécaires. Mais généralement les nominations et les mutations sont le fait de l'administration centrale.

#### **3.2. Prise en charge des frais de fonctionnement.**

La rénovation des locaux a été effectuée par les établissements.

Les bibliothèques scolaires et universitaires sont à la charge des établissements au sein desquels elles se trouvent en ce qui concerne leur entretien et les frais occasionnés par leur fonctionnement.

## QUEL AVENIR POUR L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE?

L'avenir de l'Opération Lecture Publique dépend de trois facteurs : un facteur humain, un facteur administratif, un facteur matériel.

**1°. Le facteur humain** est probablement l'élément-clé de la réussite du projet. Si l'on peut affirmer que le facteur humain semble aujourd'hui solide, il reste qu'en dehors des assistantes techniques françaises, tous les acteurs du réseau, tant au niveau de la Centrale de Lecture Publique qu'au niveau des cercles, sont en proie quotidiennement aux problèmes de survie -dûs à des problèmes économiques, salariaux, familiaux, etc... abordés dans la première partie. Cela me paraît menacer à plus ou moins long terme l'enthousiasme et la motivation des agents autour du projet .

Sans une reconnaissance statutaire et matérielle pour soutenir leur action, un lent essoufflement me semble inéluctable.

Mais, dès à présent, on peut voir ressortir certains facteurs de motivation pour les bibliothécaires des cercles et pour les agents de la Centrale de lecture publique.

Les contacts avec d'autres professionnels et d'autres bibliothèques à l'occasion de stages, soit au Mali, soit à l'étranger, ont apporté aux bibliothécaires de cercles qui en ont bénéficié un regain d'énergie, et d'enthousiasme, leur a donné de nouvelles idées - et des adresses utiles.

Cette expérience serait à étendre à un plus grand nombre d'entre eux.

De nouveaux objectifs comme l'édition de livres pour enfants me paraissent être des facteurs importants de motivation et d'encouragement.

Mon stage m'a permis de vivre quotidiennement avec les agents de la Centrale de Lecture Publique. Il me paraît important de souligner que les agents qui effectuent des missions sur le terrain ou qui ont eu un contact privilégié avec les bibliothécaires et les archivistes pendant les stages sont les plus attachés à leur travail. L'absentéisme et le manque d'ardeur au travail n'est le fait que de quelques personnes, qui par ailleurs travaillent sensiblement plus que les fonctionnaires que j'ai pu rencontrer dans d'autres administrations maliennes.

**2. L'aspect administratif** est lié aux restructurations préconisées par le FMI. La suppression de 2 cadres A et de 5 cadres B ne peut être envisagée que comme catastrophique pour la survie de l'Opération.

Par ailleurs, pour pouvoir être maintenus dans la fonction publique, tous les cadres C et les conventionnaires devront passer dans les prochains mois un concours de recrutement. Les spécificités des agents de la Centrale n'étant pas reconnues, cela pose le problème du personnel technique (employés de bibliothèque de catégorie C ou conventionnaires) et ouvrier (reliureurs).

Un des agents les plus menacé me semble être le responsable de l'atelier de reliure, formateur de tous les bibliothécaires de cercle, et conventionnaire. Sa compétence professionnelle et son sérieux en font un élément

indispensable dans la bonne marche du service. Néanmoins, son niveau de scolarisation risque de le pénaliser dans un concours faisant appel à une culture générale.

La seule garantie pour le maintien des agents concernés par de probables compressions de personnel à la Centrale de Lecture Publique serait l'intégration d'une épreuve professionnelle en bibliothéconomie et pratique en reliure.

En ce qui concerne les bibliothécaires et les archivistes de cercles, un détachement auprès du MSAC - comme c'est le cas des agents de la Centrale de Lecture Publique - offrirait la garantie d'un maintien à leur poste. Cela aurait en outre l'avantage de leur offrir une reconnaissance de leur spécificité.

Un dédommagement financier devrait être envisagé afin de compenser la perte de la prime d'enseignement que touchent les bibliothécaires, MSC, et qu'ils perdraient dans le cas d'un détachement au MSAC. (Les enseignants bénéficiant d'une prime annuelle qui peut aller jusqu'à 7500 F CFA lorsqu'ils sont affectés dans des régions reculées).

**3. Le facteur matériel** c'est à dire la participation des deux parties malienne et française au fonctionnement - renouvellement des fonds de livres et des fournitures, visites régulières de la Centrale - conditionne sa survie à moyen terme.

Aucune garantie sur l'avenir de l'OLP après le retrait français ne peut être donnée s'il n'y a pas d'attribution d'un budget de fonctionnement de la part du Mali. Ce n'est le cas actuellement ni au niveau central pour la prise en charges des missions, ni au niveau local pour l'attribution de subvention de fonctionnement.

Pour l'instant, le retrait de l'aide française ne semble pas être envisagé totalement. Pour les bibliothèques de Lecture Publique et les archives, les dotations en fournitures devraient se poursuivre à long terme, même si les dotations en livres sont ralenties. Apparemment le poste d'assistant technique OLP n'est pas remis en cause et il semblerait même qu'il soit affecté définitivement.

Aucune nouvelle convention trisannuelle pour le projet BSU n'a été signée. Le poste d'assistante technique BSU est maintenu pour encore au moins deux ans

La présence française évite en partie la dispersion du matériel de l'OLP dans d'autres services du ministère. Pour cette raison, un bon fonctionnement du service central paraît conditionné par une participation de personnel français.

En tenant compte de toutes les réserves formulées plus haut, l'évolution de la prise en charge malienne - qui couvre actuellement l'équipement en locaux et la rémunération du personnel - permet d'espérer une participation progressive aux frais de fonctionnement - essentiellement achats de livres et frais de missions des agents de la Centrale. Si l'on table sur la continuité de la Coopération Française au travers de la présence d'un assistant technique et de l'attribution de fournitures, on peut avancer, que compte tenu de

**l'intégrité des acteurs maliens du projet<sup>(1)</sup> - à condition que les personnes en place actuellement soient maintenues - l'Opération Lecture Publique a un avenir et peut être considérée comme un exemple dans le domaine de la lecture publique dans les pays du Tiers-Monde.**

---

**(1) Que je tiens à souligner comme exceptionnelle au vu de rencontres que j'ai pu faire au Mali avec des personnes membres d'ONG ou participant à des projets de coopération français ou étrangers, qui m'ont fait part de la corruption inhérente - d'après eux - à tout projet.**

## BIBLIOGRAPHIE

### **Dictionnaires, recueils de données, ouvrages de références, ouvrages généraux, etc ...**

BENOIST, Joseph Roger. Le Mali. Paris : L'Harmattan, 1989, 265 p.

L'Etat du Monde. Paris : La Découverte / Maspero, 1989

PORGES, Laurence. Sources d'information sur l'Afrique noire francophone et Madagascar. Paris : La Documentation française, 1988.

SALON, Albert. L'action culturelle de la France dans le monde : analyse critique. 3 vol., Th. : Lettres : Paris 1 : 1981.

UNESCO. Annuaire statistique.

### **Techniques d'évaluation de projets de développement**

LE BOTERF, Guy, LESSARD, Pierre. L'Ingénierie des projets de développement : gestion participative et développement institutionnel. Ottawa : Agence d'Arc : Société de Développement International Desjardin ; Paris : INFREP, 1987. XXV-178 p.

### **Les bibliothèques, la lecture publique en Afrique**

BENOIT, Marie et Gaétan. Les bibliothèques aux Seychelles. Notre Librairie. 1985, n° sp, 86-89.

BENOIT, Marie et Gaétan. Les bibliothèques rurales mauriciennes : aujourd'hui et demain. Notre Librairie. 1985, n°sp., p.86-89.

Les enfants, les jeunes et les bibliothèques dans les pays en voie de développement Actes du séminaire IFLA / UNESCO de Leipzig (RDA), 10-15 août 1981. München ; New York ; Paris : K.G. Saur, 1984. 283 p. IFLA publication ; 2.

FIORITI, Christian. Le projet Lecture Publique. Notre Librairie, 1990, n°100

FONTAINE, Régine. Des bibliothèques pour les provinces. Notre Librairie, 1990, n°100, p.68-69.

FONTAINE, Régine Les réseaux de lecture publique en Afrique noire francophone  
. Afrique contemporaine. 1989, vol3, n° 151, p55-58.

PATTE, Geneviève . Les enfants, les jeunes et les bibliothèques dans les pays du en voie de développement. Notre Librairie, 1985, n° sp., p.65-70. Synthèse des Actes du Séminaire de Leipzig

## **L'Opération Lecture Publique**

BERTHE, Salif. Dix questions à l'Opération Lecture Publique. Jamana, 1987, p.28-35.

Culture et Développement. Livre, lecture et coopération décentralisée : journées d'études de Limoges : 13-14 octobre 1988. Paris : Culture et Développement, 1989. 118 p.

DIAKITE, Fatogoma. La lecture pour tous. Notre Librairie, 1984, n° 75-76, p

DIAKITE, Fatogoma, VALLET, Dominique. Au Mali, l'Opération lecture publique se poursuit. Notre Librairie, 1985, n° sp., p.76-78.

DIAKITE, Fatogoma. Les enfants et les bibliothèques au Mali. Villeurbanne: ENSB, 1984. 51 f.

KANTE, Malik. L'Opération lecture publique a dix ans : le bilan 1977-1987. Jamana, 1987, p.20-27.

KEITA, Mamadou Konoba. L'Opération Lecture Publique, une volonté de démocratisation de la lecture au Mali. Villeurbanne : ENSB, 1982. 107 f., carte.

KOITA, Al-Hady. Le bibliobus des bibliothèques centrales de prêt en France et le bibliorail au Mali : adéquation entre les ressources de la bibliothèque et les besoins des utilisateurs. Villeurbanne : ENSB, 1984, 51 f.

Opération Lecture Publique : une coopération France-Mali. Paris : Les Amis de la Joie par les Livres, 1989. vidéo, 19 mm.

RANDANE, Sylviane. Bibliothèques scolaires et universitaires au Mali. Notre Librairie, 1985, n° sp., p79-80.

TOURE, Saydul Wahab. La dynamique de la lecture au Mali. Jamana, 1987, p.15-19.



## LISTE DES ABREVIATIONS

AN	Archives Nationales
APE	Association des Parents d'Elèves
BCP	Bibliothèque Centrale de Prêt
BN	Bibliothèque Nationale
BSU	Bibliothèques Scolaires et Universitaires
CEDRAB	Centre d'Etude, de Documentation et de Recherche
Ahmed Baba	
CLD	Comité Local de Développement
CLSPC	Commission Locale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel
DNAC	Direction Nationale des Arts et de la Culture
DPC	Division du Patrimoine Culturel
DRJSAC	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des
Arts et de la	Culture
EBAD	Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
(Dakar)	
EHEP	Ecole des Hautes Etudes Pratiques
ENI	Ecole Nationale d'Ingénieurs
ENMP	Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie
ENSB	Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques
ENSUP	Ecole Normale Supérieure
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FMI	Fonds Monétaire International
IPR	Institut Polytechnique Rural
ISFRA	Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
LEP	Lycée d'Enseignement Professionnel
MSAC	Ministère des Sports, des Arts et de la Culture
OCED	Organisation Canadienne pour l'Education au service du
	Développement
OLP	Opération Lecture Publique
ONG	Organisation non gouvernementale
SBACD	Section des Bibliothèques, des Archives et des Centres de
	Documentation
UDPM	Union Démocratique du Peuple Malien
UNFM	Union Nationale des Femmes Maliennes
UNJM	Union Nationale de la Jeunesse Malienne
UNTM	Union Nationale des Travailleurs Maliens

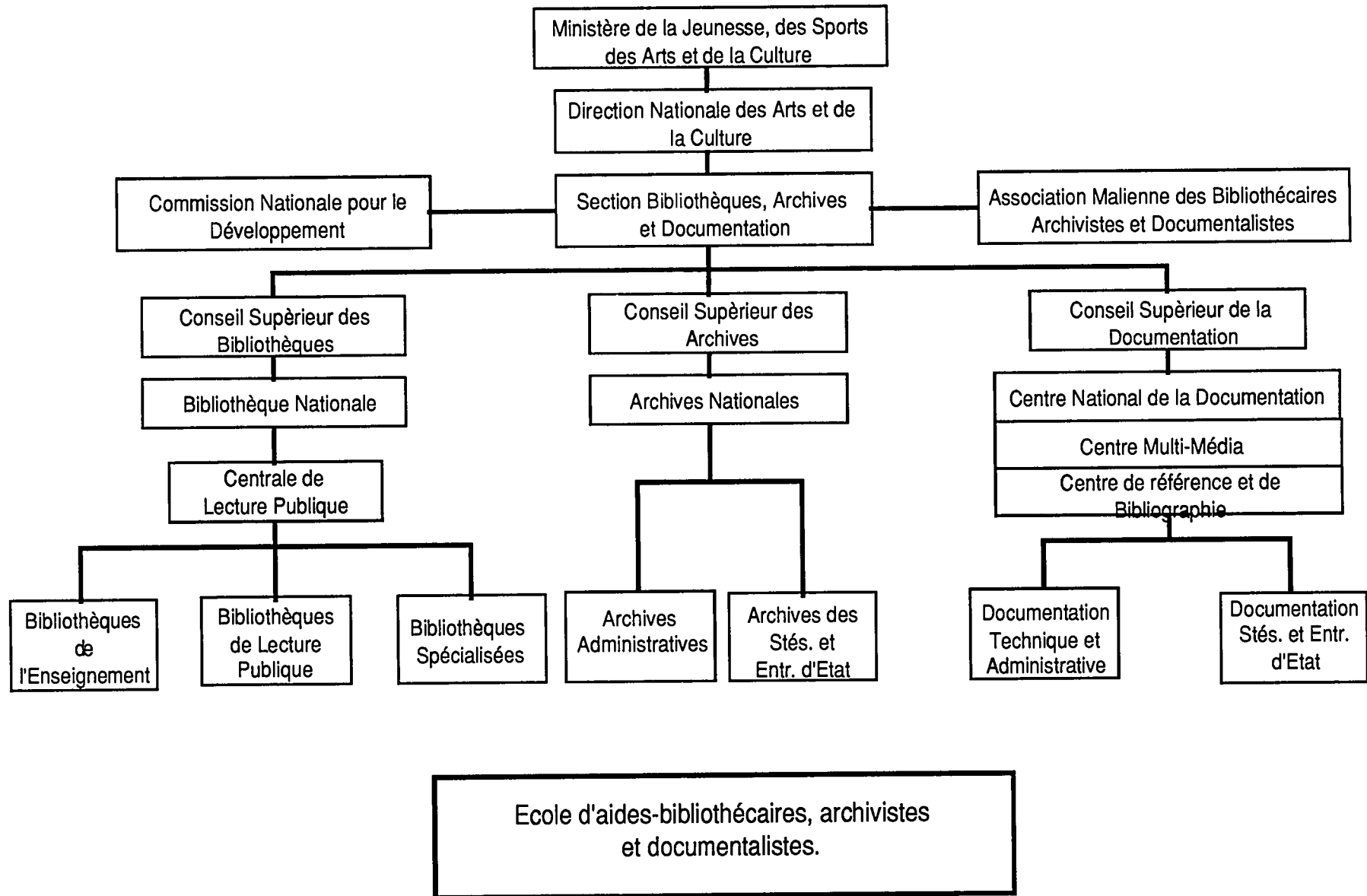
## TABLE DES ANNEXES

Décret instituant une Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel.....	p. 1
Arrêté portant création et fonctionnement des Commissions Régionales de Sauvegarde du Patrimoine culturel.....	p. 3
Loi portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des Arts et de la Culture.....	p. 7
Canevas de programme sur cinq ans .....	p.12
Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation en République du Mali.....	p.18
Liste des bibliothèques dans les cercles du Mali et municipalités françaises jumelles.....	p.40
Fiche de visite technique des bibliothèques.....	p.41
Fiche de visite technique des dépôts d'archives.....	p.42
Formulaire de rapport mensuel.....	p.43
Tableau recensant les rapports mensuels envoyés par les bibliothécaires depuis l'origine .....	p.54
Programme du stage de bibliothéconomie de juillet 1990.....	p.55
Programme du stage de reliure de juillet 1990.....	p.61
Note sur l'implantation de bibliothèques dans les communes.....	p.64
Coût des missions OLP .....	p.68
Rapport de la mission dans la région de Sikasso 25 juillet/19 août.....	p.69

SCHEMA DE STRUCTURE  
NATIONALE INTEGREE

Terminologie

- . Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de Culture
- . Direction Nationale des Arts et de la Culture
- . Section (ou DIVISION) Bibliothèques, Archives et Documentation
- . Commission Nationale pour le Développement des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation
- . Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
- . Conseil Supérieur des Bibliothèques
- . Conseil Supérieur des Archives
- . Conseil Supérieur de la Documentation
- . Bibliothèque Nationale
- . Archives Nationales
- . Centre National de Documentation
- . Centre Multi-Média
- . Centre de Référence et de Bibliographie
- . Bibliothèques d'enseignement
- . Centrale de Lecture Publique
- . Bibliothèques de lecture publique
- . Bibliothèques spécialisées
- . Archives administratives
- . Archives des Sociétés et Entreprises d'Etat
- . Documentation technique et administrative
- . Documentation des Sociétés et Entreprises d'Etat
- . Ecole d'Aides-Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes



LISTE COMPLETE DES BIBLIOTHEQUES DANS LES REGIONES ET LES CERCLES DU MALI  
ET MUNICIPALITES FRANCAISES JUMELLES

Bamako (bibliothèque enfantine et communes)	49000	Angers
Kayes (chef-lieu de région)	-	
Yélimané	33100	Montreuil
Nioro-du-Sahel	91470	Limours
Diéma	91380	Chilly-Mazarin
Kéniéba	59650	Villeneuve d'Ascq
Bafoulabé	59810	Lesquin
Kita	78160	Marly-le-Roi
Koulikoro (chef-lieu de région)	21000	Quettigny-lès-Dijon
Banamba	-	
Nara	-	
Kolokani	-	
Kangaba	-	
Dioila	-	
Kati	92800	Puteaux
Sikasso (chef-lieu de région)	19100	Brive-la-Gaillarde
Kadiolo	-	
Koutiala	61000	Alençon
Yorosso	-	
Kolondiéba	-	
Yanfolila	-	
Bougouni	15000	Aurillac
Ségou (chef-lieu de région)	16000	Angoulême
Barouéli	-	
Niono	-	
Macina	-	
Bla	-	
San		Dép. Haute-Marne/Chaumont
Tominian	-	
Mopti (chef-lieu de région)	61400	Mortagne-au-Perche
		Rég. Ile et Vilaine/Rennes
Bandiagara	35000	Rennes
Djenné	35500	Vitré
Bankass	-	
Koro	-	
Douentza	-	
Tenenkou	-	
Youvarou	35800	Dinard
Tombouctou (chef-lieu de région)	17100	Saintes
Gouma-Rharous	-	
Goundam	-	
Diré	-	
Niafunké		Rég. Allier
Gao (chef-lieu de région)	57100	Thionville
Ansongo	-	
Ménaka	88250	La Bresse
Bourem	-	
Kidal	-	
<u>ARRONDISSEMENTS DOTES DE DEPOTS DE LIVRES ET QUI SONT JUMELLES EN FRANCE</u>		
Toukoto (région de Kayes)		Mézières
Mahina (région de Kayes)	59130	Lambersart

FICHE DE VISITE TECHNIQUE  
DES BIBLIOTHEQUES DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

Bibliothèque ouverte depuis le . . . . . Cachet ? . . . . .  
Signalisation . . . . . En ville ? . . . . .  
Horaire . . . . . Affichés ? . . . . .  
Programmation activités . . . . . Affichée ? . . . . .  
Cotisations . . . . .

Bibliothécaire . . . . . Grade . . . . .  
Formations (années, lieux) . . . . .  
. . . . .  
Position administrative (chargé/déchargé de cours, Sce aménagé, etc.)  
. . . . .  
Inspection Ens. Fond. dont dépend l'agent . . . . .

Local provisoire . . . . . Définitif . . . . .  
Lequel ? . . . . . Emplacement . . . . .  
Construit en dur . . . . . ou en banco . . . . .  
Electrifié ? . . . . . Est-ce prévu ? Quand ? . . . . .  
Nbre de pièces ouvertes aux lecteurs. . . . . Surface m2 . . . . .  
Nbre d'étagères pour les livres . . . . . Long. m linéaires . . . . .  
Nbre de tables de lecture . . . . . Nombre de places assises . . . . .  
Autres mobiliers . . . . .  
Autres pièces attenantes . . . . .  
Entretien général des lieux . . . . . BON . . . . . MOYEN . . . . . MAUVAIS . . . . .

Principaux financements . . . . .

Nbre de livres après inventaire (cumul) . . . . .  
dont livres au précédent inventaire . . . . .  
livres nouveaux . . . . .  
livres perdus sans traces (cumul) . . . . .  
livres perdus par les lecteurs (cumul) . . . . .  
livres au pilon (cumul) . . . . .

Nbre de livres en prêt régulier . . . . . Depuis + d'un mois . . . . .  
Total lecteurs inscrits (relevé du cahier d'inscriptions) . . . . .  
dont Jeunes G. . . . . Jeunes F. . . . . Adultes H . . . . . Adultes F. . . . .  
Tenue générale des livres, fiches, cahiers, rapports mensuels  
. . . . . BON . . . . . MOYEN . . . . . MAUVAIS . . . . .

Lecture des journaux (fréquentation) . . . . .  
Utilisation du scrabble (programmation) . . . . .  
Activité de la Centrale d'Achat de Livres . . . . .

Animations régulières . . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Animation par le magnétophone . . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Collecte de la Tradition orale . . . . .  
. . . . .  
Contribution à la revue enfantine . . . . .  
. . . . .  
Activité de l'atelier de reliure . . . . .  
. . . . .  
Desserte des arrondissements . . . . .  
. . . . .  
Collaboration avec les bibliothèques scolaires de la localité . . . . .  
. . . . .  
Suivi des archives du Gouvernorat et du Cercle . . . . .  
. . . . .

Réunion de la Commission Locale du Patrimoine Culturel  
Date du dernier renouvellement de la Commission . . . . .  
De combien de membres est-elle composée ? . . . . .  
Combien de fois s'est-elle réunie dans l'année ? . . . . .  
Nombre de participants à la présente réunion . . . . .  
Principales questions abordées :  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Conclusion  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Nom et qualité du rédacteur de la présente fiche . . . . .

Bamako  
Janvier 87

opération Lecture  
Publique

FICHE DE VISITE TECHNIQUE DES DEPOTS D'ARCHIVES  
DES GOUVERNORATS ET DES CERCLES

LOCALITE (Cercle ou Gouvernorat) . . . . . Tél . . . . .  
Nom du Cdt de Cercle (ou du Gouv.) . . . . .  
Date de la visite ou de l'établissement de la fiche . . . . .

ARCHIVISTE

Nom de l'archiviste . . . . .  
Grade . . . . . Affecté au dépôt le . . . . .  
Précédentes fonctions . . . . .  
Formation en archivistique . . . . .

LOCAUX

Date de création du dépôt . . . . .  
Magasin (dimensions, éclairage, propreté, ventilation) . . . . .  
. . . . .  
Rayonnages (bois, fer, etc.) . . . . .  
Métrage linéaire total des rayonnages . . . . .  
Année prévisible de saturation . . . . .  
Date de la dernière désinfection . . . . .  
Bureau de travail de l'archiviste . . . . .  
Salle de consultation . . . . .  
Salle de tri des documents . . . . .  
Les locaux sont-ils regroupés ou dispersés ? . . . . .  
Les locaux ferment-ils à clef ? . . . . .  
Qui possède la clef ? . . . . .

MOBILIER

Armoires . . . . . Fichiers . . . . .  
Tables . . . . . Chaises . . . . .  
Autres mobiliers (dont matériel de bureau) . . . . .  
. . . . .  
Photocopieuse . . . . .

DOCUMENTS

Métrage linéaire classé (en cartons) . . . . .  
Métrage linéaire non classé . . . . .  
Métrage linéaire total . . . . .  
Métrage linéaire reçu dans l'année . . . . .  
Nombre de versements reçus dans l'année . . . . .  
Métrage linéaire éliminé dans l'année . . . . .

INSTRUMENTS DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE

Y a-t-il un répertoire du fonds clos jusqu'en 1960 ? . . . . .  
Etat des instruments de travail de la série W après 1960 . . . . .  
. . . . .  
Nombre de fonds de la série W . . . . .  
Fichier des dossiers de personnel . . . . .  
Fichier géographique . . . . .  
Fichier matières . . . . .



TRAVAIL ADMINISTRATIF

Nombre de pièces de correspondance reçues . . . . .  
Nombre de pièces de correspondance envoyées . . . . .  
Nombre de recherches administratives reçues . . . . .  
Nombre de recherches administratives effectuées . . . . .  
Nombre de recherches administratives transmises . . . . .  
Nombre de recherches historiques reçues . . . . .  
Nombre de recherches historiques effectuées . . . . .  
Nombre de recherches historiques transmises . . . . .  
Etat des dossiers de relation avec les interlocuteurs . . . . .  
. . . . .

COMMUNICATION

Nombre de lecteurs . . . . . Nombre de séances de travail . . . . .  
Nombre d'articles communiqués sur place . . . . .  
Nombre d'articles communiqués à leur administration d'origine . . . . .  
Existe-t-il un fichier des lecteurs ? . . . . .  
Existe-t-il un registre de consultation ? . . . . .  
Existe-t-il un registre de communication ? . . . . .

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Montant des crédits annuels . . . . .  
Montant des ressources en nature . . . . .  
Personnel supplémentaire . . . . .  
Moyens supplémentaires éventuels . . . . .  
. . . . .

PROGRAMME DE TRAVAIL

Programme en cours . . . . .  
. . . . .  
Programme pour l'année suivante . . . . .  
. . . . .

BESOINS A COURT TERME

BESOINS A LONG TERME

COMMENTAIRES

Visa du Commandant de Cercle  
(ou du Gouverneur)

Visa de l'archiviste

Nom de l'agent de l'Opération Lecture Publique . . . . .

OPÉRATION LECTURE PUBLIQUE

RAPPORT DU MOIS  
DE \_\_\_\_\_ 19\_\_

1. ÉTAT DU FONDS DE LIVRES AU DERNIER JOUR DU MOIS

- Nombre de livres déposés par la Centrale de Lecture Publique : total des dotations depuis l'origine (1)  
=====
- Nombre de livres en prêt depuis moins d'un mois : prêts réguliers \_\_\_\_\_
- Nombre de livres en prêt depuis plus d'un mois : prêts irréguliers (à faire rentrer) \_\_\_\_\_
- Nombre de livres perdus sans traces : cumul depuis l'origine \_\_\_\_\_
- Nombre de livres perdus par les lecteurs (à rembourser) : cumul depuis l'origine \_\_\_\_\_
- Nombre de livres au pilon : cumul depuis l'origine \_\_\_\_\_
- Nombre de livres momentanément retirés de la circulation : à réparer \_\_\_\_\_

.....

- Nombre de livres extérieurs à l'Opération Lecture Publique proprement dite (2)  
=====

.....

- Nombre de livres nouveaux : entrées du mois
  - . Dotation de la CLP : compris en (1) \_\_\_\_\_
  - . Dons (origine) : compris en (2) \_\_\_\_\_
  - . Achats par la bibliothèque : compris en (2) \_\_\_\_\_

Commentaires

2. COMPOSITION DU PUBLIC  
INSCRIPTIONS, COTISATIONS

- Nombre de lecteurs inscrits au dernier jour du mois : relevé du "cahier d'inscriptions" (total depuis l'origine) (1) =====

dont	Hommes "adultes" (2)	_____
	Femmes "adultes"	_____
	Garçons "jeunes" (3)	_____
	Filles "jeunes"	_____

(1) Tous les lecteurs réguliers sont consignés sur le "cahier d'inscriptions" (N°, date, nom et prénoms, qualité, catégorie de lecteurs). Un lecteur n'est inscrit qu'une fois, son numéro ne peut être affecté à un autre lecteur

(2) Plus de 20 ans

(3) Moins de 20 ans

. . . . .

- Nombre et montant total des cotisations dans le mois

_____	Hommes "adultes" à _____	CFA	_____ CFA
_____	Femmes "adultes" à _____	CFA	_____ CFA
_____	Garçons "jeunes" à _____	CFA	_____ CFA
_____	Filles "jeunes" à _____	CFA	_____ CFA
	Total rentrées	=====	CFA

. . . . .

3. AUTRES RENTRÉES D'ARGENT DANS LE MOIS (origine)

Total autres rentrées ===== CFA

Commentaires

4. STATISTIQUES QUOTIDIENNES DE FREQUENTATION DE LA SALLE  
DE LECTURE Lecture sur place des livres et des journaux  
 et toute personne venant à la bibliothèque

Dates (jours ouvrables)	Adultes		Jeunes		Total
	H	F	G	F	

5. STATISTIQUES QUOTIDIENNES DE PRETS A DOMICILE : PASTILLES JAUNES  
 Les passages de ces lecteurs sont comptabilisés en "4" (fréquentation)

Dates (jours ouvrables)	A		C		R		900 + B		000-900	
	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J

6. STATISTIQUES QUOTIDIENNES DE PRETS A DOMICILE : PASTILLES VERTES  
 Les passages de ces lecteurs sont comptabilisés en "4" (fréquentation)

Dates	000-300		400		500-700		800		896		900		920 + B		R	
	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J

7. ANIMATIONS PENDANT LE MOIS

Date, public concerné, résumé de chaque activité

8. CONTRIBUTION A LA REVUE ENFANTINE DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE  
Production d'articles, collecte de documents, envois à la Centrale

Commentaires

9. REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE CULTUREL  
Date, ordre du jour, résolutions *copie du P.V.*
10. COLLECTE DE LA TRADITION ORALE  
Nombre de cassettes enregistrées, envoyées à la Centrale
11. RECEPTION DES ENVOIS DE LA CENTRALE : JOURNAUX, CORRESPONDANCES, FOURNITURES DE RELIURE, MINI-CASSETTES, ETC  
Détail

Commentaires



12. PROPOSITIONS DE NOUVEAUX LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE  
Auteur, titre, éditeur, collection, prix

13. ACTIVITE DE L'ATELIER DE RELIURE  
Provenance, cote, numéro d'inventaire, opérations effectuées sur le livre

14. DESSERTS DES ARRONDISSEMENTS  
Prêts et retours des cantines de livres, dates, arrondissements concernés

Commentaires

15. SUIVI DES ARCHIVES DU CERCLE (ET DU GOUVERNORAT LE CAS ECHEANT)  
Faire le point

16. COLLABORATION AVEC LA BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE DE LA LOCALITE  
Détail

17. AUTRES INFORMATIONS INTERESSANTES A PORTER A LA CONNAISSANCE DE LA CENTRALE. COURRIER CIRCULAIRE.

CE RAPPORT COMPORTE 10 PAGES ET 17 CHAPITRES. (1)  
IL EST A ADRESSER AU DEBUT DE CHAQUE MOIS A LA CENTRALE DE LECTURE  
PUBLIQUE, EN UN EXEMPLAIRE.  
IL EST SIGNE DU BIBLIOTHECAIRE ET PORTE LES VISAS DU COMMANDANT DE  
CERCLE ET DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE DES SPORTS DES ARTS  
ET DE LA CULTURE.

Signature

Signature du bibliothécaire

Visa du Commandant de Cercle

Visa du Directeur Régional de  
la Jeunesse des Sports des Arts  
et de la Culture (Bureau du  
Patrimoine Culturel)

.....  
) Si la place réservée aux différents chapitres est insuffisante, on peut  
poursuivre la rédaction des réponses au verso des feuillets laissé li-  
bre à cet effet.  
.....

nako  
2.86

# Rapports mensuels

		Situation	1.12.79	1.12.79 31.3.81	1.4.81 30.9.82	1.10.82 30.9.83	1.10.83 30.9.84	1.10.85 30.9.86	1.10.86 30.9.87	1.10.88 30.9.89	Total rapports		
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
-lieu Région		KAYES 18.12.78	5	14	-	11	12	12	5	-	8	12	99
le "A" jaune		YELIMANE 12.4.81	/	/	5	3	-	-	-	4	10	12	34
le "B" vert	23.12.78	NIORO-DU-SAHEL 18.1.83	1	7	-	-	6	7	2	8	3	2	36
le "A" jaune		DIEMA 30.12.78	/	/	/	/	/	3	10	9	-	10	32
le "B" vert		KENIEBA 18.4.81	5	8	8	3	4	11	12	9	9	12	81
le "A" jaune		BAFOULABE 26.1.80	/	/	/	/	/	/	4	3	9	4	20
le "B" vert		KITA 8.2.79	/	11	15	12	12	12	12	10	11	12	107
-lieu Région		KOULIKORO 16.12.81	3	3	3	1	2	-	1	-	1	5	19
le "B" vert		BANAMBA 24.2.79	/	/	2	1	-	1	-	10	10	10	34
le "A" jaune		NARA 19.2.79	-	2	13	12	8	11	11	8	10	12	87
le "B" vert		KOLOKANI 19.12.81	-	1	7	4	-	7	2	2	3	0	26
le "A" jaune		KANGABA 13.3.79	/	/	5	12	12	10	11	10	-	9	69
le "A" jaune		DIOILA 24.12.81	2	2	-	4	10	9	5	-	11	11	54
le "B" vert		KATI 20.3.79	/	/	2	2	10	6	-	2	6	12	40
-lieu Région		KADIOLO 24.1.79	6	9	14	12	5	7	7	6	0	1	67
le "A" jaune		KOUTIALA 18.3.79	-	1	8	12	12	12	12	12	8	10	87
le "B" vert		YOROSSO 22.6.79	6	12	15	8	8	11	10	11	12	9	102
le "A" jaune	26.6.79	KOLONDIÉBA	3	15	14	2	12	10	12	11	11	12	102
le "B" vert		YANFOLILA 24.8.80	1	4	2	7	5	8	3	5	10	12	57
le "A" jaune		BOUGOUNI 7.6.79	-	-	9	6	10	9	12	11	11	11	79
le "B" vert		SEGOU 28.11.81	/	3	5	-	4	12	11	10	12	10	67
-lieu Région		BAROUELI 13.1.81	4	1	-	7	6	11	3	3	8	11	54
le "B" vert		NIONO 19.5.79	/	/	1	4	3	3	6	11	6	11	45
le "A" jaune		MACINA 20.1.81	2	-	7	8	7	6	4	8	3	9	80
le "B" vert		BLA 18.1.81	/	/	11	9	10	9	10	8	9	11	54
le "B" vert		SAN 22.5.79	/	/	-	-	1	9	10	11	8	9	77
le "A" jaune		TOMINIÂN 5.12.81	-	-	5	4	4	9	1	5	8	12	48
le "B" vert		MOPTI 2.5.79	/	/	8	8	-	2	1	5	6	8	48
-lieu Région		BANDIAGARA 24.4.79	3	12	1	2	7	5	2	2	-	7	38
le "B" vert		DJENNE 27.4.79	2	-	2	6	6	5	12	9	9	9	41
le "A" jaune		BANKASS 17.11.80	1	7	6	3	-	5	-	3	0	5	60
le "B" vert		KORO 20.4.79	/	1	-	-	1	6	3	4	2	2	30
le "A" jaune		DOUENTZA 28.11.80	/	11	9	12	6	-	-	-	5	5	19
le "B" vert		TENENKOU 23.11.80	4	11	9	12	6	-	-	-	5	5	52
le "A" jaune		YOUVAROU 30.3.79	/	2	4	9	8	5	9	-	0	0	37
le "A" jaune	23.4.80	TOMBOUCTOU	1	9	10	-	9	7	3	9	5	1	55
-lieu Région		GOURMA-RHAROUS 30.4.80	/	2	5	3	9	4	-	-	3	0	54
le "A" jaune		GOUNDAM 1.4.79	/	3	3	7	1	-	2	2	5	0	26
le "B" vert		DIRE 29.4.80	-	6	3	2	3	4	3	2	3	9	23
le "A" jaune		NIAFUNKE 11.3.80	/	9	9	-	-	-	-	-	-	0	35
le "B" vert		GAO 5.3.80	/	6	10	9	9	7	10	12	7	4	18
-lieu Région		ANSONGO 14.2.80	/	8	4	8	10	4	8	7	11	10	74
le "A" jaune		MENAKA 10.2.80	/	5	3	1	2	1	7	-	-	3	40
le "B" vert		BOUREM 8.3.80	/	8	6	6	8	7	7	9	9	8	29
le "A" jaune		KIDAL	/	-	2	4	8	1	7	12	3	2	68
le "B" vert			/	-	2	4	8	1	7	12	3	2	39
			49	185	256	243	267	282	279	280	275	337	2446
					51%	48%	52%	55%	54%	55%	54%	66%	

OPÉRATION LECTURE PUBLIQUE

- Stage de gestion et d'animation :  
- des bibliothèques scolaires et universitaires (projet BSU)  
- des bibliothèques de l'Opération Lecture Publique (OLP)

**Lieux du stage** Hébergement et cours théoriques à la Maison des Jeunes de Bamako, sauf indication contraire précisée, Travaux pratiques (TP) au Lycée Notre-Dame du Niger (LNDN) et au Centre Culturel Français (CCF)

**Horaires**  
Matin 08 H 00 à 12 H 30  
Après-midi 15 H 00 à 18 H 00  
Soirée 20 H 30 (soirées de détente facultatives)

Pour les séances donnant lieu à des déplacements (visites), les stagiaires se réuniront une demi-heure avant l'heure indiquée. Pour le LNDN et le CCF, les déplacements se feront à pieds.

**Stagiaires**

Groupe CDU (BSU)

Mme DOUCOÛRE Djita TRAORE	ENSUP	Bamako
Mme BAGAYOKO Bintou SAMAKE	ENSUP	Bamako
Mme KABORE Aminata N'DIAYE	ENSUP	Bamako
Mme YAMPASSAYE Sira DEMEËLE	ENA	Bamako
Mme DIALLO Kandé KEÏTA	ENI	Bamako
	Lycée Technique	Bamako

Groupe Dewey (BSU)

Mme OUCOLOGUËM Salimata SIDIBE	Lycée Askia Mohamed	Bamako
Mr. Mamadou DIANDE	Lycée Badala	Bamako
Mme DIALLO BANSO DIALLO	Lycée Bouillagui	Bamako
Mme TOURE Awa KALANE	Lycée Sankoré	Bamako
Mme BA Nafissatou FAYE	Lycée Régional	Ségou
Mme COULIBALY Fatoumata	Lycée	Markala
Mr. Samballa DIALLO	Lycée D. Konaré	Kayes
Mr. IILLO KANOUTE	IPEG	Niono
Mr. Hilarion SAMAKE	IPEG	Niono
Mme COULIBALY Augustine KONATE	IPEG	Sikasso
Mr. Hamidou MAGASSA	INS	Bamako

Groupe DEWEY (OLP)

Mr. Fodé COULIBALY	HLP	Bafoulabé
Mr. Badissé COULIBALY	HLP	Kolondiéba
Mr. Abdoulaye COULIBALY	HLP	Yourvanou
Mr. Aloumataye Ag ANGABA	HLP	Kidal
Mr. Oumar TOURE	HLP	Niafunké
Mr. Mamadou Zaga TRAORE	HLP	Kéniéba
Mr. Ibrahima DIALLO	Commune VI	Bamako
Mr. Mamadou Moustapha SÈNE	CLP-BE	Bamako
Mme COULIBALY Ouriba KIDA	CLP-BE	Bamako
Mlle Romaine DIARRA	CLP	Bamako
Bibliothécaire	HLP	Banamba
Bibliothécaire	HLP	Ménaka

Groupe Divers DEWEY

Mr. Soumana TANGARA	DRJSAC	Bamako
	A.M.H.P.	Bamako
Mme TRAORE Souadou TRAORE	Ecole Bankoni	Bamako
Bibliothécaire	Ecole Djélibougou	Bamako
Bibliothécaire	Ecole N'Tomi. C	Bamako

Encadrement Martine COTREL, Conservateur Bibliothèque Faidherbe 11è. Arr. Paris

Fatogoma DIAKITE, responsable OLP, directeur du stage  
Al Hady KOITA, responsable du projet BSU  
Zantigui DOUMBIA  
Broulaye MAGASSOUBA  
Marie-Ange BRUNNER  
Dominique VALLET  
Siaka COULIBALY, intendance, coordination transports  
Fadié TOGOLA, CHAUFFEUR.

Nota: les stagiaires de Bamako se rendront par leurs propres moyens à la Maison des Jeunes et au Lycée-Notre-Dame du Niger pour y suivre les cours et les TP. Cependant, il leur sera possible de prendre le repas de midi à la Maison des Jeunes.

Lundi 9 juillet 1990:

09 H 00	Ouverture officielle	
10 H 00	Présentation du programme, questions pratiques, constitution des groupes, désignation des responsables	<u>Tous encadreurs</u>
11 H 00	L'Opération Lecture Publique, historique et nouvelles orientations	Fatogoma Al Hady
15 H 00	Du manuscrit à l'imprimé, le livre, l'édition	Martine COTREL Ed. JAMANA EDIM

Mardi 10 juillet 1990:

08 H 00	Les bibliothèques de Lecture Publique	Martine COTRE
09 H 00	Les bibliothèques d'Etudes et de recherches	AL Hady
10 H 30	Les bibliothèques nationales: visite de la Bibliothèque Nationale du Mali	M.K. KEITA Zantigui
15 H 00	Rédaction de la notice	Al Hady

Mercredi 11 juillet 1990:

08 H 00	Classement et classification	Martine COTREL Equipe BSU
09 H 00	Les clasifications:	
	- Groupe CDU	Al Hady
	- Groupe DEWEY	Martine Fatogoma Zantigui, Broulaye, Marie-Ange

Mercredi 11 juillet 1990: (suite)

15 H 00 T.P. traitement du livre

- Groupe CDU

Al Hady

- Groupe DEWEY

Fatogoma

Martine

Zantigui

Broulaye

Marie-Ange

Jeudi 12 juillet 1990:

08 H 00

Indexation alphabétique des matières

Al Hady

Equ. BSU

11 H 00

Circuit du livre: présentation tech.

Broulaye

15 H 00

T.P. traitement des livres

- Groupe CDU

Al Hady

- Groupe DEWEY

Fatogoma

Martine

Zantigui

Broulaye

Marie-Ange

Vendredi 13 juillet 1990:

08 H 00

T.P. traitement des livres (suite)

- Groupe CDU

- Groupe DEWEY

15 H 00

T.P. traitement des livres (suite)

- Groupe CDU

Al Hady

- Groupe DEWEY

Fatogoma

Martine

Zantigui

Broulaye

Marie-Ange

20 H 30

Film

Broulaye

Samedi 14 juillet 1990:

Programme des stagiaires BSU

08 H 00

Accueil, information, animation. Le rôle du bibliothécaire dans la communauté éducative

Gaoussou D.

AL Hady

Equ. BSU

10 H 00

Visite des EDIM (avec les stagiaires OLP)

Zantigui

15 H 00

T.P. signalisation

Martine

Marie-Ange

Zantigui

Broulaye

Samedi 14 juillet 1990 (suite)

Programme des stagiaires OLP

- 08 H 00 L'organisation d'une BLP au Mali: local, signalisation, affichage, règlement intérieur, inscriptions, cotisations, rappels et amendes. La Commission Locale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel Fatogoma  
ma  
Dominique
- 10 H 00 Visite des EDIM (avec les stagiaires BSU)
- 15 H 00 La gestion d'une BLP: le prêt, les statistiques, les relations inter-bibliothèques (recherche des livres emportés par les lecteurs, prêts inter-bibliothèques), la desserte des arrondissements, le suivi des archives du Cercle, la collaboration avec les bibliothèques scolaires Fatogoma  
Dominique

Dimanche 15 juillet 1990: L i b r e

Lundi 16 juillet 1990:

- 08 H 00 Traitement des livres (suite Vendredi)  
- Groupe CDU Al Hady  
- Groupe DEWEY Marie-Ange  
Zantigui  
Broulaye  
Martine  
Fatogoma

15 H 00 T.P. traitement des livres

Mardi 17 juillet 1990:

Programme des stagiaires BSU

- 08 H 00 Visite de la Centrale de Lecture Publique Etude, cas par cas, des dossiers des bibliothèques concernées. Al Hady  
Equ. BSU
- 10 H 00 Visite du Centre de Documentation de l'Institut du Sahel Al Hady

Programme des stagiaires OLP

- 08 H 00 L'animation d'une BLP: l'animation tous publics, l'animation des adultes (dont animation féminine), l'animation enfantine (et la revue enfantine)



Mardi 17 juillet 1990:(suite)

Programme des stagiaires OLP (suite de la matinée)

La collecte de la tradition orale, l'utilisation du magnétophone dans la BLP  
Fatogoma  
Dominique

Après-midi du mardi 17 juillet (pour tout le monde)

15 H 00 T.P. traitement du livre (suite et fin)  
- Groupe CDU + Al Hady  
- Groupe DEWEY + Marie-Ange  
Zantigui  
Broulaye  
Fatogoma  
20 H 00 Film Broulaye

Mercredi 18 juillet 1990:

Programme des stagiaires BSU

08 H 00 Initiation à la recherche documentaire: Martine  
cours et TP au CCF (déplacement à pied) Equ. BSU  
11 H 00 Entretien avec Anne-Marie LE BOT, biblio-  
thécaire CCF  
15 H 00 Initiation à la recherche documentaire: Martine  
suite et fin des cours et TP au CCF Equipe  
(déplacement à pied) BSU

Programme des stagiaires OLP

08 H 00 Visite de la Centrale de Lecture Publique  
Etude, cas par cas, des dossiers des biblio-  
thèques concernées. Le circuit d'achat de  
livres. Les possibilités des jumelages-coo-  
pération et le suivi technique des livres  
acquis hors dotations de l'OLP Fatogoma  
Dominique  
15 H 00 Animation enfantine: séance publique  
à la bibliothèque des enfants, av. Kassé  
KEITA. Le coin des enfants, la program-  
mation de la lecture enfantine, le ma-  
gnétophone Mamadou SANKI  
Fatogoma

Jeudi 19 juillet 1990:

08 H 00 Les règles d'intercalation  
Martine  
Equ. BSU  
Fatogoma

Jeudi 19 juillet 1990 (suite)

10 H 00	TP d'intercalation:création des différents catalogues à partir des fiches rédigées par les stagiaires	
	- Groupe CDU	Al Hady
	- Groupe DEWEY	Martine COTREI Marie-Ange Zantigui Broulaye Fatogoma
15 H 00	TP d'intercalation	idem

Vendredi 20 juillet 1990

Programme des stagiaires BSU

08 H 00	Etude des différents systèmes de prêt pratiqués dans les bibliothèques scolaires et universitaires. Recherche d'un système uniformisé	Fatogoma Martine Eq. BSU
10 H 00	Commandes de livres et exploitation des catalogues	Al Hady EQ. BSU
11 H 00	Le rapport trimestriel:étude et TP	Al Hady Eq. BSU

Programme des stagiaires OLP

08 H 00	Le rapport mensuel: TP	Dominique Martine
10 H 00	Lecture des rapports mensuels rédigés par les stagiaires, discussions.	Fatogoma Dominique Martine

Après-midi du vendredi 20 juillet:

15 H 00	Révision générale:complément de formation et d'information à la demande.	Tous encadreur
---------	--	----------------

16 H 30 Bilan du stage  
*20h 30*  
Samedi 21 juillet 1990: *Filmer*

08 H 00	Les Clubs UNESCO des lecteurs du "Courrier"	A. DJIRE
09 H 30	Préparation de la cérémonie de clôture	
11 H 00	Clôture officielle du stage	
12 H 00	Remise des attestations de stage./.	

Bamako, le 01.6.1990

=====  
=====

RECTION NATIONALE DES ARTS  
ET DE LA CULTURE

=====  
=====

VISION DU PATRIMOINE CULTUREL

=====  
=====

ERATION LECTURE PUBLIQUE

DU LUNDI 9 JUILLET 1990

AU SAMEDI 21 JUILLET 1990

STAGE DE RELIURE

**HEBERGEMENT:** Maison des Jeunes de Bamako

**Lieu du stage:** Atelier de reliure, Centrale de Lecture Publique

**Horaires:** Matin 08 H 00 à 12 H 00  
Après-midi 15 H 00 à 18 H 00  
Soirée 20 H 30 (soirées de détente facultatives)  
Pour les déplacements, départ de la Maison des Jeunes à 7 H 30 et à 14 H 30

**Stagiaires:** M. Esaie COULIBALY, aide-bibliothécaire Koulikoro.  
M. Oumar Hamadou TOURE, bibliothécaire Dioïla.  
M. Kassoum COULIBALY, aide-bibliothécaire Koutiala.  
M. Saloum TRAORE, bibliothécaire Koro.  
M. Belko TAMBOURA, bibliothécaire Tenenkou.  
M. Abdoul Malik Ould Daha, bibliothécaire Gourma-Rharous.

Mme. Lanchery Kadidia BABY, bibliothécaire Diré.  
M. Mahamane I. MAIGA, bibliothécaire Bourem (recyclage)

**Encadrement:** Baba Oumar CISSE, relieur CLP  
Fatogoma DIAKITE, responsable OLP  
Siaka COULIBALY, intendance, coordination transports  
Fadié TOGOLA, chauffeur.

PROGRAMME

Lundi 9 juillet

09 H 00 Ouverture officielle (à la Maison des Jeunes)  
10 H 00 Présentation du programme, questions pratiques,  
constitution des groupes, designation des responsables.

.../2

Lundi 9 juillet (suite)

- 11 H 00 L'Opération Lecture Publique, historique et nouvelles orientations
- 15 H 00 Mise en place des ateliers (à la Centrale de Lecture Publique). Discussion du programme.
1. Connaissance de l'outillage et des matériaux. Définition des termes techniques. Historique des livres et des matériaux.

Une séance

Mardi 10 juillet:

- 08 H 00 2. Travaux sur les livres collés. Technologie des opérations: enlever la couverture, séparer les feuilles, grecquage, encollage du dos, pose des gardes.

Trois séances

- 15 H 00 2. (suite)

Mercredi 11 juillet

- 08 H 00 2. (suite et fin)
- 15 H 00 3. Poursuite des travaux sur les livres collés: arrondissement, endossure, apprêtage, taille des cartons, taille de la toile
- 20 H 30 Film.

Quatre séances

Jeudi 12 juillet

- 08 H 00 3. (suite)
- 15 H 00 3. (suite)

Vendredi 13 juillet:

- 08 H 00 3. (suite et fin)
- 15 H 00 4. Fin des travaux sur les livres collés: couverture, finition
- 20 H 30 Film

Quatre séances

Samedi 14 juillet:

- 08 H 00 4. (suite)
- 15 H 00 4. (suite)

Dimanche 15 juillet: L i b r e

Lundi 16 juillet:

- 08 H 00 4. (suite et fin)
- 15 H 00 5. Travaux sur les livres collés, sans intervention du formateur

Six séances

.../3

Mardi 17 juillet:

- 08 H 00 5. (suite)
- 15 H 00 5. (suite)
- 20 H 30 Film

Mercredi 18 juillet:

- 08 H 00 Réunion à la Centrale de Lecture Publique: étude, cas par cas, des dossiers des bibliothèques concernées, Etablissement des besoins en fournitures et en imprimés de gestion pour chaque bibliothèque.
- 15 H 00 5. (suite)

Jeudi 19 juillet:

- 08 H 00 5. (suite)
- 15 H 00 5. (suite et fin)

Vendredi 20 juillet:

- 08 H 00 6. Complément individuel de formation aux stagiaires ayant rencontré des difficultés sur une phase technique. Possibilité d'adaptation des outils, et des matériaux d'importation par des outils, des matières et des matériaux existant au Mali.

Deux séances

- 15 H 00 6. (suite et fin)

Samedi 21 juillet:

- 08 H 00 Emballage du matériel et des fournitures
- 11 H 00 Clôture officielle du stage (Maison des Jeunes)
- 12 H 00 Remise des attestations de stage.

+  
+     +  
+

BAMAKO, le 20 mars 1985

NOTE sur l'implantation de bibliothèques  
dans les six communes du District de Bamako

Après la mise en place d'un réseau de 46 bibliothèques de lecture publique dans les Cercles du Mali (1978-1983), l'Opération Lecture Publique, dans sa deuxième phase (1984-1988), se propose, entre autres nouvelles orientations, d'aider les six communes de Bamako à créer des bibliothèques de lecture publique.

Ces bibliothèques sont destinées à l'ensemble de la population, enfants, adolescents et adultes. Les livres seront choisis pour répondre aux besoins et aux préoccupations du plus grand nombre : ouvrages de référence, dictionnaires, encyclopédies, oeuvres agréées par le Ministère de l'Education Nationale, fonds africaniste et de culture générale (littéraire, technique et scientifique). Des collections pour enfants seront prévues pour le 1/3 du total.

La réussite du projet, dont l'importance n'échappe à personne, dépendra pour la plus grande part, des conditions humaines et matérielles réunies en chaque endroit, et nécessitera la participation de la population à tous les niveaux, comme ce fut le cas dans les Cercles.

1. LA TUTELLE DE LA BIBLIOTHEQUE

Elle sera administrative et confiée au Maire de la Commune. Mais cette tutelle administrative n'exclut pas l'intervention des organisations démocratiques et populaires au niveau de la commune. C'est cet esprit de collaboration nécessaire qui doit aboutir à la création de la Commission Communale pour la Bibliothèque (C.C.B.)

2. LA COMMISSION COMMUNALE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Elle est représentative de l'ensemble des populations concernées.

Elle étudie toutes les questions relatives à la gestion et à l'animation de la bibliothèque (local, équipement, achat de livres, désignation du bibliothécaire). Elle doit trouver les solutions appropriées qui s'imposent : en un mot, elle prend activement en charge la vie de la bibliothèque. Elle rédigera son règlement intérieur et se réunira régulièrement pour appréhender tous les problèmes de la bibliothèque.

Sa composition est la suivante :

- Le Maire de la commune (Président)
- Le bibliothécaire (Membre de droit)
- L'animateur de la commune (Membre de droit)
- Le représentant de la section UDPM
- " " " UNJM
- " " " UNFM
- " " " des APE
- L'Inspecteur de l'Enseignement Fondamental chargé de la commune concernée.

La Commission Communale pour la Bibliothèque peut admettre en son sein toute autre personne susceptible d'apporter son concours au bon fonctionnement de la

bibliothèque.

Il faut souligner que la réussite du projet de création de salles de lecture communales dépendra en grande partie de l'action des Commissions Communales pour la Bibliothèque.

### 3. LE CIRCUIT DES RAPPORTS

Dans le souci de donner l'information à tous les niveaux et de permettre un suivi permanent du réseau communal des bibliothèques, des rapports mensuels seront fournis par les bibliothécaires, et des rapports trimestriels par le Chef du Bureau du Patrimoine Culturel de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture du District de Bamako.

En effet, le bibliothécaire communal est tenu de rendre mensuellement compte de l'activité de son centre par un rapport adressé à la Centrale de Lecture Publique, après visas du Maire de la commune et du Chef du Bureau du Patrimoine Culturel. Ce dernier, à son tour, doit fournir à la Centrale de Lecture Publique un rapport trimestriel sur l'activité des bibliothèques des six communes du District de Bamako.

### 4. LE PARTAGE DES CHARGES

#### a) LES CHARGES REVENANT AUX COMMUNES

##### - Les locaux, leur équipement, leur entretien

Le local, si modeste soit-il, doit tout d'abord être accessible à ses lecteurs, et d'un aspect accueillant. Il doit être aéré, peint de couleur claire, et assez vaste (la dimension d'une salle de classe) pour accueillir en une seule salle une cinquantaine de personnes assises. Il bénéficiera d'un éclairage suffisant pour une lecture dans de bonnes conditions. De plus, un accès unique est préférable, l'entrée et la sortie s'effectuant par la même porte (pour faciliter la surveillance). Les fermetures du local doivent être efficaces.

Pour recevoir les livres, des étagères en bois lisse devront être aménagées selon les normes suivantes : 1 élément de 6 étagères de 1 m de long, de 25 cm de large, de 2 cm d'épaisseur, et ménageant des espaces utiles de 35 cm entre la 1ère et la 2ème étagère (compte-tenu d'une garde au sol de 15 cm), et de 25 cm entre les étagères suivantes, aura une hauteur totale de 1,89 m et contiendra environ 300 ouvrages (voir croquis ci-après).

On peut aussi envisager un mobilier métallique : pour cela, il peut être utilement fait appel au Centre Professionnel de Niarella qui possède une expérience en la matière.

Pour que le local abritant la bibliothèque ne soit pas anonyme, il sera indispensable de prévoir un panneau de signalisation qui sera fixé sur le bâtiment.

##### - La désignation du bibliothécaire

Pour éviter la création d'un nouvel emploi, le choix devra porter sur un fonctionnaire qui répondra aux exigences du poste. Le bibliothécaire doit être titulaire au minimum du D.E.F., il doit connaître et aimer les livres, comprendre le milieu dans lequel il travaille et sympathiser avec le public qu'il est chargé de servir. Bon organisateur, il s'adaptera rapidement aux situations nouvelles et saura créer et utiliser de nouvelles méthodes pour encourager la lecture. A l'écoute de ses lecteurs, il les guidera dans leurs choix et recueillera leurs suggestions. Conscient enfin de sa mission au service du développement personnel, professionnel et social de l'individu, il apportera par son assiduité et ses efforts dans le travail, une participation essentielle à l'ensemble du réseau.

##### - La constitution du fonds de livres courants

Il s'agit des documentaires, des romans, des contes et des albums pour enfants, etc..

La Commission Communale pour la Bibliothèque pourrait les acquérir de différentes manières :

- En utilisant le circuit d'achat de livres mis en place par la Centrale de Lecture Publique (1)
- En sollicitant les villes jumelles
- En faisant des quêtes auprès de certaines personnalités de la commune

Pour la sauvegarde du fonds de livres, la lecture sur place sera imposée (pas de prêts à domicile).

#### b) LES CHARGES REVENANT A L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

##### - La formation des bibliothécaires

Elle se fera au cours des stages annuels en bibliothéconomie.

##### - La dotation d'un fonds de livres "usuels"

Il s'agit des livres de référence : dictionnaires, encyclopédies, atlas, etc..

Les ouvrages acquis par les C.C.B. comme ceux qui seraient fournis par l'O.L.P. seront équipés par les soins de la Centrale de Lecture Publique et pris en inventaire au fichier central de l'Opération.

##### - Le suivi technique des bibliothèques communales

Par des visites périodiques, techniques et de contrôle, la Centrale de Lecture Publique veille, en liaison avec les C.C.B. et le Bureau du Patrimoine Culturel de la D.R.J.S.A.C. du District de Bamako, au bon fonctionnement du réseau. Elle établit un rapport annuel d'activité de l'ensemble des bibliothèques communales.

Il reste entendu que les bibliothèques communales ne sauraient être fonctionnelles avant le début de 1986.

Les C.C.B. pourraient envisager à l'avenir la dotation de leur unité en matériel d'animation audio-visuel (projecteur de films, vidéo, magnétophone, etc..) ceci dans le but de faire de ces bibliothèques de véritables centres culturels./.

---

Le Centre d'Exportation du Livre Français à Paris (C.E.L.F.) s'engage à traiter les commandes que lui adressera la Centrale de Lecture Publique, selon le processus suivant:

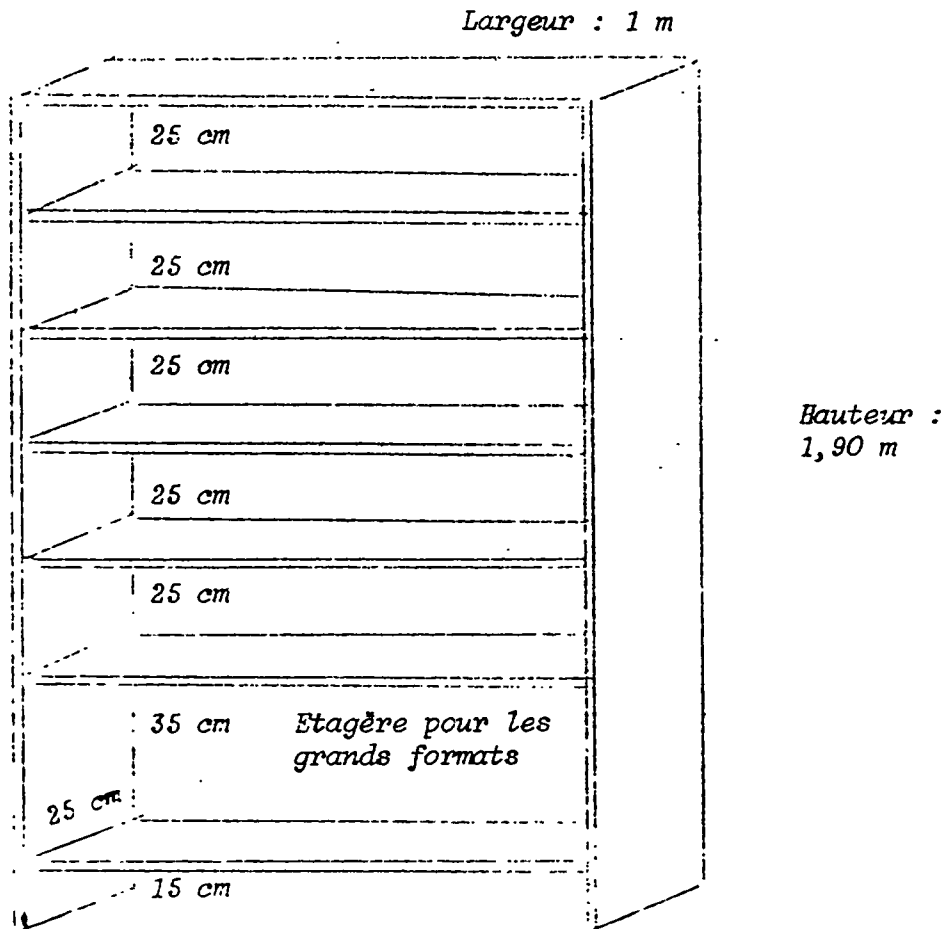
- La Centrale de Lecture Publique transmettra trimestriellement au C.E.L.F., pour chiffrage, la liste des ouvrages commandés par les C.C.B. Ces demandes seront transmises à la C.L.P. en utilisant les imprimés ad hoc (modèle joint)
- A la réception de la facture proforma du C.E.L.F., la Centrale de Lecture Publique recouvrera les sommes correspondantes auprès des C.C.B.. Transmission sera alors faite au C.E.L.F. de la commande ferme et définitive.
- Réception des livres à Bamako et diffusion aux différents destinataires

Il est à noter que les éditeurs français consentent au C.E.L.F. une remise de 20 % environ sur le prix-éditeur. Les frais d'expédition PAR AVION compensent à peu près cette réduction : le tarif actuel est de 1250 CFA par kilo, et on peut estimer que 3 livres = 1 kilo.

Par contre, une expédition PAR BATEAU est peu coûteuse : 175 CFA par kilo + 0,5 % d'assurance, mais ne peut s'appliquer qu'à des envois de plus de 100 kilos. Dans ce cas, le délai est de deux mois en moyenne.



CROQUIS D'UNE ETAGERE A LIVRES



Pour éviter d'exposer les livres à la poussière, il est souhaitable  
- de cloisonner le fond de l'étagère  
- de prévoir un rideau sur la façade

Les étagères peuvent être fixées au mur, ou disposées dos à dos, en épi.

COUT DES MISSIONS OLP : RELEVÉ DES DOUZE  
DERNIERS MOIS DURANT LESQUELS LES SEPT  
RÉGIONS ET LES 46 CERCLES ONT ÉTÉ VISITÉS

<u>Région de Kayes</u> (janvier 1987)	<u>Durée</u>	23 jours
Frais de déplacement 46.000 X 3	138.000	
Frais divers en cours de mission	70.000	
Essence 320 litres	96.000	<u>304.000 C</u>
<u>Région de Koulikoro</u> (novembre 1986)	<u>Durée</u>	16 jours
Frais de déplacement 32.000 X 3	96.000	
Frais divers en cours de mission	6.000	
Essence 300 litres	90.000	<u>192.000 C</u>
<u>Région de Sikasso</u> (juillet 1986)	<u>Durée</u>	21 jours
Frais de déplacement 42.000 X 3	126.000	
Frais divers en cours de mission	9.000	
Essence 460 litres	138.000	<u>273.000 C</u>
<u>Région de Ségou</u> (Juin 1986)	<u>Durée</u>	20 jours
Frais de déplacement 40.000 X 3	120.000	
Frais divers en cours de mission	17.000	
Essence 430 litres	129.000	<u>266.000 C</u>
<u>Région de Mopti</u> (avril 1986)	<u>Durée</u>	23 jours
Frais de déplacement 46.000 X 3	138.000	
Frais divers en cours de mission	8.000	
Essence 640 litres	192.000	<u>338.000 C</u>
<u>Région de Tombouctou</u> (Mars 1987)	<u>Durée</u>	19 jours
Frais de déplacement 38.000 X 3	114.000	
Frais divers en cours de mission	32.000	
Essence 580 litres	174.000	<u>320.000 C</u>
<u>Région de Gao</u> (Février 1987)	<u>Durée</u>	23 jours
Frais de déplacement 46.000 X 3	138.000	
Frais divers en cours de mission	28.000	
Essence 920 litres	276.000	<u>442.000 C</u>
<u>Tournée culturelle</u> (décembre 1986) : région de Ségou		10 jours
Frais de déplacement 20.000 X 6	120.000	
Préparatifs et frais divers en mission	35.000	
Essence 420 litres	126.000	<u>281.000 C</u>
<u>Rotation du Wagon-Bibliothèque</u> (janvier 1987)		20 jours
Frais de déplacement 40.000 X 2	80.000	
Frais divers en cours de mission	10.000	<u>90.000 CF</u>

is  
an-

. AJOUTER 25.000 CFA PAR MISSION PAR ROUTE POUR ENTRETIEN LAND-ROVER  
(vidange, graissage, soudure, réglages divers)

RAPPORT DE MISSION

Du 25 juillet au 19 août 1990, une mission de l'Opération Lecture Publique a séjourné dans la région de Sikasso.

Participaient à la mission :

- Mr. Al Hady KOITA, chef de mission
- Mlle Anna STEINER, stagiaire de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques de Lyon (France)
- Mr. Sériba TRAORE, chauffeur.

Objet de la mission :

- Visite technique et dotation en livres des bibliothèques de lecture publique,
- visite technique des dépôts d'archives du Gouvernorat et des cercles,
- rencontre avec les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel (CLSPC).

En marge de la mission, Mlle Steiner, qui prépare un mémoire de fin d'études sur l'Opération Lecture Publique, a mené des enquêtes auprès des lecteurs, des bibliothécaires et des responsables administratifs de chaque localité.

Dans chacune des localités la mission a travaillé selon le programme ci-après :

- prise de contact avec les autorités administratives et discussion du programme de travail,
- inventaire des livres et des matériels de la bibliothèque,
- dépôt de la nouvelle dotation de livres et de différents matériels (selon les cas, lampes solaires, fichiers, registres, fournitures de reliure et prix des meilleurs lecteurs),
- visite technique du dépôt d'archives et évaluation des besoins.
- Réunion avec la Commission Locale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel (CLSPC), au cours de laquelle la mission a fait le constat de la situation de la bibliothèque et des archives ; elle a ensuite débattu de tous les problèmes qui se posent autour du fonctionnement des deux structures afin d'envisager des solutions adéquates.

Ainsi, la situation par localité est la suivante :

BOUGOUNI

Bibliothèque de lecture publique :

Gestion : voir tableau en annexe.

Le bibliothécaire a pu organiser une séance d'animation avec les enfants (une quarantaine) portant sur des contes, des devinettes et des chants.

Archives du cercle :

A Bougouni, les archives n'ont toujours pas décollé : pas de local, pas d'archiviste formé. Un agent a été désigné pour suivre la prochaine session de formation et un local sera à aménager au sein du garage.

Réunion avec la CLSPC :

Elle était présidée par le 1er Adjoint au Commandant de cercle, mais on déplorait l'absence de beaucoup de ses membres. Les questions essentielles débattues étaient les suivantes :

- clôture et électrification du local : à ce propos, le président de séance a fait savoir que cela est prévu dans le cadre du programme du Comité Local de Développement.

- Aide-bibliothécaire : la commission s'est engagée à faire la lumière sur la situation de Mr Bakary Soma TRAORE, affecté à la bibliothèque, mais qui n'y a jamais travaillé.

- Prévoir des actions en faveur de la bibliothèque dans le cadre du jumelage Bougouni-Aurillac : dotation en livres, formation du bibliothécaire, échanges divers.

- Redynamisation de la CLSPC.

YANFOLILA

Bibliothèque de lecture publique

Gestion : voir tableau en annexe.

Le bibliothécaire est à féliciter pour son sérieux dans le travail et sa participation régulière à la collecte des traditions orales et à la revue enfantine. A cet effet, il a été sollicité pour participer à l'élaboration de petits livres pour enfants (tout comme les bibliothécaires de Yorosso et Koutiala).

Archives du cercle :

Malgré la dotation de ce dépôt en fournitures d'archives par la Centrale de lecture publique depuis mars 1989, aucune action concrète de classement n'a été effectuée. Cela est dû, d'une part au manque de local adéquat et d'autre part à la santé de l'archiviste. Le Commandant de cercle a promis de trouver un local plus adéquat.

Réunion avec la CLSPC :

Elle s'est tenue sous la présidence du Commandant de cercle, en présence de son 2<sup>e</sup> Adjoint et de plusieurs membres de la CLSPC. La mission n'a pas manqué d'attirer l'attention sur la bonne gestion de la bibliothèque et sur les actions concrètes menées en faveur de cette structure (notamment la construction d'un local et son équipement). Toutefois, la mission a signalé quelques difficultés à résoudre :

- clôture du local et aménagement des toilettes,
- mobilier à compléter, tables et chaises surtout.

A cet effet, la CLSPC, par la voix du Commandant de cercle s'est engagée à inscrire ces activités au budget du Comité Local de Développement. Aussi, une sous-commission chargée du suivi de la bibliothèque a été créée au sein de la CLSPC.

Le Président de séance a remercié, à travers la mission, le département chargé des Arts et de la Culture, pour la dotation de Yanfolila en lampes solaires, permettant ainsi une utilisation optimale de la bibliothèque.

Il a aussi exprimé le souhait de voir Yanfolila jumelée à une ville française, Strasbourg en l'occurrence, puisque Anne STEINER est originaire de cette ville !

Enfin, le Chef du Service local de la Jeunesse a fait part du bon déroulement des festivités de la journée du patrimoine culturel.

KOLONDIÉBA

BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Gestion : voir tableau en annexe.

Il faut signaler la mutation de l'ancien bibliothécaire à Koutiala et son remplacement en novembre 1989 par Mr Badissé COULIBALY, Maître du Second Cycle, qui a été formé en bibliothéconomie en juillet 1990 à Bamako. Mais bien avant sa formation, Mr COULIBALY gérait très bien cette bibliothèque. Il a pu organiser une séance d'animation enfantine en présence de la mission.

Archives du cercle :

L'archiviste, Mr OUATTARA, a fourni beaucoup d'effort pour classer les archives, malgré les conditions difficiles de travail : local exigu, mobilier insuffisant, manque de matériel de travail. Au vu de cette volonté de bien faire de l'archiviste, la mission a invité le cercle à venir enlever les fournitures à Bamako, en prévenant la Centrale au moins une semaine à l'avance. Aussi, l'archiviste mérite d'être encouragé (moralement et matériellement) par le cercle;

### Réunion avec la CLSPC :

Sous la présidence du 1er Adjoint au Commandant de cercle, la réunion s'est penchée sur les problèmes de la bibliothèque et des archives. Ainsi, la question du local a été examinée : l'actuel local serait convenable si on y ajoutait les locaux du Service local de la Jeunesse qui, à son tour, serait transféré à la Maison des Jeunes en chantier. Les autres questions débattues étaient les suivantes :

- Renforcement des étagères avec des contre-plaques et de la porte d'entrée avec une barre de fer, achèvement de l'armoire.
- Intéresser les ONG opérant dans le cercle aux problèmes de la bibliothèque (l'ONG "Save the Children" par exemple).
- Archives : aménager le nouveau local et encourager l'archiviste.
- Rapports entre la bibliothèque et le Service local de la Jeunesse : la mission a fait savoir qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les deux structures, mais des rapports de collaboration.
- Redynamisation de la CLSPC.

### YOROSSO

#### BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Gestion : voir tableau en annexe.

#### Archives du cercle :

Après un début très prometteur, les archives connaissent une situation léthargique depuis 1989 du fait de la non disponibilité de l'archiviste qui est en même temps le comptable-matières du cercle. Il s'agira de trouver du personnel supplémentaire afin de mener à bien la tâche énorme commencée par l'archiviste. Le cercle envisage d'y affecter un enseignant.

#### Réunion avec la CLSPC

Elle était présidée par le 2è Adjoint au Commandant de cercle, en présence de la quasi totalité des membres de la CLSPC. La bibliothèque ayant un bon local suffisamment équipé, les questions débattues ont porté sur la prise en charge de la bibliothèque par la CLSPC, et les horaires à revoir éventuellement en fonction des horaires de l'école.

Comme partout ailleurs la redynamisation de la Commission a été évoquée.

KOUTIALA

Bibliothèque de lecture publique :

Gestion : voir tableau en annexe.

Il faut noter l'arrivée de l'ancien bibliothécaire de Kolondiéba pour seconder celui de Koutiala. Ce renforcement du personnel sera certainement bénéfique à la bibliothèque de Koutiala, au moment où celle-ci est confrontée à un double problème de récupération et de reliure des livres. La mission a ramené la presse à relier pour réparations à Bamako.

Archives du cercle

La mission n'a malheureusement pas pu visiter le local ni rencontrer l'archiviste pour une séance de travail. Il semble que le problème essentiel des archives de Koutiala se situe au niveau du personnel. En effet l'archiviste formé ne s'intéresse pas à cela et est sollicité pour d'autres tâches au niveau du cercle. Il est grand temps de résoudre définitivement ce problème de personnel, et aussi éviter l'éternel recommencement (formation sans succès de deux personnes déjà).

Réunion avec la CLSPC :

En réalité, il y a eu un entretien avec quelques membres de la CLSPC sous la présidence de Mr DIAKITE, un agent du cercle. C'est dire que le problème du fonctionnement de la Commission se pose avec acuité : ni le Commandant de cercle, ni l'un de ses adjoints n'étaient présents à la réunion. Aussi, les rares membres présents découvraient leur appartenance à la Commission. Les problèmes évoqués étaient les suivants :

- la récupération des livres avec les lecteurs
- le mobilier à compléter,
- l'installation d'une ampoule supplémentaire dans la salle de lecture de la bibliothèque,
- l'agrandissement du local (à moyen terme) en fonction de l'accroissement rapide du fonds de livres,
- l'aménagement de la devanture de la bibliothèque pour éviter les eaux stagnantes.
- Archives : trouver un archiviste motivé.

Le représentant du cercle a promis de rendre fidèlement compte des doléances et des remarques formulées au cours de cette rencontre au Commandant de cercle.

KADIOLO

Bibliothèque de lecture publique :

Gestion : voir tableau en annexe.

Archives du cercle :

L'évolution de la situation à ce niveau, signalée par la lettre N°39/CKO du 2 juillet 1990, a motivé la dotation en fournitures d'archives de ce dépôt : 100 boîtes d'archives, 1 rame de papier Kraft grand format, 2 rames de papier Kraft petit format, 10 pelotes de ficelle, un paquet de fiches bulle. Cependant le local retenu était si exigu que les fournitures ne pouvaient pas y tenir. Ainsi, le Commandant de cercle a fait dégager un magasin polyvalent pour en faire une seconde salle qu'il faudrait équiper en étagères, tables et chaises. L'archiviste doit être plus disponible.

Réunion de la CLSPC :

Elle était présidée par le Commandant de cercle en présence de tous les membres de la Commission. La mission a réitéré les félicitations de la Direction Nationale des Arts et de la Culture, suite aux nombreuses initiatives prises par la CLSPC. Néanmoins, un certain nombre de problèmes sont à résoudre, à savoir :

- le local : une nouvelle construction est envisagée dans le cadre du budget 1991 du Comité Local de Développement. En attendant, il est nécessaire de renforcer la porte et les fenêtres de l'actuel local. En effet, la bibliothèque a été l'objet d'un vol le 19 octobre 1989 : 138 livres, des cassettes, des affiches, du matériel de reliure ont disparu. Déjà, le cercle a fait confectonner des battants pour les fenêtres. Il s'agira maintenant de la poser.

- Mobilier à compléter : une table de reliure, une armoire, des chaises.

- Un panneau de signalisation à fixer dans la ville.

- Equipement du nouveau local des archives.

- Relancer le projet de jumelage Kadiolo-Linas(France).

Enfin, la réunion a longuement débattu les problèmes de recensement, de protection et de promotion du patrimoine culturel local en vue de sa mise en valeur. La mission a fait savoir qu'il revient aux autorités locales de s'organiser pour exploiter au mieux les richesses de ce patrimoine.



SIKASSO

Bibliothèque de lecture publique :

Gestion : voir tableau en annexe.

Archives du cercle :

A part le projet de confection de nouvelles étagères (en commande auprès des menuisiers), rien n'a bougé à ce niveau. Malgré l'exigüité du local, du travail de classement peut y être effectué. Mais il semble y avoir un problème de motivation de l'archiviste, qui doit d'ailleurs être recyclé pour relancer les activités du dépôt.

Réunion avec la CLSPC :

La Commission n'était pas du tout représentative : le 1er Adjoint au Commandant de cercle, le représentant du service local de la jeunesse, le représentant de l'Inspection I et le bibliothécaire étaient les seuls membres présents. La mission a recommandé la tenue d'une réunion élargie de la CLSPC en temps opportun. A cet effet, le 1er Adjoint a demandé au bibliothécaire de provoquer une réunion à la fin de chaque trimestre. Pour l'instant, les problèmes recensés sont les suivants :

- la récupération des livres avec les mauvais lecteurs,
- le remplacement des étagères actuelles (vétustes) par des étagères métalliques,
- l'affectation d'un budget de fonctionnement à la bibliothèque,
- l'agrandissement de local des archives et son équipement.

Le 1er Adjoint a fait savoir que la bibliothèque bénéficie d'actions ponctuelles du Comité Local de Développement : aménagement du local en 1989 par exemple, et invite par conséquent le bibliothécaire à établir un programme de développement à soumettre à la réunion de programmation 1991 du Comité Local de Développement.

Archives du Gouvernorat

La mission a apprécié à sa juste valeur le travail sérieux de l'archiviste du Gouvernorat. En effet, un grand nombre de documents ont été traités et mis en boîte depuis la mission de 1989. La mission invite donc les responsables régionaux à encourager et à soutenir les efforts constants de l'archiviste pour sauvegarder ce patrimoine inestimable.

En fin de séjour à Sikasso, la mission a rendu une visite de courtoisie au Gouvernorat. Elle a été reçue par le Directeur de Cabinet du Gouverneur en présence du Conseiller aux Affaires Administratives et du Chef de la Division du Patrimoine Culturel à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture de Sikasso.

La mission a précisé l'objet de sa présence dans la région et a fait le constat de la situation des bibliothèques et des archives :

- situation plutôt satisfaisante des bibliothèques dont les difficultés diminuent au fil des ans, grâce à la volonté de réussir des bibliothécaires, soutenus par les autorités administratives locales. Cependant, les localités doivent davantage s'impliquer dans la prise en charge des bibliothèques, au moment où la coopération française retire progressivement son aide, en ce qui concerne notamment les acquisitions de livres. A cet effet, il est temps d'inscrire budgétairement les bibliothèques au Comité Local de Développement.

- Concernant les archives, la situation est vraiment mauvaise. Mis à part le Gouvernorat et Kolondiéba où les archivistes ont réussi à faire quelque chose, Kadiolo où des initiatives attendent d'être concrétisées, Yorosso en état stationnaire, le reste laisse plus ou moins à désirer.

Le Directeur de Cabinet, qui n'a pas manqué de saluer les initiatives du Département chargé des Arts et de la Culture, a affirmé la volonté du Gouvernorat de soutenir toutes les actions de consolidation et de promotion des bibliothèques et des archives de la région. A cet effet, il a promis, à la réception du présent rapport, de prendre les mesures qui s'imposent pour l'épanouissement des dites structures

#### REMARQUES ET SUGGESTIONS

- La mission a insisté, dans tous les cercles, sur la nécessité d'appliquer les termes de l'arrêté N°0003/MSAC-CAB du 3 janvier 1989 portant création des Commission Régionales et Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, à savoir :

1°). Prendre une décision de création de la Commission et en informer les différents membres.

2°). Etablir un programme d'activité de la Commission.

3°). Tenir des réunions régulières (une fois par trimestre) et envoyer le compte-rendu à la Direction Nationale des Arts et de la Culture.

Ainsi, afin d'assurer le suivi et une meilleure coordination des activités des Commissions Locales, la mission suggère une redynamisation de la Commission Nationale, créée par le décret N°203/PG-RM du 13 août 1985. Dans ce cadre, des actions concrètes peuvent être envisagées et confiées aux différentes Commissions Locales.

- Archives : la mission propose une plus grande implication des responsables du Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base, afin d'engager des actions concrètes et diligentes car, sans minimiser les difficultés auxquelles sont confrontés les différents cercles, il n'est pas admissible que six ans après le lancement de "l'opération archives" (1984), certaines localités en soient encore au même point.

D'autre part, les missions successives de l'Opération Lecture Publique sur le terrain n'ont pas eu l'effet escompté sur les archives. Généralement chaque mission retrouve les mêmes problèmes au même point. Ainsi, la mission suggère, pour les localités où les conditions de travail sont réunies (local équipé et archiviste formé), d'y envoyer une mission de longue durée (15 jours) spécifiquement consacrée au classement et à l'organisation des archives. Ceci aura le double avantage d'assurer la formation continue de l'archiviste et de jeter les bases d'un véritable service d'archives.

#### CONCLUSION

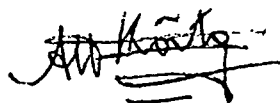
La mission s'est déroulée dans de bonnes conditions. Toutes les localités prévues ont été visitées et ont reçu les différentes dotations. Si la situation d'ensemble des bibliothèques permet de fonder tous les espoirs, celle des archives nécessite qu'on y consacre plus de moyens et d'énergie.

Avec les efforts conjugués des différents responsables (Ministère des Sports, des Arts et de la Culture, Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base, Ministère de l'Education Nationale) des résultats encore plus encourageants peuvent être obtenus.

Enfin, la mission remercie les responsables locaux à tous les niveaux pour leur accueil et leur disponibilité.

Bamako, le 3 Septembre 1990

Le Chef de Mission



Al Hady KOITA

-----

D E C R E T N° 203 / PG-RM  
INSTITUANT UNE COMMISSION NATIONALE  
DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution

VU la Loi N° 85-40 /AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du Patrimoine Culturel National

VU le Décret N° 322 /PG-RM du 31 décembre 1984 portant nomination des membres du Gouvernement

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Il est institué en République du Mali une Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel

ARTICLE 2 : La Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel est consultée sur toute proposition de classement des biens culturels par le Ministre chargé des Arts et de la Culture. Elle est en outre consultée sur toutes les questions relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel national.

ARTICLE 3 : La Commission Nationale du Patrimoine Culturel est composée comme suit :

PRESIDENT : Le Ministre Chargé de la Culture

Membres :

- Un Représentant du Ministre de la Défense
- Un Représentant du Ministre de l'Intérieur
- Le Directeur des Arts et de la Culture
- Le Directeur des Travaux Publics
- Le Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie
- Le Directeur des Eaux et Forêts
- Le Directeur des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique
- Le Commissaire au Tourisme
- Le Directeur de l'Urbanisme et de la Construction

- Le Directeur du Musée National
- Le Directeur de la Géologie et des Mines
- Le Directeur de l'Institut des Sciences Humaines
- Un Représentant de la profession des Arts et de la Culture

ARTICLE 4 : La Commission peut s'associer toute personne susceptible d'apporter son soutien à l'accomplissement des tâches relevant de sa compétence

ARTICLE 5 : Le Secrétariat de la Commission est assuré par la Direction Nationale des Arts et de la Culture

ARTICLE 6 : Le propriétaire, le détenteur ou l'occupant d'un bien culturel proposé au classement est, à sa demande, entendu par la Commission

ARTICLE 7 : La Commission Nationale est représentée au niveau régional et local par les Commissions Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel créées à cet effet par un Arrêté du Ministre des Sports, des Arts et de la Culture

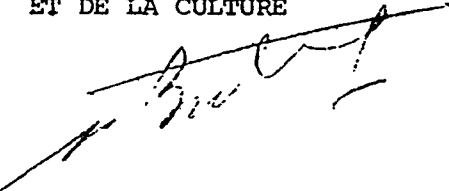
ARTICLE 8 : Le Ministre des Sports, des Arts et de la Culture est chargé de l'application du présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistré et publié au Journal Officiel ./.

Pour copie certifiée conforme

KOULOUBA, le 13 août 1985

LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS  
ET DE LA CULTURE

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT



BRAHIMA MARIKO

GENERAL MOUSSA TRAORE

/-) ARRÊTÉ N° 0003 /NSAC-DNAC

PORTANT CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS RÉGIONALES ET LOCALES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL-

LE MINISTRE DES SPORTS DES ARTS ET DE LA CULTURE-

- Vu la Constitution ;  
Vu l'ordonnance n° 76-10/CMLN du 29 Janvier 1976 portant création de la Direction Nationale des Arts et de la Culture ;  
Vu la Loi n° 85-40/AN-RM du 26 Juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du Patrimoine Culturel ;  
Vu le Décret n° 316/PG-RM du 1er Novembre 1979 portant réorganisation de la Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC) ;  
Vu le Décret n° 203/PG-RM du 13 Août 1985 instituant une Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel ;  
Vu le Décret n° 84/PG-RM du 14 Avril 1987 portant création des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports des Arts et de la Culture ;  
Vu le Décret n° 167/P-RM du 14 Juin 1988 fixant les attributions du Ministre des Sports, des Arts et de la Culture ;  
Vu le Décret n° 152/P-RM du 6 Juin 1988 portant nomination des membres du Gouvernement

/-) ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Il est créé au niveau de chaque circonscription administrative une Commission de Sauvegarde du Patrimoine Culturel, conformément à l'article 7 du Décret n° 203/PG-RM du 13 Août 1985 sus-visé.

ARTICLE 2 : Les Commissions de Sauvegarde du Patrimoine Culturel sont chargées d'appliquer la politique nationale de protection et de promotion du Patrimoine Culturel.

A ce titre, elles procèdent à l'information et à la sensibilisation des populations en diffusant auprès d'elles les textes législatifs et réglementaires en la matière. Elles sont aussi chargées d'organiser les populations, en vue de leur participation aux travaux de restauration, d'entretien et de fonctionnement des infrastructures culturelles.

.../...

ARTICLE 3 : Les Commissions Régionales et Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel en fonction de leur domiciliation administrative sont respectivement placées sous l'autorité du Gouverneur de la Région, du Commandant de Cercle, du Chef d'Arrondissement.

ARTICLE 4 : Les Commissions Régionales et Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel sont consultées sur toutes les questions relatives à la protection et à la promotion du Patrimoine Culturel Régional et Local par la Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel.

ARTICLE 5 : Au niveau de la Région, la Commission Régionale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel se compose comme suit :

Président : Le Gouverneur de Région ou son Représentant,

Membres : Le Procureur de la République,

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture ;

Un Représentant de l'UDPM

Une Représentante de l'UNFM

Un Représentant de l'UNJM

Un Représentant de l'UNTM

Le Commandant de Zone de Défense

Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie

Le Commissaire Coordinateur de Police

Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de la Construction

Le Directeur Régional de la Cartographie et de la Topographie

Le Directeur Régional des Eaux et Forêts

Le Directeur Régional de l'Education

Le Directeur Régional des Douanes

Le Conservateur des Domaines

Le Chef d'Agence du Tourisme

L'Archiviste du Gouvernorat

Le Chef de la Division du Patrimoine Culturel assure le Secrétariat de la Commission

ARTICLE 6 : Au niveau du cercle, la Commission Locale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel se compose comme suit :

Président : Le Commandant de Cercle

Membres : Le Secrétaire Général de la Section UDPM

La Présidente de la Section UNFM

Le Secrétaire Général de la Section UNJM

Le Secrétaire Général de l'Union Locale des Syndicats

Le Maire  
Le Directeur du Service de Cercle de la Jeunesse des Sports des Arts et de la Culture  
Le Chef d'Antenne du Tourisme  
Les Responsables des Associations Traditionnelles Locales  
Le Président de l'Association des Parents d'Elèves  
Le Juge de Paix à Compétence étendue  
Le Commandant de Brigade Territoriale de Gendarmerie  
Le Commissaire de Police, s'il y a lieu  
Le Chef de Cantonement Forestier  
Le Directeur du Musée Local, s'il y a lieu  
L'Inspecteur de l'Enseignement Fondamental  
Le Chef de Bureau des Douanes  
Le Chef de Bureau de Voyages, s'il y a lieu  
Le Bibliothécaire du Cercle  
L'Archiviste du Cercle  
Le Représentant de l'Urbanisme et de la Construction, s'il y a lieu

ARTICLE 7 : Au niveau de l'Arrondissement, la Commission Locale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel se compose comme suit :

Président : Le Chef d'Arrondissement

Membres : Le Secrétaire Général de la S/Section UDPM  
La Présidente de la S/Section UNEM  
Le Secrétaire Général de la S/Section UNJM  
Le Secrétaire à l'Education et à la Culture du Bureau Local UNTM

Les Chefs de Village

Le Président de l'Association des Parents d'Elèves

Le Directeur d'Ecole

Le Chef de service d'Arrondissement de la Jeunesse, des Sports des Arts et de la Culture, Secrétaire

Le Représentant de la Gendarmerie

Le Représentant des Gardes et Goums

L'Agent de Développement Communautaire

Le Chef d'Antenne du Tourisme

Les Responsables des Associations Traditionnelles Locales

ARTICLE 8 : Les Commissions de Sauvegarde du Patrimoine Culturel peuvent s'associer ou choisir toute personne physique ou morale susceptible d'apporter son concours à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

.../...



ARTICLE 9 : Il peut être créé au niveau de chaque village, de chaque fraction, de chaque hameau, de chaque quartier, une Cellule de Sauvegarde du Patrimoine Culturel.

Elle dépend de la Commission de Sauvegarde du Patrimoine Culturel du lieu. Sa composition et son fonctionnement sont laissés à l'initiative des Responsables locaux.

ARTICLE 10 : Les Commissions Régionales et Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel rendent compte semestriellement, par écrit, et par voie hiérarchique de leurs activités au Secrétariat de la Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel.

ARTICLE 11 : Les Commissions Régionales et Locales de Sauvegarde du Patrimoine Culturel se réunissent une fois tous les trois (3) mois sous la présidence de l'autorité administrative de la localité compétente (Gouverneur de région, Commandant de cercle, chef d'Arrondissement).

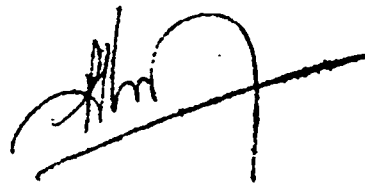
Toutefois, elles peuvent se réunir en séance extraordinaire sur convocation de l'autorité administrative compétente ou du Représentant du Parti au sein de la Commission, ou encore sur proposition des 2/3 de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité simple.

ARTICLE 12 : Chaque Commission Régionale et Locale élabore son règlement intérieur au cours de sa première séance de travail.

ARTICLE 13 : Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.-

BAMAKO, LE 3 JANV 1989.....

LE MINISTRE DES SPORTS  
DES ARTS ET DE LA CULTURE-



BAKARY TRAORE

AMPLIATIONS/

- Original .....	1
- PG-SGG-BEC-AN .....	4
- Tous Ministères .....	16
- Tous Gouvernorats .....	8
- Ttes Directions Nles MSAC .	5
- Ttes DRJSAC .....	8
- Tous Cercles .....	46
- Tous Arrondissements .....	80
- Archives .....	5
- JO - RM .....	1

-:-:-:-:-

-:-:-:-

// OI N° 82-95 /AN-RM

PORTANT STATUT PARTICULIER DES FONCTIONNAIRES DU CADRE DES ARTS ET DE LA CULTURE.

// ASSEMBLEE //)/ATIONALE,

VU la Constitution :

VU l'Ordonnance n° 77-71/CMLN du 26 Décembre 1977, portant statut général des fonctionnaires de la République du Mali

DONT A DELIBERE ET ADOPTE LA LOI/LA TENEUR SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES :

ARTICLE I : Il est institué, un cadre unique des Arts et de la Culture qui se compose des corps ci-après ;

- En catégorie A : le corps des administrateurs des Arts et de la Culture ;
- En catégorie B : le corps des Techniciens des Arts et de la Culture
- En catégorie C : le corps des Agents techniques des Arts et de la Culture.

CHAPITRE 2 : CORPS DES ADMINISTRATEURS DES ARTS ET DE LA CULTURE :

ARTICLE 2 : Les fonctionnaires du Corps des Administrateurs des Arts et de la Culture ont vocation à assumer, au niveau de la conception, de la Direction, de la recherche et du contrôle, tous travaux archivistiques, bibliothéconomiques, documentaires et muséologiques, dans le cadre des bibliothèques, des centres d'archives et de documentation et des musées des services publics de l'Etat, A ce titre, ils occupent les emplois de conservateurs. Ils ont également vocation à assumer les responsabilités relatives à la conservation, à la mise en valeur et à l'exploitation du patrimoine artistique et culturel, notamment dans les domaines de la musique, du dessin, de la peinture et des métiers d'art.

Ils peuvent, en outre, être chargés, à titre exclusif ou subsidiaire, de dispenser dans les établissements de formation spécialisée, des enseignements correspondant à la spécialité.

ARTICLE 3 : La hiérarchie du corps des administrateurs des Arts et de la culture comprend, par ordre décroissant, les grades suivants, comportant chacun 16 échelons :

- Administrateur des Arts et de la Culture de classe exceptionnelle (niveau statutaire I) ;
- Administrateur des Arts et de la culture de 1ère classe (niveau statutaire II)...../.....

- Administrateur des arts et de la culture de 2<sup>ème</sup> classe (niveau statutaire III)
- Administrateur des arts et de la culture de 3<sup>ème</sup> classe (niveau statutaire IV) ;

Les indices affectés à chacun des grades et échelons de la hiérarchie du corps sont ceux fixés au tableau n° 2 (catégorie A), annexé au statut général des fonctionnaires.

**ARTICLE 4 :** Les Administrateurs des arts et de la culture sont recrutés par concours direct, selon la spécialité des emplois vacants, parmi les candidats titulaires :

a) d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en bibliothécairie, histoire, archivistique ou documentation et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie A ( tableau n° I, annexé au statut général ) ;

b) ou d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en muséologie, arts ou archéologie et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie A ( tableau n° I, annexé au statut général ).

Le recrutement des diplômés susmentionnés s'effectue au palier d'intégration du corps correspondant au niveau de leur formation.

**ARTICLE 5 :** Peuvent seuls être intégrés dans le corps par voie d'avancement, les fonctionnaires du corps des Techniciens des arts et de la culture, remplissant conformément aux dispositions des articles 106 et 107 du statut général, les conditions de formation spécifiées à l'article 4 ci-dessus.

**ARTICLE 6 :** Par dérogation aux dispositions de l'article 26 - 4<sup>o</sup>) du statut général, la limite d'âge maximum d'admission au recrutement dans le corps des Administrateurs des arts et de la culture, est portée à 35 ans.

### CHAPITRE 3 : CORPS DES TECHNICIENS DES ARTS ET DE LA CULTURE :

**ARTICLE 7 :** Les fonctionnaires du corps des Techniciens des arts et de la culture ont vocation à assumer, au niveau de la mise en oeuvre des techniques, la conservation et le traitement des oeuvres d'art, documents et objets, la mise en valeur du patrimoine ainsi que le bon fonctionnement des services et établissements visés à l'article 2 ci-dessus. A ce titre, ils occupent notamment les emplois de bibliothécaires, archivistes, documentalistes, restaurateurs et muséologues :

Ils peuvent, en outre, être chargés, à titre exclusif ou subsidiaire de dispenser dans les établissements de formation spécialisée, des enseignements et exercices pratiques correspondant à leur spécialité.

.../...

ARTICLE 8 : La hiérarchie du corps des Techniciens des arts et de la culture comprend, par ordre décroissant, les grades suivants, comportant chacun 10 échelons :

- Technicien des arts et de la culture de classe exceptionnelle ( niveau statutaire I ) ;
- Technicien des arts et de la culture de 1ère classe ( niveau statutaire II )
- Technicien des arts et de la culture de 2ème classe ( niveau statutaire III )
- Technicien des arts et de la culture de 3ème classe ( niveau statutaire IV ) ;

Les indices affectés à chacun des grades et échelons de la hiérarchie du corps sont ceux fixés au tableau n° 2 ( catégorie B ) , annexé au statut général des fonctionnaires.

ARTICLE 9 : Les Techniciens des arts et de la culture sont recrutés par concours direct, selon la spécialité des emplois vacants, parmi les candidats titulaires

- a) du diplôme de l'Institut national des arts ;
- b) ou d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en bibliothéconomie, archivistique ou documentation et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalent au moins au premier palier d'intégration de la catégorie B ( tableau n° I, annexé au statut général ) ;
- c) ou d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en muséologie et d'un niveau réglementairement considéré comme équivalent au moins au premier palier d'intégration de la catégorie B ( tableau n° I, annexé au statut général ).

Le recrutement des diplômés de l'Institut national des arts s'effectue au second palier d'intégration du corps; celui des autres diplômés s'effectue au palier d'intégration correspondant au niveau de leur formation.

ARTICLE 10 : Peuvent seuls être intégrés dans le corps par voie d'avancement, les fonctionnaires du corps des agents techniques des arts et de la culture :

- a) ayant obtenu, conformément aux dispositions des articles 106 et 107 du statut général, un diplôme de niveau et de spécialité correspondant à ceux visés à l'article 9 ci-dessus ;
- b) ou ayant subi avec succès les épreuves d'un concours professionnel d'accession, conformément aux dispositions des articles 105, 103 et 109 du statut général .

CHAPITRE 4 : CORPS DES AGENTS TECHNIQUES DES ARTS ET DE LA CULTURE :

.../...

ARTICLE II : Les fonctionnaires du corps des agents techniques des arts et de la culture ont vocation à assister les Administrateurs et les Techniciens des arts et de la culture en accomplissant des tâches d'exécution nécessaires au bon fonctionnement des services publics visés à l'article 2 ci-dessus. A ce titre, ils occupent notamment les emplois d'aides-bibliothécaires, aides-archivistes, aides-documentalistes et aides-muséologues.

ARTICLE I2 : La hiérarchie du corps des agents Techniques des arts et de la culture comprend, par ordre décroissant, les grades suivants, comportant chacun 16 échelons :

- Agent technique des arts et de la culture de 1ère classe exceptionnelle ( niveau statutaire I ) ;
- Agent technique des arts et de la culture de 1ère classe ( niveau statutaire II )  
Agent technique des arts et de la culture de 2ème classe ( niveau statutaire III )
- Agent technique des arts et de la culture de 3ème classe ( niveau statutaire IV ) ;

Les indices affectés à chacun des grades et échelons de la hiérarchie du corps sont ceux fixés au tableau n° 2 (catégorie C), annexé au statut général des fonctionnaires.

ARTICLE I3 : Les Agents techniques des arts et de la culture sont recrutés par concours direct parmi les candidats titulaires d'un diplôme, national ou étranger, spécialisé en bibliothéconomie, documentation ou muséologie, réglementairement considéré comme étant d'un niveau équivalant au moins au premier palier d'intégration de la catégorie C ( tableau n° I annexé au statut général).

Le recrutement des diplômés susmentionnés s'effectue au palier d'intégration du corps correspondant au niveau de leur formation.

ARTICLE I4 : Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle à l'application des dispositions de l'article I25 du statut général, fixant les conditions d'intégration des personnels conventionnaires de l'administration dans la hiérarchie des corps de fonctionnaires de catégorie C.

A cet effet, vingt pour cent (20%) des emplois vacants correspondant au corps des Agents techniques des arts et de la culture sont réservés aux agents conventionnaires occupant des emplois touchant aux activités culturelles dans les services publics visés à l'article 2 ci-dessus.

#### CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS COMMUNES, TRANSITOIRES ET FINALES.

ARTICLE 15 : La liste des emplois administratifs auxquels les fonctionnaires des divers grades des différents corps du cadre des Arts et de la culture sont respectivement susceptibles d'être affectés, est fixée par les dispositions réglementaires établissant les cadres organiques des services publics visés à l'article 2 ci-dessus.

Il est, dans l'affectation à ces emplois, tenu compte notamment des diverses spécialités énumérées aux articles 4, 9 et 13 ci-dessus ainsi que des spécialisations complémentaires éventuelles.

ARTICLE 16 : Les fonctionnaires du cadres des Arts et de la culture sont affectés, selon les nécessités de service, aussi bien dans la capitale que dans les régions, cercles et arrondissements de la République. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un système de rotation périodique selon des modalités réglementairement fixées par les autorités de leur département d'affectation.

ARTICLE 17 : Pour la constitution initiale des corps institués aux chapitres 2, 3 et 4 ci-dessus, il sera procédé à l'intégration par transfert de corps dans la catégorie correspondante, des fonctionnaires qui, à la date de promulgation de la présente loi,

a) soit étaient titulaires de l'un des diplômes visés aux articles 4, 9 et 13 ci-dessus ;

b) soit, exerçaient, depuis cinq années au moins, des fonctions relevant des arts et de la culture dans les services publics visés à l'article 2 ci-dessus.

Ces transferts dans les nouveaux corps s'effectueront dans les conditions fixées à l'article 8, 2ème alinéa du statut général.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, A

BAMAKO, LE 23 Décembre 1982

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

MADY SANGARE

POUR COPIEE CERTIFIEE CONFORME

BAMAKO, le 13 Octobre 1983

LE DIRECTEUR NATIONAL DES ARTS ET  
DE LA CULTURE

  
Brahima MARIKO

CANEVAS DE PROGRAMME SUR CINQ ANS

pour la mise en place administrative et matérielle  
d'un réseau de Lecture Publique en province malienne

I.- ANNEE SCOLAIRE 1977-1978A BAMAKO

en liaison avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture :

- Implantation d'un Service Central de Lecture Publique
- Constitution d'une équipe

Parallèlement :

- Inventaire et équipement des livres reçus en 1977 ou en instance de réception (environ 10.000)
- Enquête sur la lecture et établissement de listes-types : oeuvres aux programmes d'enseignement, fonds africaniste, culture générale - littéraire, technique et scientifique -.
- Commandes d'ouvrages correspondantes pour équilibrage du fonds et constitution des premières dotations
- Installation des locaux du Service Central de Lecture Publique et commandes de matériels d'équipement de livres

EN PROVINCE

sur ordres de mission du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture :

- Contact avec les Gouverneurs et responsables de Régions et de Cercles. Présentation du projet. Recherche pour la meilleure implantation de six bibliothèques de Chef-Lieu de Région (Objectif 1980-1981 : 1.000 livres) et de vingt quatre premières bibliothèques choisies de Chef-Lieu de Cercle - sur quarante huit implantations de ce type prévues - (Objectif 1980-1981 : 600 livres)
- Equipement des locaux retenus
- Choix des personnels responsables au niveau des bibliothèques (une personne par bibliothèque) et au niveau régional
- Organisation de stages d'information au Service Central à Bamako des futurs responsables des bibliothèques
- Localement, enquêtes sur la scolarisation, population alphabétisée, préoccupations particulières, etc.

.../...

II.- ANNEE SCOLAIRE 1978-1979

- Dotation d'un premier fonds de cinq cents livres (en lecture sur place) aux six bibliothèques de Chef-Lieu de Région, et de trois cents livres (en lecture sur place) aux vingt quatre premières bibliothèques retenues de Chef-Lieu de Cercle

NOTA : Tous livres équipés par les soins du Service Central à Bamako

- Formation sur place des responsables de bibliothèques : aide aux lecteurs, tenue des statistiques, recueil des suggestions, entretien des livres, initiation au système de prêt qui sera mis en place dans un deuxième temps

III. ANNEE SCOLAIRE 1979-1980

- 2ème dotation aux six bibliothèques de Chef-Lieu de Région : deux cent cinquante livres en prêt à domicile
- 2ème dotation aux vingt quatre premières bibliothèques de Chef-Lieu de Cercle : cent cinquante livres en prêt à domicile
- 1ère dotation aux vingt quatre nouvelles bibliothèques de Chef-Lieu de Cercle ou d'Arrondissement : trois cents livres en lecture sur place
- Formation des nouveaux responsables

IV.- ANNEE SCOLAIRE 1980-1981

- 3ème et dernière dotation aux bibliothèques N°1 : deux cent cinquante livres en prêt à domicile (X six bibliothèques)
- 3ème et dernière dotation aux bibliothèques N°2 : cent cinquante livres en prêt à domicile (X 24 bibliothèques)
- 2ème dotation aux bibliothèques N°3 : cent cinquante livres en prêt à domicile (X 24 bibliothèques) et formation des responsables au système de prêt

TOTAL DES LIVRES MIS EN PLACE EN JUILLET 1981 : 34.200 (Cf. tableau)

V.- ANNEE SCOLAIRE 1981-1982

- 3ème et dernière dotation aux bibliothèques N° 3 : cent cinquante livres en prêt à domicile (X 24 bibliothèques)
- Maintenance et renouvellement par 1/4 environ des fonds mis en place depuis trois ans



- Organisation d'un circuit de valises de brousse vers les Arrondissements et les villages
- Rotations d'ouvrages inter-bibliothèques de Région et de Cercle
- Suivi de l'opération
- Stimulation, émulation : concours inter-bibliothèques, etc.

TOTAL DES FONDS CONSTITUÉS EN JUILLET 1982 : 49,300 livres (Cf. tableau)

\*  
\*     \*  
\*

REMARQUE : Le rythme des dotations tient compte des crédits mis à la disposition, et annuellement reconduits, par le Ministère de la Coopération :

- 1) Acquisitions livres (compte-tenu, dans notre programme, d'une marge de sécurité d'un an d'avance)
- 2) Equipement livres
- 3) Fonctionnement : Service Central et véhicule

\*  
\*     \*  
\*

.... tableau ...../.....

PROJET D'IMPLANTATIONS ET DE DOTATIONS DE BIBLIOTHEQUES  
DE LECTURE PUBLIQUE EN PROVINCE MALIENNE D'ICI A 1982

	1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982	
	Dotations	Total	Dotations	Total	Dotations	Total	Dotations	Total
<u>Bib. N°1</u> Chef-Lieu de Région : 6	500 livres (sur place)	3.000	250 livres (en prêt)	1.500	250 livres (en prêt)	1.500	Maintenan- ce et re - nouvelle - ment des fonds 1/4	7.500
<u>Bib. N° 2</u> Chef-Lieu de Cercle : 24	300 livres (sur place)	7.200	150 livres (en prêt)	3.600	150 livres (en prêt)	3.600		
<u>Bib. N°3</u> Chef-Lieu de Cercle : 24	-	-	300 livres (sur place)	7.200	150 livres (en prêt)	3.600	150 livres (en prêt)	3.600
		10.200		12.300		8.700		11.100

TOTAL DES LIVRES MIS EN PLACE EN JUILLET 1981 . . . . . 39.200

TOTAL DES FONDS CONSTITUES EN JUILLET 1982 . . . . . 42.300

Extrait du rapport introductif au Séminaire National sur les Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation : Présentation du projet franco-malien au chapitre "Bibliothèques de lecture publique" :

.....

Pour répondre au souci de démocratisation des moyens de formation et de culture générale, des structures doivent être mises en place à l'intention de l'ensemble de la population : enfants, adolescents et adultes. Au Mali, un réseau de lecture publique peut être réalisé dans la forme suivante :

Le plan de développement prévoit la création d'une Centrale de Lecture Publique, service technico-administratif chargé de centraliser et de coordonner l'ensemble des mouvements (acquisitions, distributions). La Centrale de Lecture Publique relève de la Section Bibliothèques, Archives et Documentation qui supervise techniquement les bibliothèques de lecture publique et assure, en liaison avec les Ministères de tutelle, la formation et le perfectionnement des personnels en place. La Centrale de Lecture Publique siège à la Bibliothèque Nationale.

.....

#### La Province

Dans le cadre du projet franco-malien de lecture publique et suivant les disponibilités offertes par les Régions et les Municipalités, les implantations ci-dessous sont envisagées dans les cinq années à venir :

Bibliothèques Régionales (ou Municipales) : structures d'accueil et d'animation culturelle, elles sont implantées dans les capitales régionales et s'adressent à l'ensemble de la population de la localité. Elles ont également une fonction de coordination au niveau de la Région.

Bibliothèques de Cercles (ou Municipales selon les cas) : implantées dans les chefs-lieux de Cercle, elles relèvent des autorités administratives du Cercle et de la Région.

Bibliothèques d'Arrondissements et de Villages (ou Bibliothèques Rurales) : desservies par des fonds rotatifs (valises-bibliothèques) à partir des Bibliothèques de Cercle, elles sont destinées à la formation et à l'animation culturelle des populations rurales. Elles assurent également la diffusion des publications dans les langues nationales.

La lecture enfantine est partout représentée au niveau de ces structures. Les bibliothèques peuvent et doivent encourager le goût de la lecture pendant les années de formation, enrichissant ainsi la vie de l'enfant et plus tard sa vie d'adulte. Une section pour enfants est prévue dans chaque bibliothèque ; les fonds en seront constitués en liaison avec le Ministère des Affaires Sociales et la participation des Jardins d'Enfants sollicitée pour leur animation.

.....

Pour toutes les opérations de lecture publique, la participation de l'Union Nationale des Femmes du Mali et de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali sera sollicitée.

.....

BIBLIOTHEQUES , ARCHIVES ET  
CENTRES DE DOCUMENTATION  
EN REPUBLIQUE DU MALI  
PROBLEMES ET PERSPECTIVES  
DE DEVELOPPEMENT

Bamako  
Le 6.1.78

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	Page 1
I. SITUATION ACTUELLE DES BIBLIOTHEQUES ARCHIVES ET CENTRES DE DOCUMENTATION	Page 2
I.1 Bibliothèques	Page 2
A. Bibliothèques d'enseignement	Page 2
B. Bibliothèques de lecture publique	Page 4
I.2 Archives	Page 4
I.3 Centres de Documentation	Page 5
Conclusion	Page 6
II. PLAN DE DEVELOPPEMENT	Page 7
II.1 SBAD	Page 7
II.2 Bibliothèques	Page 8
A. Bibliothèque Nationale	Page 8
B. Bibliothèques de lecture publique	Page 9
a) District de Bamako	Page 9
b) <del>La Province</del> <i>A l'intérieur</i>	Page 10
c) Autres secteurs desservis	Page 10
d) <del>Les cas particuliers</del>	Page 11
C. Bibliothèques d'enseignement	Page 11
a) Enseignement Fondamental	Page 11
b) Enseignement Secondaire Général	Page 12
c) Enseignement Supérieur	Page 12
D. Bibliothèques spécialisées	Page 12
II.3 Archives	Page 12
II.4 Centres de Documentation	Page 13
Conclusion	Page 14
III. RECOMMANDATIONS	Page 15
III.1 Eriger la SBAD en Division	Page 13
III.2 Commission Nationale pour le développement des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation	Page 13
III.3 Ecole d'Aides-Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes	Page 14
III.4 Centre National de Documentation	Page 14
A. Centre Multi-Média	Page 15
B. Service Central de Référence et de Bibliographie	Page 15

III.5 AMBAD	Page 15
III.6 Inspections techniques	Page 16
III.7 Décret N°151/PG-RM du 18.3.1976	Page 16
III.8 Participation des autorités	Page 16
III.9 Collaboration avec les organismes internationaux	Page 16

#### ANNEXE I

Schéma de structure nationale intégrée	Pages 18 et 19
--	----------------

#### ANNEXE II

A partir de la Page 20

##### Projets de Lois, d'Ordonnances et de Décrets

- . Projet de loi instituant un Dépôt Légal /
- . Projet de Décret portant création d'une Commission Nationale pour le Développement des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation
- . Projet de Loi portant création d'un système / national d'information
- . Projet de Décret portant création, organisation et / fonctionnement de la Division Bibliothèques, Archives et Documentation
- . Projet de Loi portant création de la Bibliothèque / Nationale
- . Projet de Décret portant organisation de la / Bibliothèque Nationale
- . Projet de Loi portant création des Archives - Nationales
- . Projet de Décret portant organisation des Archives - Nationales
- . Projet de Loi portant création d'un Centre National / de Documentation
- . Projet de Décret portant organisation du Centre / National de Documentation
- . Statut et règlement intérieur de l'AMBAD
- . Statut des Bibliothécaires, Archivistes et / Documentalistes

## INTRODUCTION

L'information est une ressource capitale pour le progrès scientifique et économique d'une part, un agent de communication culturelle et sociale d'autre part.

A l'échelon national, la planification du développement n'est possible que <sup>si</sup> les informations nécessaires, stockées et diffusées par les centres de documentation et les bibliothèques, peuvent être obtenues en temps utile : il est donc de la première importance d'améliorer l'efficacité de ces sources d'information. Il est nécessaire également de souligner la contribution que les archives peuvent apporter à la préservation du patrimoine culturel et historique, et de résoudre les problèmes que posent la conservation de ces documents.

Par ailleurs, le développement personnel, professionnel et social de l'individu dépend de la quantité et de la qualité de l'information qu'il reçoit ainsi que de la facilité d'accès à cette information.

Une action concertée pour la mise en place de structures nationales en matière de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation, dotées des moyens législatifs et financiers appropriés et du personnel qualifié indispensable, afin d'assurer la pleine utilisation des moyens d'information existants, revêt donc une importance primordiale.

La Commission chargée des travaux préparatoires au Séminaire National sur les Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation propose dans le présent document :

- . Une analyse de la situation actuelle
- . Un plan de développement des structures en place
- . Une série de recommandations pour une planification nationale intégrée.

## I. SITUATION ACTUELLE DES BIBLIOTHEQUES, ARCHIVES ET CENTRES DE DOCUMENTATION

L'étude respective, par trois sous-commissions spécialisées, des bibliothèques, des archives et des centres de documentation au Mali a permis de recenser les principales structures existantes et de dégager les raisons essentielles du fonctionnement souvent défectueux des services en cause.

### I.1 BIBLIOTHEQUES

La sous-commission des bibliothèques a mis au point un questionnaire adressé à l'ensemble des Etablissements d'Enseignement Supérieur, d'Enseignement Secondaire ainsi que des bibliothèques de lecture publique de Bamako. Le dépouillement des dix-huit réponses obtenues (Ecole Normale Supérieure - Ecole Nationale de Médecine - Ecole Nationale d'Administration - Ecole Nationale d'Ingénieurs - Institut de Productivité et de Gestion Prévisionnelle - Direction Nationale d'Alphabétisation Fonctionnelle et de Linguistique Appliquée - Lycée de Badala - Lycée Askia - Lycée Technique - Lycée de Jeunes-Filles - Ecole Normale Secondaire - Centre de Formation Professionnelle - Lycée Bouillagui Fadiga - ECICA - Centre Français de Documentation - Service Culturel de l'Ambassade des Etats-Unis - Centre Djoliba - Banque de Développement du Mali) a permis de faire les constatations suivantes sur la situation actuelle des bibliothèques maliennes :

#### A. Les bibliothèques d'enseignement

Personnel : Trente-cinq personnes (personnel scientifique, technique, administratif et de service) ont été recensées au cours de l'enquête. A ce sujet il ressort que le personnel technique qualifié est insuffisant, qu'aucune promotion n'est possible hors du cadre d'origine des personnels de bibliothèques, que les suppléances sont rarement assurées et que les départs définitifs n'entraînent pas automatiquement de nouvelles nominations.

Bâtiments : Seuls quatre établissements d'enseignement possèdent des locaux prévus à l'origine pour être des bibliothèques. Les



locaux utilisés dans les autres établissements sont tous de surface insuffisante et d'utilisation pénible. Aucune construction nouvelle n'est prévue (dans deux cas cependant des extensions sont envisagées). Toutefois les bibliothécaires se plaignent davantage de la mauvaise répartition des locaux que de leur situation ou de leurs dimensions : c'est ainsi que les fonds de manuels scolaires sont souvent confondus avec ceux des livres de bibliothèque, ce qui tend à faire de leurs responsables des magasiniers plutôt <sup>que des</sup> ~~de~~ bibliothécaires.

Fonds : Excepté à l'Ecole Normale et à l'Ecole Normale Supérieure, les fonds sont tous inférieurs à trois mille volumes, et cinq bibliothèques seulement semblent posséder des usuels. Toutes les bibliothèques autorisent la consultation sur place mais seules quatre d'entre elles sur quatorze pratiquent le prêt aux étudiants, et aucune ne procède à des échanges. Les pertes, difficiles à évaluer faute de statistiques sérieuses, semblent généralement importantes. A signaler qu'à l'Ecole Normale Supérieure les mémoires d'étudiants ne sont pas systématiquement mis à la disposition de la bibliothèque.

Par ailleurs, les collections de périodiques sont très incomplètes, aucune bibliothèques ne les recevant régulièrement. Les bibliothécaires ne sont pas consultés pour l'établissement de ces abonnements ni pour leur renouvellement. Ils ne sont pas avertis non plus des abonnements offerts par certains organismes étrangers.

Statut financier : il apparaît que les bibliothèques n'ont aucun budget prévu dans le budget global de l'Etablissement. Les seules ressources dont elles disposent proviennent de dons étrangers (ouvrages exclusivement) pour la demande desquels la participation des bibliothécaires n'est pas sollicitée. En conséquence aucune politique d'acquisition n'est possible.

#### B. Les bibliothèques de lecture publique

Les quatre questionnaires analysés (le Centre Français de Documentation, le Service Culturel de l'Ambassade des Etats-Unis, le Centre Djoliba, la Banque de Développement du Mali) permettent d'évaluer une situation relativement privilégiée face à la carence souvent constatée au niveau des établissements d'enseignement. Trois bibliothèques sur quatre notamment (sauf la Banque de Développement du Mali) bénéficient d'une autonomie administrative et financière. Les personnels, scientifiques et

techniques en particulier, semblent en garantir un fonctionnement normal. Cependant seul le Centre Français de Documentation, malgré des locaux peu adaptés à cet usage, répond à la mission de la lecture publique, avec 47.660 prêts à domicile pour la dernière année scolaire.

Laissant à l'appréciation des Gouvernements respectifs le soin de gérer les centres français et américain dans le cadre des conventions qui les lient au Mali, reconnaissant par ailleurs au Centre Djoliba la hiérarchie confessionnelle dont il dépend, il conviendra, en ce qui concerne la Banque de Développement du Mali, d'associer cet organisme aux préoccupations actuelles en matière de bibliothèques.

## I.2 ARCHIVES

Du 9 au 16 novembre 1977, la sous-commission des archives a visité les Départements et Services suivants et rencontré leurs différents responsables en vue de compléter le questionnaire établi à leur intention : Dépôt des Archives Nationales à Koulouba - Ministère du Développement Rural à Bamako - Banque de Développement du Mali - Direction des Affaires Sociales à Bamako - Ministère de tutelle des Sociétés et Entreprises d'Etat - Direction Nationale de la Fonction Publique et du Travail - Comité Militaire de Libération Nationale - Direction des Postes et Télécommunications - Gouvernorat de la deuxième Région de Koulikoro à Bamako - Etat-Civil à la Mairie de Bamako - Secrétariat Général du Gouvernement à Koulouba - Société Malienne d'Import et d'Export - Office National de la Main d'Oeuvre - Direction de l'Intérieur à Bamako - Ministère des Finances - Pharmacie Populaire du Mali à Bamako - Institut National de Prévoyance Sociale.

La carence, ou même l'absence totale de centres d'archives, a pour le Mali des conséquences dramatiques.

Le manque de formation des personnels responsables, leur non-insertion dans un cadre défini de rétribution et d'avancement, leur isolement dû à l'absence de liaison inter-centres, sont les causes essentielles de la situation actuelle. On constate également le manque de locaux appropriés pour la conservation des dossiers, ce qui exclut d'une part l'application dans de bonnes conditions des systèmes adoptés par les principaux organismes exécutant des tâches similaires pour le développement des centres d'archives, d'autre part le regroupement des documents par centres et par thèmes (avec une analyse de leur contenu). Par ailleurs, aucun centre n'est doté d'une autonomie financière.

### I.3 CENTRES DE DOCUMENTATION

La sous-commission chargée de la documentation a eu pour tâche de recenser les obstacles à un meilleur fonctionnement des centres de documentation existants et de regrouper les suggestions recueillies auprès de leurs responsables.

Des visites effectuées dans l'ensemble des centres de documentation de la capitale et des régions, des réponses à l'enquête menée par l'Institut d'Economie Rurale en mars 1977, il ressort que si chaque service technique ou administratif, chaque société au Mali, possède un service de documentation, voire même une section-bibliothèque à l'intention de leurs personnels, il ne s'agit dans la plupart des cas que d'embryons de services dont les fonds sont assez pauvres, éparpillés et mal entretenus.

Les raisons des difficultés rencontrées tiennent essentiellement au manque de personnels qualifiés, au manque de locaux appropriés, au manque de moyens et de matériel.

Bien que peu de chefs de service aient entrepris d'améliorer la situation documentaire, ils sont unanimes à reconnaître l'importance d'un service de documentation bien organisé.

Citons hors de Bamako les centres de la SONAREM à Kati, de l'Office du Niger à Ségou et le Centre Hamed Baba à Tombouctou qui sont, dans les régions, les unités les mieux dotées et les mieux organisées.

D'une manière générale, les responsables déplorent aussi le manque de communications inter-centres maliens et africains, et souhaitent que soit instauré un système pour une information régulière des publications et des acquisitions de chaque centre. L'établissement d'un recueil récapitulatif général, sous réserve de mise à jour périodiques, est ressenti partout comme une nécessité.

NOTA : Certaines ambassades étrangères également, outre des bibliothèques de lecture publique, disposent d'ensembles audio-visuels : cinéma, disques, enregistrements. Ces services, généralement bien organisés, ne concernent pas notre enquête.

En conclusion des enquêtes menées par les sous-commissions chargées des Bibliothèques, des Archives et des Centres de Documentation, les points communs suivants ont été relevés qui sont un obstacle majeur

au bon fonctionnement du circuit de l'information au Mali et pour lesquels des solutions sont proposées pour un plan général de développement au chapitre II:

Personnel : Son manque de formation explique le manque de méthode de travail et l'absence de procédés de classification cohérents. L'absence d'un statut de la profession entraîne une carence au niveau du recrutement comme au niveau de la motivation des préposés pour lesquels aucun avenir dans la carrière n'est envisageable.

Locaux : Le manque généralement constaté de locaux appropriés laisse à penser l'indifférence des directions et des autorités administratives devant l'importance de l'information et de la mission du bibliothécaire, de l'archiviste et du documentaliste.

Crédits : Le manque d'autonomie financière comme de participation des secteurs étudiés à la vie des établissements ou des organismes concernés tend à faire des bibliothèques, des archives et des centres de documentation des éléments d'importance secondaire dans le processus du développement et à reléguer leurs responsables au rang de magasiniers et de manutentionnaires.

Coordination : Le manque de liaison inter-services et inter-centres, l'absence d'une politique de coopération, ne font des travaux de chaque service que des expériences isolées et sans profit pour l'ensemble des centres et des utilisateurs.

## II. PLAN DE DEVELOPPEMENT

Le recensement des structures nationales existantes en matière de Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation, leur articulation technique et administrative, la prise de conscience nécessaire de leur importance et de leur mission, doit permettre, compte-tenu de la mise en place de textes législatifs indispensables s'y rapportant, d'instaurer en République du Mali une politique véritable dans le domaine de l'information.

## II.1 LA S.B.A.D.

Le rôle de la Section Bibliothèques, Archives et Documentation est défini par l'Arrêté Ministériel N° 981 du 26 mars 1976 portant création de Sections au sein des Divisions Arts et Lettres et du Patrimoine Historique et Ethnographique.

L'Article III stipule :

- " La Section Bibliothèques, Archives et Documentation est chargée
- . de promouvoir une politique des Bibliothèques et Centres de Documentation.
  - . d'assurer la surveillance et la coordination des activités des Bibliothèques, Centres de Documentation et Archives.
  - . de diffuser au Mali les oeuvres littéraires des pays étrangers et plus spécialement des pays africains.
  - . d'assurer la formation et l'information des bibliothécaires, archivistes et documentalistes.
  - . de prospecter, d'acquérir, de conserver et de diffuser les manuscrits arabes intéressant l'Histoire africaine ".

Le projet d'organisation de la Section prévoit la constitution de trois structures internes : 1) Le Conseil Supérieur des Bibliothèques - 2) Le Conseil Supérieur des Archives - 3) Le Conseil Supérieur de la Documentation. Regroupant, chacun pour sa part, un ensemble de spécialistes confirmés en place, ils interviennent, à la demande de la SBAD comme à la demande des services de base, en matière de gestion et de contrôle technique.

Enfin, pour une plus grande efficacité de son action, il sera sans doute nécessaire, dans les structures définitives, de consentir à la Section Bibliothèques, Archives et Documentation des moyens accrus, en envisageant d'élever la Section au rang de Division (Voir au chapitre des recommandations : III.1)

## II.2 BIBLIOTHEQUES

### A. Bibliothèque Nationale

Directement rattachée à la Section Bibliothèques, Archives et Documentation, elle comprendra les services suivants :

- . Acquisition et diffusion systématiques de la production nationale, ce qui implique l'institution du dépôt légal.
- . Acquisition et diffusion systématiques de la meilleure production africaine et étrangère concernant le Mali.
- . Acquisition et diffusion de la meilleure production étrangère en général.
- . Section de bibliographie nationale et des publications
- . Section de catalogage, cette structure s'inscrivant dans le cadre du projet de création d'un Centre National de Documentation (Voir en III. 4).
- . Section des échanges avec l'extérieur.
- . Section de la tradition orale : coordination et stockage de la collecte. Cette section travaillerait notamment avec les bibliothèques implantées en province (Régions, Cercles, etc.).
- . La Bibliothèque Nationale héberge par ailleurs la Centrale de Lecture Publique.

#### B. Bibliothèques de lecture publique

Pour répondre au souci de démocratisation des moyens de formation et de culture générale, des structures doivent être mises en place à l'intention de l'ensemble de la population : enfants, adolescents et adultes. Au Mali, un réseau de lecture publique peut être réalisé dans la forme suivante :

Le plan de développement prévoit la création d'une Centrale de Lecture Publique, service technico-administratif chargé de centraliser et de coordonner l'ensemble des mouvements (acquisitions, distribution, contrôle). La Centrale de Lecture Publique relève de la Section Bibliothèques, Archives et Documentation qui supervise techniquement les bibliothèques de lecture publique et assure, en liaison avec les ministères de tutelle, la formation et le perfectionnement des personnels en place. La Centrale de Lecture Publique siège à la Bibliothèque Nationale.

##### a) Le District de Bamako

Une Bibliothèque Municipale serait instituée et, selon les possibilités des autorités municipales, création chaque fois que besoin est d'antennes périphériques, l'ensemble relevant administrativement de la Municipalité.

## b) La Province

Dans le cadre du projet franco-malien de lecture publique et suivant les possibilités offertes par les Régions et les Municipalités, les implantations ci-dessous sont envisagées dans les cinq années à venir :

Bibliothèques Régionales (ou Municipales) : structures d'accueil et d'animation culturelle, elles sont implantées dans les capitales régionales et s'adressent à l'ensemble de la population de la localité. Elles ont également une fonction de coordination au niveau de la Région.

Bibliothèques de Cercles (ou Municipales selon les cas) : implantées dans les chefs-lieux de Cercles, elles relèvent des autorités administratives du Cercle et de la Région.

Bibliothèques d'Arrondissements et de villages (ou Bibliothèques Rurales) : desservies par des fonds rotatifs (valises-bibliothèques) à partir des Bibliothèques de Cercles, elles sont destinées à la formation et chargées de l'animation culturelle des populations rurales. Elles assurent également la diffusion des publications dans les langues nationales.

La lecture enfantine est partout représentée au niveau de ces structures. Les bibliothèques peuvent et doivent encourager le goût de la lecture pendant les années de formation, enrichissant ainsi la vie de l'enfant et plus tard sa vie d'adulte. Une section pour enfants est prévue dans chaque bibliothèque : les fonds en seront constitués en liaison avec le Ministère des Affaires Sociales et la participation des Jardins d'Enfants sollicitée pour leur animation.

## c) Autres secteurs desservis

Les Institutions et Etablissements suivants seraient dotés de bibliothèques dont la responsabilité serait confiée à un membre de l'Institution ou de l'Etablissement correspondant. Elles sont techniquement supervisées par la Section Bibliothèques, Archives et Documentation : les garnisons de l'Armée - de la Gendarmerie - de la Garde Républicaine. Les prisons - Les hôpitaux - Les unités de production (usines).

d) Les cas particuliers ci-dessous sont enfin mentionnés en vue de dispositions particulières à envisager : le Centre de Rééducation de

Bolé - L'Institut des Jeunes Aveugles : dans ce dernier cas une phonothèque (documentation sonore) peut être prévue sous la responsabilité d'un spécialiste.

Pour toutes les opérations de lecture publique, la participation de l'Union Nationale des Femmes du Mali et de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali sera sollicitée.

### C. Bibliothèques d'enseignement

Chaque établissement d'enseignement doit comporter une bibliothèque à laquelle sont consentis les moyens de fonctionner normalement :

- . En lui permettant de participer à la vie de l'établissement
- . En lui attribuant des locaux spécifiques et fonctionnels
- . En lui affectant un personnel qualifié et suffisant
- . En lui assurant une autonomie financière : budget d'acquisitions et de fonctionnement intégré au budget général de l'établissement.

Pour une première phase de développement de ces auxiliaires indispensables de l'enseignement, les structures globales suivantes existent qui recouvrent l'ensemble des établissements d'enseignement. Elles sont techniquement supervisées par la Section Bibliothèques, Archives et Documentation qui assure en liaison avec le ministère de tutelle, en l'occurrence le Ministère de l'Education Nationale, la formation et le perfectionnement des agents en place :

a) Les Bibliothèques de l'Enseignement Fondamental qui comportent les ouvrages propres à l'Enseignement Fondamental ou susceptibles d'illustrer cet enseignement, notamment les publications de l'Institut Pédagogique National.

b) Les Bibliothèques de l'Enseignement Secondaire Général mettant à la disposition des lycéens et des professeurs comme des étudiants des Ecoles Normales et de leurs enseignants les ouvrages de formation et de culture générale nécessaires. Notons qu'il serait souhaitable qu'elles soient ouvertes, sous certaines conditions, aux lecteurs de l'extérieur.

c) Les Bibliothèques de l'Enseignement Supérieur destinées à la formation des étudiants et des enseignants et systématiquement destinataires des mémoires et des thèses présentées par les étudiants. Elles sont ouvertes au public extérieur.



#### D. Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques de l'Institut Pédagogique National, du Centre Pédagogique Supérieur et de l'Institut National des Arts qui ont une vocation de formation et de recherche.

### II.3 ARCHIVES

De l'obligation de conservation des archives prévue par les lois de l'Administration Générale, il découle que chaque service administratif, chaque société et entreprise, doit être doté d'un dépôt d'archives dont le personnel qualifié, les locaux et le matériel appropriés, les méthodes de travail, sont en mesure de garantir un fonctionnement normal. Il s'agit pour cela :

- . De reconnaître officiellement le rôle de l'archiviste, animateur naturel de la vie littéraire et historique, l'importance de sa mission échappant trop souvent aux administrations.
- . D'assurer la formation et le perfectionnement du personnel en place chaque fois que nécessaire et former de même des auxiliaires qui seraient envoyés dans les départements défavorisés.
- . De consentir à l'archiviste un statut et une rémunération qui l'intègre à part entière à la Fonction Publique.
- . D'assigner aux dépôts d'archives des locaux appropriés et de prévoir au budget de chaque département la part nécessaire à leur fonctionnement.
- . En utilisant les compétences des institutions existantes ou prévues, de recommander des méthodes d'archivage qui permettent de mettre à la disposition des utilisateurs et des chercheurs tout dossier présentant un intérêt.
- . Dans le but de l'amélioration des ressources documentaires, de préparer l'inventaire des centres d'archives les plus importants et de faire en sorte que l'expérience et les efforts des centres expérimentés soient profitables à l'ensemble des centres.
- . D'instaurer une politique de coopération entre les différents centres d'archives et les Archives Nationales du Mali.

#### II.4 CENTRES DE DOCUMENTATION

Chaque service technique ou administratif, chaque société ou entreprise au Mali, est tenu de posséder un service de documentation capable de jouer le rôle qu'on en attend, c'est-à-dire d'être en mesure de fournir aux services utilisateurs et aux chercheurs des dossiers documentaires complets et mis à jour, faisant le point d'une question.

Il importe donc que les autorités de tutelle s'engagent à redresser la situation de parents pauvres qui est actuellement celle des centres de documentation :

- . En reconnaissant aux services documentaires leur place prépondérante dans le développement de chaque unité ou projet comme dans le développement général de la Nation, ceci supposant la mise en place de structures coordinatrices du réseau national.
- . En affectant aux centres de documentation le personnel qualifié indispensable, ce qui entraîne d'assurer aux documentalistes la formation et le perfectionnement nécessaires, de leur donner les moyens, en locaux, en matériel et en crédits, d'accomplir normalement leur tâche, et de leur permettre, par le bénéfice d'un statut de la profession, d'assumer leur mission à part entière.

Pour conclure, le plan de développement propose les mesures prioritaires ci-après sans l'application desquelles (et sans la sensibilisation des directions, des organismes, des sociétés et de tous les services concernés) il ne saurait être question de remédier à la situation présente :

##### Personnel :

- . Respect de la mission des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation et intégration des personnels responsables à l'ensemble de la vie des établissements, des services, des organismes, des sociétés et des entreprises.
- . Nécessité de la formation et du perfectionnement des bibliothécaires, archivistes et documentalistes.
- . Urgence d'un statut de la profession.

##### Locaux :

- . Mise à la disposition des bibliothèques, des dépôts d'archives et des Centres de Documentation de locaux appropriés à chaque destination.

Crédits :

- Mise en place dans le budget général des ministères, organismes, sociétés et établissements d'un crédit d'acquisitions et de fonctionnement des bibliothèques, archives et centres de documentation. La connaissance des crédits (comme des dons, des abonnements, etc.) peut seule permettre la gestion efficace d'un service.

Coordination :

- Instauration d'une politique de coopération que les recommandations formulées au chapitre III permettront de mettre en oeuvre et dont le schéma de structure nationale intégrée (joint au présent document) donne le profil.

III. RECOMMANDATIONS

Elles constituent le recensement des suggestions que les trois sous-commissions ont retenues à l'endroit du séminaire. Il s'agira de les appliquer autant que possible et dans les plus brefs délais après leur adoption, pour une meilleure efficacité des services d'information et de documentation au Mali.

III.1 ERIGER LA S.B.A.D. EN DIVISION

Eu égard aux multiples exigences assignées par le plan de développement, sur le plan national entre autres, il serait plus commode de confier la gestion des services d'information et de documentation à une Division Bibliothèques, Archives et Documentation, cette dernière devant avoir la liberté de mouvement suffisante à cet effet.

III.2 CREATION D'UNE COMMISSION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES, ARCHIVES ET CENTRES DE DOCUMENTATION

Placée sous l'autorité de la Direction Nationale des Arts et de la Culture, elle comprendrait des représentants de chaque ministère ainsi que de la Commission Nationale pour l'Unesco.

Cette commission nationale aurait pour but d'intéresser les ministères, les services publics, les sociétés et entreprises d'Etat aux questions de réorganisation des bibliothèques, archives et centres de documentation en les associant à la recherche des solutions pour la mise en place d'une infrastructure nationale adéquate.

Ses objectifs seraient de définir les grandes orientations nationales en matière d'information et de documentation. Ses décisions, politiques ou organisationnelles, seront soumises pour approbation au niveau le plus élevé.

Par l'adoption de règles communes au Réseau du Sahel, par le recensement de tous les centres ou services de documentation existants, par l'établissement d'un centre de documentation par secteur ou grand service et la constitution d'un réseau national, la Commission Nationale préparerait la création d'un Centre National de Documentation.

### III.3 CREATION D'UNE ECOLE D'AIDES-BIBLIOTHECAIRES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES

Unité de formation et de perfectionnement des agents de l'information et de la documentation, cette école sera hébergée par l'Institut National des Arts et aura un programme d'enseignement cautionné par l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar, centre unique de formation universitaire pour l'Afrique de l'Ouest francophone, qui en devient ainsi l'issue pour la formation supérieure.

Elle recevra toutes les catégories d'agents prévues par le statut professionnel et leur dispensera au besoin la formation nécessaire dans le souci de la productivité et de la promotion qualitative du corps.

Son statut et son règlement intérieur feront l'objet d'études ultérieures.

Il serait souhaitable que cette école ouvre ses portes au début de l'année scolaire 1978-1979.

### III.4 CREATION D'UN CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

Chargé de l'ensemble des questions relatives à la documentation nationale, il recevra les dépôts légaux de tout document et aura pouvoir législatif de conservation, de diffusion, d'échange et de destruction.

Il recensera et s'efforcera d'acquérir les documents techniques, scientifiques, économiques, sociaux et culturels concernant le Mali et diffusés ou publiés à l'étranger.

Procédant à la traduction des documents en langues étrangères, il entreprendra les travaux de microfilmage et de reproduction à la demande des services utilisateurs et des chercheurs.

Il procédera également aux travaux de préparation des index et à la diffusion des bibliographies annotées.

Il effectuera des prêts et des échanges.

Le Centre National de Documentation regroupera sous son autorité un Centre Multi-Média et un service Central de Référence et de Bibliographie :

A. LE CENTRE NATIONAL MULTI-MEDIA s'attachera à l'intégration des livres, des documents imprimés, du matériel audio-visuel et des diverses ressources didactiques. Il aura en charge la recherche d'une solution globale de l'utilisation du matériel audio-visuel dans les Centres de Documentation (par exemple, traitement des informations par microfilmage ou ordinateur).

B. LE SERVICE CENTRAL DE REFERENCE ET DE BIBLIOGRAPHIE visant à l'élaboration d'une bibliographie nationale et à la publication des index, collectera à tous les niveaux, au Mali comme à l'étranger, bibliographies et documents de référence. En relation avec les centres internationaux, il décidera des thésaurus les mieux adaptés pour le traitement de la documentation en République du Mali et pourra tenir lieu de service "questions-réponses".

### III.5 RENAISSANCE ET REDEFINITION DE L'ASSOCIATION MALIENNE DES BIBLIOTHECAIRES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES (A.M.B.A.D.)

L'AMBAD aura pour tâche, en mobilisant et en regroupant les représentants de la profession, d'encourager la lecture à tous les niveaux, de faciliter les échanges d'idées et d'expériences, de contribuer au recensement permanent du potentiel documentaire et de coordonner le circuit d'information inter-centres.

### III.6 NECESSITE D'INSPECTIONS TECHNIQUES

Ces inspections, menées conjointement par le SBAD et les différents ministères de tutelle des services d'information et de documentation, ont pour but de constater sur le terrain la qualité et, partant, le bon fonctionnement du travail au sein des infrastructures nationales établies.

Elles auront lieu périodiquement, au moins deux fois l'an, et seront entièrement à la charge des ministères de tutelle. Un rapport d'inspection s'en suivra dont une copie sera adressée au ministère intéressé et à l'Institut de Gestion Administrative, Economique et Financière (I.G.A.E.F.).

### III.7 LE DECRET N° 151/PGRM DU 18.3.76

ne citant pas les bibliothécaires, archivistes et documentalistes au titre de l'octroi des primes aux fonctionnaires et agents de l'Etat, un accent particulier doit être mis sur la participation de ce corps aux avantages que lui confèrent les risques du métier. En effet, les bibliothécaires, archivistes et documentalistes doivent être prévus par ledit décret, restant entendu qu'à l'instar des archivistes du monde entier, les archivistes maliens doivent, à tous les niveaux et dans tous les services, subir régulièrement (au moins une fois par an): des visites médicales et recevoir mensuellement leurs dotations de lait.

### III.8 LA PARTICIPATION DYNAMIQUE DES AUTORITES

aux activités d'animation culturelle des bibliothèques, archives et centres de documentation est également souhaitable. D'un commun accord avec les autorités de tutelle, les différents centres pourraient établir un calendrier de manifestations culturelles qui s'inscriraient dans le cadre de l'éducation et de la formation socio-professionnelle et culturelle des usagers et du grand public. Au besoin et selon les moyens, des prix pourraient être institués.

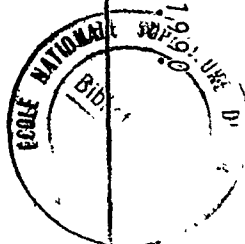
### III.9 UNE COLLABORATION

étroite doit être établie et suivie à tous les niveaux : les biblio-

thèques et centres de documentation des représentations étrangères au Mali peuvent être associés à toutes les activités d'éducation et d'animation culturelle de la Section Bibliothèques, Archives et Documentation. Il pourront à cet effet soumettre à la Section leurs programmes de travail ou solliciter son concours si le besoin s'en fait sentir.

La collaboration des institutions homologues africaines et internationales doit être accentuée. Celle-ci s'opère généralement par l'intermédiaire d'associations professionnelles nationales : tel est le cas de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (FIAB) du Conseil International des Archives (CIA), de la Fédération Internationale de la Documentation (FID).

Cette collaboration matérialise la formule d'échange et d'information en matière d'expériences et d'innovations scientifiques et professionnelles.



Bibliothèques	Ancien fonds déposé	Précédent inventaire : pertes sans traces	Retrouvés	Précédent inventaire : non rendus par lecteurs	Rendus	Présent inventaire : pertes sans traces	Présent inventaire : non rendus par lecteurs (plus de 3 mois)	TOTAL : pertes sans traces et non rendus	Livres en retard : de 1 à 3 mois	TOTAL des livres litigieux	Nouveaux livres déposés	TOTAL des livres déposés	Observations
BOUGOUNI	1481	17	4	8	5	9	1	14	1	15	70	1453	15 livres extérieurs
YANFOLILA	1172	28	1	27	2	1	23	11	1	12	10	111	5 livres au pilon
KOLONDIÉBA	1174	40	1	29	3	2	0	67	4	71	73	1247	15 livres ext. 7 pilon
VOROSSO	1173	37	0	22	2	2	19	78	6	84	68	1241	618 livres ext. 2 pilon
KOUTIALA	1384	23	3	98	21	10	21	128	-	128	74	1458	2285 livres ext. 9 pilon
SIKASSO	1486	146	10	71	0	16	12	235	-	235	102	1588	214 livres ext. 3 pilon
KADILOLO	1174	11	0	4	0	35	0	50	0	50	71	1245	203 livres ext. dont 100 volés.
TOTAL	9044	302	19	259	34	75	81	664	14	678	530	9574	



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8016608